# Préfecture de l'Eure-et-Loir

# communes de villemeux-sur-eure et Prefecture Le Boulay-Thierry

Arrivé Le 15 DEC. 2023

Enquête publique

Arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2023

Demande d'Autorisation Environnementale concernant le projet de renouvellement du parc éolien dit de la vallée du Roi Remplacement de six aérogénérateurs, implantation de deux supplémentaires et de trois postes de livraison

ICPE rubrique 2980-1

présentée par la Société C. S. ENERTAG BEAUCE I

- 1 Rapport d'enquête
- 2 Conclusions motivées

3 · Annexes

Patrick Chenevrel, commissaire enquêteur 16 octobre 2023 -15 novembre 2023 1 - RAPPORT D'ENQUETE

### A - GENERALITES

#### 1 - Introduction

La société ENERTRAG ENERGIE SAS, gérante de ENERTRAG Beauce I SCS, a déposé le 17 avril 2023 une demande d'Autorisation Environnementale pour la réalisation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Villemeux-sur-Eure et de Boullay-Thierry.

Ces communes sont ont situées dans une plaine agricole de la région du Drouais-Thymerais, au Nord-est du département de l'Eure-et-Loir, à environ 10 kilomètres au sud de Dreux et à 30 kilomètres au Nord de Chartres. Elles font partie de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Le dossier soumis à l'enquête publique a été établi sous la direction de Madame Perrine Lecoq, cheffe de projet, société Enertrag

L'autorité organisatrice est la Préfecture de l'Eure-et-Loir, direction de la Citoyenneté, bureau des Procédures environnementales.

# 2 – Objet de la présente enquête

Conformément aux codes de l'Environnement et de l'Urbanisme (voir détails et références dans l'arrêté préfectoral (Annexe 1) le Préfet de l'Eure-et-Loir a soumis à enquête publique la demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, rubrique 2980-1.

## 3- Cadre juridique

L'enquête s'est déroulée en application :

- - des Codes de l'urbanisme et l'environnement
- de l'instruction du dossier de demande présenté par la société ENERTRAG
   Beauce I dont le siège social est situé 9 mail Gay Lussac 95000 Neuville-sur-Oise
- de la décision N°E 23000147/45 en date du 5 septembre 2023 notifiée par Monsieur Denis Lacassagne, président délégué du Tribunal Administratif d'Orléans, qui m'a désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.
- – de l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2023 prescrivant une enquête publique au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

# 4 - Présentation succincte du projet

Le projet porte sur le repowering du parc éolien du Chemin de Tuleras existant entre les villages de Villemeux-sur-Eure, Le Boullay-Thierry et Le Boullay-Mivoye. Il dépose et remplace les 6 éoliennes et implante :

 8 nouvelles éoliennes de type NORDEX N117, d'une hauteur totale de 149,40 m, en bout de pale avec un mât de 98 m de haut, 5 sur le territoire de Villemeux-sur-Eure et 3 sur celui du Boullay-Thierry

Parc éolien de la Vallée du Roi – communes de Villemeux-sur-Eure et Le Boulay-Thierry Enquête publique du 16/10 au 15/11/2023 - Arrêté préfectoral du 21 septembre 2023 – E 23000147/45

- 3 postes de livraison
- renforcement ou création de 2941 ml de pistes techniques d'accès
- raccordement entre éoliennes par la pose et l'enfouissement de 2 677 ml de réseau électrique

Puissance totale maximale installée égale à 29,4 MW.

### 5 - Composition du dossier d'enquête

Le dossier de demande d'Autorisation Environnementale comprend les pièces suivantes :

- Copie de l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2023 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de parc éolien « la Vallée du Roi » sur les communes de Villemeux-sur-Eure et de Le Boulay-Thierry (Annexe 1)
- Copie de l'avis d'enquête publique (Annexe 2)
- Un ensemble de documents au format A3 présentés dans trois classeurs :
- Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnemental (18 pages)
- Description du projet (26 pages)
- Note de présentation non technique (6 pages)
- • Attestation maîtrise foncière, format (10 pages)
  - Etude d'impact sur l'environnement et la santé humaine (199 pages)
- Résumé non technique de l'étude d'impact (35 pages)
- Etude d'impact acoustique (255 pages)
- Suivi environnemental avec estimation de la mortalité de l'avifaune et des chiroptères (73 pages)
- Volet paysager, octobre 2021, version consolidée en février 2023 (379 pages)
- Etude de dangers et résumé non technique (76 pages)
- Capacités techniques et financières (24 pages)
- • Avis sur la remise en état du site (48 pages)
- Conformité aux documentx d'urbanisme et caractéristiques des constructions et implantations (28 pages)
- Plans (8 pages)
- Fichiers supplémentaires : avis consultatifs et autres documents bilan de la démarche de concertation garanties financières (103 pages)

(Soit un total de 1288 pages A3, l'ensemble équivalent à 2576 pages A4)

### ainsi que :

- L'avis du Service national d'Ingéniérie aéroportuaire de la DGAC en date du 19 mai 2022
- L'avis du Ministère des Armées du 18 mai 2022
- L'avis de l'UDAP du 10 juillet 2023 (confirmant l'avis du 25 avril 2022
- Un registre destiné à recevoir les observations du public (un dans chaque mairie).

Les auteurs et intervenants des études composant le dossier de demande sont :

- SUEZ consulting (Rouen) pour la rédaction de l'étude d'impact,
- L'agence Couasnon pour le volet paysager,
- Ecosphère pour le volet écologie,
- Sixense Engineering (Nanterre) pour le volet acoustique
- Le cabinet de conseil Demopolis pour la démarche de concertation.

## **B - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

# 1 – Réunions préliminaires

- J'ai rencontré\* en Préfecture de l'Eure-et-Loir Monsieur Cohon du bureau des procédures environnementales. Cette entrevue a permis de définir le calendrier et le déroulement de l'enquête, de préciser le contenu des arrêtés et avis à faire paraître, les dates et heures de permanence en mairie et de valider le contenu du dossier d'enquête.

  \* le 15 pytenbre 2023
  Un dossier complet m'a été remis.
- Le 28 septembre je suis allé à la mairie de Villemeux-sur-Eure pour m'entretenir avec Monsieur Guillaume Guémard de la société Enertrag. Il a été question de mises au point diverses, d'explications techniques et de précisions sur le déroulé du projet. Il m'a fait part des attentes de la société Enertrag.

J'ai pu visualiser la salle devant recevoir le public et vérifier la présence d'un dossier complet. Je me suis ensuite rendu sur le terrain pour prendre connaissance du site d'implantation et de son environnement.

# 2 – Information du public

La publicité a été faite conformément aux textes en vigueur.

- Publication dans deux journaux d'annonces légales (Annexe 3)
  - Echo Républicain : le 20 septembre 2023 et le 29 septembre 2023
  - Horizons ; le 20 octobre 2023 et le 29 octobre 2023
- J'ai pu vérifier la présence de l'avis d'enquête publique sur le panneau d'affichage de la mairie de Villemeux-sur-Eure et du Boulay-Thierry
- Maître Eric Godfin (ATOUT HUISSIER Chartres) a pu constaté :
  - le 8 novembre 2023 la présence de l'avis d'enquête publique sur les panneaux des 22 communes situées dans le périmètre de 6 km autour du projet :
  - Bréchamps
  - Charpont
  - Chaudon
  - Coulombs
  - Croisilles
  - Ecluzelles
  - Garnay
  - La Chapelle-Forainvilliers
  - Le Boullay-Mivoie
  - Luray
  - Marville Moutiers-Brûlé
  - Mézières-en-Drouais
  - Néron
  - Nogent-le-Roi
  - Ormoy
  - Ouerre
  - Puiseux
  - Sainte-Gemme-Moronval
  - Sérazéreux
  - Tremblay-les-Villages
  - Tréon
  - Vernouillet
  - et le 29 octobre, le 2 et 16 novembre la présence de 10 panneaux « avis d'enquête publique » disposés en bordure de route tout autour du terrain d'emprise et bien visibles du public.
- En plus de l'information réglementaire, une phase de concertation et d'information du public s'est déroulée en 2023 en collaboration avec le cabinet de conseil Demopolis. Plusieurs portes-à-portes ont été effectués sur les communes du Boullay-Thierry, Villemeux-sur-Eure et Boullay-Mivoye, suivis de deux forums d'information en juin 2023. ENERTRAG a également réalisé une distribution de bulletins d'information

dans les boîtes aux lettres de ces mêmes trois communes.

## 3 - Climat et déroulement de l'enquête

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2023 l'enquête s'est déroulée du lundi 16 octobre 2023 à 9h au mercredi 15 novembre 2023 à 18h, sans incident.

L'enquête a permis au public de prendre connaissance dans de bonnes conditions du dossier d'enquête mis à sa disposition (version papier et sur poste informatique) dans les deux mairies aux heures d'ouverture, d'y rencontrer le commissaire enquêteur au cours des quatre permanences programmées.

L'intégralité du dossier d'enquête était à disposition du public sur le site **materialise.fr/4866** et sur le site de la préfecture : <a href="https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En cours.">https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En cours.</a> ainsi que sur un poste informatique en Préfecture, place de la République à Chartres, aux heures d'ouverture.

Le public a pu formuler ses observations et propositions sur les deux registres papier mis à sa disposition en mairie de Villemeux-sur-Eure et de Le Boullay-Thierry aux heures d'ouverture, sur le site internet précité et ou également m'être transmises via l'adresse mail suivante : **enquete-publique-4866@registre-dematerialise.fr** et par voie postale en mairie de Villemeux-sur-Eure ou du Boullay-Thierry.

Je me suis tenu à la disposition du public pendant les quatre permanences prévues en mairie, d'une part à Villemeux-sur-Eure le lundi 16 octobre 2023 de 14 h à 17 h et le samedi 4 novembre 2023 de 9h à 12 h et, d'autre part, au Boullay-Thierry le mardi 24 octobre 2023 de 15 h à 18 h et le mercredi 15 novembre 2023 de 16 h à 18 h.

7 personnes sont venues me rencontrer durant mes permanences.

Le registre a recueilli 5 observations.

34 observations et remarques ont été déposées sur le site dématérialisé.

L'ensemble de ces éléments a fait l'objet d'un procès-verbal de synthèse (Annexe 4) que j'ai établi et remis en main propre à Madame Perrine Lecoq au cours d'une réunion tenue au Boullay-Thierry le 21 novembre 2023.

Enertrag a ensuite produit un mémoire en réponse (Annexe 5) qui m'a été envoyé par lettre recommandée le 29 novembre et que j'ai reçu le 4 décembre 2023.

# 4 - Clôture de l'enquête

J'ai clôturé les deux registres à la fin de l'enquête, soit le 15 novembre 2023 à 18h. Les observations déposées sur le site dématérialisé sont annexées au présent rapport sous forme de cahier au format A4.

### C- OBSERVATIONS DU PUBLIC

### Avertissement

Pour plus de clarté de lecture nous distinguerons les observations du public par des lettres suivant qu'elles ont été :

- écrites sur les registres papier par la lettre R (comme Registre), RV pour le registre en mairie de Villemeux-sur-Eure, RB pour celui du Boullay-Thierry.
- déposées sur le site dématérialisé par la lettre C (comme Contribution)

### • Première permanence du lundi 16 octobre en mairie de Villemeut-sur-Eure

- RV1 : Passage de Monsieur J.F. Ricard, maire adjoint chargé des travaux, sans dépôt d'observation.
- RV2 : Madame Durand consulte le dossier et s'inquiète des nuisances sonores en reprenant les termes de l'Autorité Environnementale : « ... risque de dépassement des émergences réglementaires au droit de certaines habitations... »

### • Deuxième permanence du mardi 24 octobre en mairie du Boullay-Thierry

aucune visite

### • Troisième permanence du 4 novembre en mairie de Villemeux-sur-Eure et dépôt courrier collé sur le registre le 10 novembre

- RV3: Madame Van de Heede, vice-présidente de l'association « Crécy d'hier et d'aujourd'hui », consulte le dossier d'enquête et me fait part de son opposition au projet qu'elle détaillera dans sa prochaine contribution (voir C11), à savoir : covisibilité depuis église et depuis la Chapelle Royale, absence du compte-rendu de la CDEnr, absence de délibération, problème du raccordement au poste source (Enedis), non recyclage des matériaux constituant les pales et doute sur les capacités financières d'ENERTRAG I.
- RV4 : Madame Mireille Martin, présidente de l'association « du Vent les Eoliennes », dépose un texte dans lequel elle exprime des remarques qui sont reprises et complétées dans sa contribution C5 :
  - sur le refus initial du Préfet en 2004 d'un projet Enertrag pour cause de visibilité depuis la vallée de l'Eure, finalement « surmonté » après poses de ballons.
  - se demande si la même vérification a été faite pour les nouvelles éoliennes plus hautes.

Suit une critique générale sur l'implantation d'éoliennes avec les motifs suivants :

- sacrifice des paysages
- massifs béton « énormes qui devient le ruissellement et qui ne seront pas intégralement ôtés les réserves financières d'ENERTAG-BEAUCE étant

Parc éolien de la Vallée du Roi – communes de Villemeux-sur-Eure et Le Boulay-Thierry Enquête publique du 16/10 au 15/11/2023 - Arrêté préfectoral du 21 septembre 2023 – E 23000147/45

notoirement insuffisantes »

- nuisances sonores, infrasons, pollutions lumineuses
- impacts sur la faune
- baisse de la valeur des biens immobiliers
- (...) « notre département a largement participé à l'effort énergies renouvelables...STOP »

# • Quatrième permanence du 15 novembre en mairie de Le Boullay-Thierry

- RB1: Madame Mireille Martin complète ses observations précédentes (voir RV4).
   Elle dit qu'elle n'a pas trouvé de coupe géologique, que le sénateur d'Eure-et-Loir est contre le tout électrique et la dictature des partisans des énergies renouvelables. Nous sommes cernées par les éoliennes au Nord de Tremblay-les-Villages. Cette covisibilité des parcs aurait été un motif de refus.
- **RB2**: Monsieur P. Teulié, habitant Saulnières, écrit que le démontage complet étant prévu, son « coût devra être pris en compte pour les provisoions financières liées au nouveau projet comportant les 8 éoliennes ».
- RB3: Monsieur Frédéric Giroux, maire de la commune du Boullay-Thierry, apporte ses commentaires et témoignages. Depuis 2008 que le parc actuel existe (« image dynamique ») il atteste que les habitants ne lui « retournent pas d'objection » ni « de ressentis négatifs sur le parc existant », (...) « la qualité de vie de notre village, sa réputation de lieu de vie agréable n'a jamais été décriée. Au contraire l'immobilier n'a pas été dévalorisé, les maisons se vendent très bien, très vite et sont recherchées ». La population ayant augmentée une nouvelle classe maternelle a été ouverte. « Participer à la limitation des GES, contribuer à développer et promouvoir une énergie renouvelable me semble être la solution... ». Pour finir il confirme son avis favorable au nouveau projet de la Vallée du Roi.

# 4 - Thématiques évoquées par le public

Pour faciliter l'analyse du contenu des observations nous pouvons les ventiler suivant les catégories thématiques suivantes qui seront repérables par une lettre :

Α	Saturation visuelle, dénaturation du paysage
В	Nuisances sonores, lumineuses
С	Impact sur le tourisme et le patrimoine, en particulier les Monuments Historiques
D	Critiques sur l'éolien
E	Démentèlement : doute sur la réalisation et le financement / Recyclage
F	Densité : mauvaise répartition des éoliennes dans la Région, déséquilibre
G	Impact sur flore er avifaune
Н	Retombées financières
I	Dévalorisation de l'immobilier
J	Rendement énergétique, rentabilité
K	Avis favorable
L	Contenu du dossier d'enquête : manques / bilan carbone
M	Critique de la société ENERTRAG : capacités financières, montage,
N	Raccordement Enédis
0	Communication, concertation
P	Autres: interrogations, avis contre sans argumentaire.

# 5 - Statistiques sur observations reçues

# 5.1 - Déposées sur le registre papier « RB ou RV »

Auteurs	RV ou RB	date	En zone immédiate ou rappro chée	Thématiques abordées
Madame Durand	RV2	16/10/23	?	В
Madame DominiqueVan den Heede	RV3	04/11/23	oui	voir C11
Mireille Martin, présidente Association Du Vent Les Eoliennes	1	10/11/23 15/11/23	oui	voir C5
Monsieur P. Teulié, Saulnières	RB2	15/11/23	oui	M

Monsieur Frédéric Giroux, maire de Le	RB3	15/11/23	oui	K
Boullay-Thierry	en e			

# 5.2 - Déposées sur le site dématérialisé

auteur(s)	Cx	date	en zone rappro- chée	Thématiques abordées
Gérard Rollin, entreprise Colas France	1	18/10/23		Hors sujet
anonyme	2	22/10/23	?	P
anonyme	3	06/11/23	oui	K
anonyme	4	06/11/23	?	AHIJ
Mireille Martin, association Du Vent Les Eoliennes -Tremblay-lesVillages (voir RV4 et RB1)	5	06/11/23	oui	ABEGI
anonyme	6	06/11/23	?	ABIJ
Catherine Aussel, Crécy-Couvé, vice-présidente association Saulnières Belle Vallée	7	08/11/23	oui	ACELMN
anonyme	8	08/11/23	?	AM
Anonyme, Crécy-Couvé	9	08/11/23	oui	ABEGLM
anonyme	10	08/11/23	?	CFI
Madame Dominique Van den Heede, vice-présidente Crécy-Couvé d'hier et d'aujourd'hui	11	09/11/23	oui	ACLMNO
anonyme, Crécy-Couvé	12	09/11/23	oui	CJM
Thierry Lecaron, Croisilles	13	09/11/23	non	A
Awad Elias, Fontaines-les-Ribouts	14	10/11/23	non	AEG
Bureau de l'association Crécy-Couvé d'hier et d'aujourd'hui	15	10/11/23	oui	ALM
anonyme	16	10/11/23	?	AF
Association Saulnières Belle Vallée	17	17/11/23	oui	ABDEM
Secrétaire mairie Boullay-Mivoye	18	08/11/23	oui	Envoi délibération
Madame Delphine Eristov, Saulnières	19	10/11/23	non	ABDEF

Delphine (madame.legeay@gmail.com), Villemeux-sur-Eure	20	11/11/23	oui	AEI
anonyme, habitant Cherville	21	12/11/23	oui	A
anonyme	22	12/11/23	?	P
Conseil municipal de Crécy-Couvé (motion)	23	12/11/23	oui	ACM
Nicole, Boullay-Mivoye	24	12/11/23	oui	BELM
Jocelyne Boulanger, Le Boullay-Les-Deux- Eglises	25	12/11/23	oui	AF
Marie France	26	12/11/23	?	F
Jean Pierre Picault, Boullay-les-Deux-Eglises	27	13/11/23	oui	AI
Association Blaise Vallée Durable	28	14/11/23	?	APL
Michel Lemaire, Puiseux	29	15/11/23	oui	BDJ
Laura Lemens, Boullay-les-Deux-Eglises	30	15/11/23	oui	ΑE
Georges Crépey, Boullay-les-Deux-Eglises	31	15/11/23	oui	mauvaise saisie
Jean Caron	32	15/11/23	?	CD
Georges Crépey, Boullay-les-Deux-Eglises	33	15/11/23	oui	AC
anonyme	34	15/11/23	?	G P

Il convient d'abord d'écarter une contribution hors sujet, un envoi de délibération, deux doublons et une erreur de saisie : ainsi 3 contributions ont été portées sur les deux registres papier et 31 sur le site dématérialisé, soit **34 contributions à prendre en compte**, même si les contributions 7, 8, 9, 10, et 16 proviennent du même IP.

# 5.3 - Comptabilité des thématiques évoquées par le public

	Thématiques	nombre	%
A	Saturation visuelle, dénaturation du paysage	21	62
В	Nuisances sonores, lumineuses	8	23
С	Impact sur le tourisme et le patrimoine, en particulier les Monuments Historiques	7	21
D	Critiques sur l'éolien	4	12
E	Démentèlement : doute sur la réalisation et le financement / Recyclage	9	26
F	Densité: mauvaise répartition des éoliennes dans la Région, déséquilibre	5	15
G	Impact sur flore er avifaune	4	12

Н	Retombées financières	1	3
I	Dévalorisation de l'immobilier	6	18
J	Rendement énergétique, rentabilité	4	12
K	Avis favorable	2	6
L	Contenu du dossier d'enquête : manques / bilan carbone	6	18
M	Critique de la société ENERTRAG : capacités financières, montage	10	29
N	Raccordement Enédis	2	6
0	Communication, concertation	1	3
P	Autres: interrogations, avis contre sans argumentaire.	3	9
	Nombre d'occurences	93	

J'ai communiqué cette première analyse au porteur de projet sous forme d'un procèsverbal de synthèse le 21 novembre au cours d'un entretien avec Madame Perrine Lecoq de la société Enertrag. Elle a ensuite produit un mémoire qui répond aux observations du public que j'ai reçu le 4 décembre 2023.

# 6 – Commentaires du commisseur enquêteur

Il ressort nettement de l'examen des contributions que l'impact négatif des éoliennes sur le paysage, que ce soit en vue directe, en covisibilité ou par effet de saturation, est la préoccupation majeure du public (62 %).

Viennent ensuite les questionnements sur le démentèlement (26%), les diverses critiques sur la société Enertrag (29%°) et les nuisances sonores et lumineuses (23%).

A noter que 35 % des contributions sont anonymes et que seules deux contributions sont favorables au projet.

Les contributions sont arrivées tardivement, en fin d'enquête : 26 dans la dernière semaine dont 6 d'habitants de Crécy-Couvé, situé à 10 km de la ZIP et 5 d'habitants de Boullay-les-Deux-Eglises dans les 4 derniers jours.

Seules 3 contributions émanent d'habitants des communes d'implantation du projet, deux opposantes et une favorable, ce qui démontre peut-être que les habitants des

plus proches du parc éolien sont soit « habitués » à leurs présences soit peu inquiets de l'impact généré par l'extension. Quatre associations locales, basées dans la zone rapprochée, se sont manifestées contre le projet. Je note cependant qu'elles sont basées à Crécy-Couvé distant de 10 km du parc éolien, et à Tremblay-les-Deux-Villages.

# 7 – Avis du commissaire enquêteur et réponses du porteur de projet

On peut croiser par thèmes mes premiers avis et commentaires sur les principales observations du public (en bleu) avec le contenu du dossier d'enquête et du mémoire en réponse du porteur de projet dans le tableau suivant :

	Thématique	Essentiel des observations
A	Saturation visuelle, dénaturation du paysage	Répartition anarchique, défigure le paysage
Avis du commissaire enquêteur		Du fait du l'augmentation du nombre et de la taille des nouvelles éoliennes l'impact visuel sera majoré C'est finalement la variante de moindre impact qui a été choisie L'effet cumulé avec les autres parcs est jugé « faible et modéré »
В	Nuisances sonores et lumineuses	Clignotants rouges tous les soirs
Avis du commissaire enquêteur		La distance entre habitat et éolienne est supérieure à 815 m. Les nouvelles éoliennes sont moins bruyantes, un plan de bridage est prévu. Le balisage est conforme
С	Impact sur le tourisme et le patrimoine, Monuments historiques	Covisibilté avec l'église Saint-Eloi et depuis le belvédère de la Chapelle Royale
Avis du commissaire enquêteur		Il est à noter que les deux Architectes des Bâtiments de France ont émis un avis favorable.  Les deux monuments pré-cités sont situés à 8 et à 10 km du parc.  Covisibilité à travers une dent creuse du village de Crécy-Couvé
D	Critiques sur l'éolien	Les composants sont fabriqués à l'étranger. L'éolien est inutile
Avis du commissaire enquêteur		L'énergie éolienne reconnue comme l'une des technologies énergétiques les plus efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre Sans commentaire
E	Démentèlement et recyclage	Les critiques portent sur le doute que le démentèlement soit entièrement réalisé et que la quantité des matériaux pouvant

		être recyclés est surévaluée
Avis du commissaire enquêteur		Le porteur de projet dément ces affirmations : voir engagement dans le dossier, conforme à la réglementation
F	Densité, mauvaise répartition des éoliennes dans la Région, déséquilibre	Beaucoup d'opposants trouvent qu'il y a trop d'éoliennes en Eure-et-Loir et qu'elles sont mal réparties, d'où une densité trop forte par endroit et en particulier dans leur secteur
Avis du commissaire enquêteur		Ce constat est assez juste, Cependant l'agglomération de Dreux ne recense que 3 parcs éoliens
G	Impact sur flore et avifaune	
Avis du commissaire enquêteur		Peu d'observations et peu détaillées Niveau d'impact résiduel
Н	Retombées financières	Pas de réduction sur nos factures d'électricité
Avis du commissaire enquêteur		Les retombées fiscales s'élèvent à 294 000 euros par an. Le détail des retombées financières sont détailleés dans le dossier
I	Dévalorisation de l'immobilier	
Avis du commissaire enquêteur		C'est probablement vrai pour une maison très proche d'un parc éolien. Or l'éolienne la plus rapprochée est à une distance de 815 m de la première maison.  L'étude de l'ADEME est incomplète sur cet aspect.
J	Rendement énergétique, rentabilité	
Avis du commissaire enquêteur		La production du parc sera triplée Sans commentaire
K	Avis favorable	Le maire de Le Boullay-Thierry atteste

		que ses concitoyens vivent bien la présence des éoliennes (pas d'effets négatifs) et que l'extension du parc ne modifira pas leur ressenti
Avis du commissaire enquêteur		Le Boullay-Thierry est moins impacté que Fonville, hameau de Villemeux-sur-Eure
L	Contenu du dossier d'enquête : manque/bilan carbone	Absence du compte-rendu de la CDEnr, Bilan carbone pas abordé / évidemment négatif Absence délibérationdans dossier
Avis du commissaire enquêteur		Enertrag n'a pas reçu ce CR (qui a émis un avis favorable au projet le 27 janvier 2023)la production annuelle () permettra d'approvisionner 28 456 habitants en électricité. Le bilan carbone figure dans le dossier, page 144 de l'étude d'impact. Aucune absence de délibération au sens de l'article L.122-1 V du Code de l'environnement
M	Critique de la société Enertrag : capacités financières / montage	garanties financières totalement insuffisantesmontages financiers truqués
Avis du commissaire enquêteur		Les capacités techniques et financières sont présentées dans le document. Sans commentaire
N	Raccordement Enedis	le raccordement n'a pas été étudié par Enedis() impossible qu'elle puisse répondre aux besoins
Avis du commissaire enquêteur		Enedis est le maître d'œuvre du raccordement entre le poste de livraison du parc et le poste source Il faut donc espérer qu'Enedis s'adaptera aux besoins
0	Communication, concertation	aucune vrai trace de concertation

Avis du commissaire enquêteur		Cette critique n'est pas fondée et n'a fait l'objet que d'une seule observation
P	Autres; interrogations, avis contre sans argumentaire	
Avis du commissaire enquêteur		Le porteur de projet apporte des précisions sur les mesures d'accompagnement

### D - DESCRIPTION DU PROJET

## 1 – Objectifs du projet

Le projet de la Vallée du Roi, repowering du parc éolien du Chemin de Tuleras, vise à augmenter la production de l'électricité.

Il s'inscrire dans le schéma régional de raccordement aux réseaux des énergies renouvelables (S3RnR) en évitant la consommation d'espaces naturels et agricoles et en cohérence avec le SRADDET Centre Val-de-Loire, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de la Région, le PCAET de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux et le Sdage du bassin Seine-Normandie.

La puissance du parc sera de 29,4 MW et la production envisagée de l'ordre de 16,2 Mwh/an pour alimenter en électricité 21 780 habitants (hors chauffage).

# 2 – Analyse du dossier soumis à l'enquête publique

Le dossier du projet d'implantation du projet éolien de la Vallée du Roi est complet, très détaillé et volumineux. Il comprend toutes les pièces réglementaires, ainsi que les avis et observations des Personnes Publiques Associées, soit l'équivalent de 2576 pages au format A4.

#### 2-1 Impacts du projet sur l'environnement

Les principaux enjeux environnementaux étudiés sont l'acoustique, le paysage et le milieu naturel. La distance la plus courte entre la nouvelle éolienne V1 et Fonville, hameau de Villemeux-sur-Eure est égale à 815 m. En résumé :

- Acoustique : selon les études et les mesures effectuées les seuils réglementaires admissibles seront respectés pour l'ensemble des lieux d'habitation environnants. Il est prévu un plan de bridage pour limiter les nuisances sonores en cas de vent fort.
- Paysage: perception des éoliennes est jugée faible à modéré dans l'aire immédiate. Toutefois elle est estimée forte depuis Cherville et les franges de Boullay-Thierry, de Boullay-Mivoye et de Fonville. Des mesures d'accompagnement paysagères et écologiques sont prévues; plantations de haies bocagères, diagnostic des tilleuls de l'allée du château de Boullay-Thierry, installation d'un couvert non favorable aux insectes, amélioration et préservations d'éléments paysagers.
- Milieu naturel : des collisions sont prévisibles principalement pour la buse variable, le buzard-St-Martin et le faucon crécerelle. Le risque de collision pour les populations de chauves-souris est faible à moyen, mais le niveau d'impact est jugé assez fort en période de migration pour la noctule commune. Les enjeux sont jugés faibles sur la flore.

### 2-2 Etude de dangers

L'étude de dangers a pour objet de rendre compte de l'examen du projet pour caractériser, analyser, évaluer, prévenir et reduire les risques potentiels.

Tous les scénarios ont été étudiés et les mesures à prendre décrites précisément. La localisation du projet, en milieu rural, loin des zones d'habitation limite les risques sur les populations.

# E - RESULTAT DE LA CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

- Avis du Ministère des Armées, « autorisation » en date du 18 mai 2023
- Avis du Ministère chargé des transports, « autorisation » en date du 19 mai 2023
- Avis de la Direction régionale des affaires culturelles, UDAP d'Eure-et-Loir ; avis favorable donné le 25 avril 2023 par Monsieur Jean-Michel Catherinot, Architecte des Bâtiments de France et confirmé le 10 juillet 2023 par Madame Françoise Weets, Architecte des Bâtiments de France
- Avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Centre Val de Loire n°2023-3676 en date du 18 août 2023.

La mission identifie les enjeux environnementaux les plus forts : le paysage et le patrimoine, la biodiversité et les nuisances sonores. « Le projet de renouvellement et d'extension du parc éolien de la « Vallée du Roi (...) a fait l'objet d'une étude d'impact « classique » pour ce type de projet. Celle-ci est proportionnée aux enjeux qui demeures limités ». Cette étude est jugée « de qualité ».

Toutefois la mission donne quatre recommandations :

• Sur le raccordement électrique : « l'autorité environnementale recommande de compléter

l'étude d'impact par une évaluation des incidences des modalités de raccordement du projet au réseau susceptibles d'être mis en œuvre ».

- Sur la biodiversité, « l'autorité environnementale recommande de :
- reprendre la démarche d'évitement garantissant une implantation des éoliennes offrant une distance d'au moins 200 m avec les milieux boisés » et renforcer les paramètres de bridage de manière à couvrir plus efficacement les périodes d'activités des espèces de haut vol.
- renforcer les suivis de mortalité sur les mois de juillet et août qui correspondent à l'activité majoritaire des noctules et à l'envol des jeunes buzards et des migrations post nuptiales »
- Sur la prise en compte de l'environnement par le projet, « l'autorité environnementale recommande de compléter le dossier en présentant un bilan énergétique et carbone prenant en compte le mix énergétique français ».

Par ailleurs la mission juge que « les modalités de démentèlement et de remise en état du site après exploitaion sont « correctement exposées » et « l'étude des dangers conclut, de manisère justifiée, que les risques résiduels liés au fonctionnement des éoliennes sont acceptables pour le site choisi ».

### - Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe

Le maître d'ouvrage a apporté des précisions et explications en réponse aux recommandations de l'autorité environnementale :

- Sur le raccordement électrique, le porteur du projet rappelle que toutes les informations ont été données et détaillées dans le dossier sachant que la maîtrise d'œuvre est externe.
- Sur la mortalité des buzards, Enertrag rappelle que le risque a été « caractérisé comme faible par le bureau d'études » et qu'aucune mortalité n'a été recensée en 2022.

### F - AVIS DES COMMUNES ET AGGLOMERATIONS

Les 2 communes d'implantation du projet et les 22 communes du périmètre d'affichage (6 km) ainsi que les agglomérations du Pays de Dreux et des Portes Euréliennes d'Ile-de-France ont été appelées à donner leur avis sur le projet dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Dans ces conditions 12 communes se sont prononcées : 5 communes ont donné un avis favorable (Charpont, Garnay, Luray, Marville-Moutiers-Brûlé et Sainte-Gemme-Moronval), 5 autres un avis défavorable (Le Boullay-Mivoye, la Chapelle-Forainvilliers, Croisilles, Mézières-en-Drouais, Sérazéreux et Villemeux-sur-Eure) et 2 sans avis (Tréon « pas concerné » et Puiseux « s'abstient »).

Le conseil communautaire de l'agglomération du Pays de Dreux a donné un avis Défavorable.

### G - COMMENTAIRES ET SYNTHESE GENERALE

Aucun élément ne remet en cause le bon déroulement de l'enquête publique.

La participation du public a été soutenue, même si on doit la modérer par la forte mobilisation des associations locales qui s'opposent au projet.

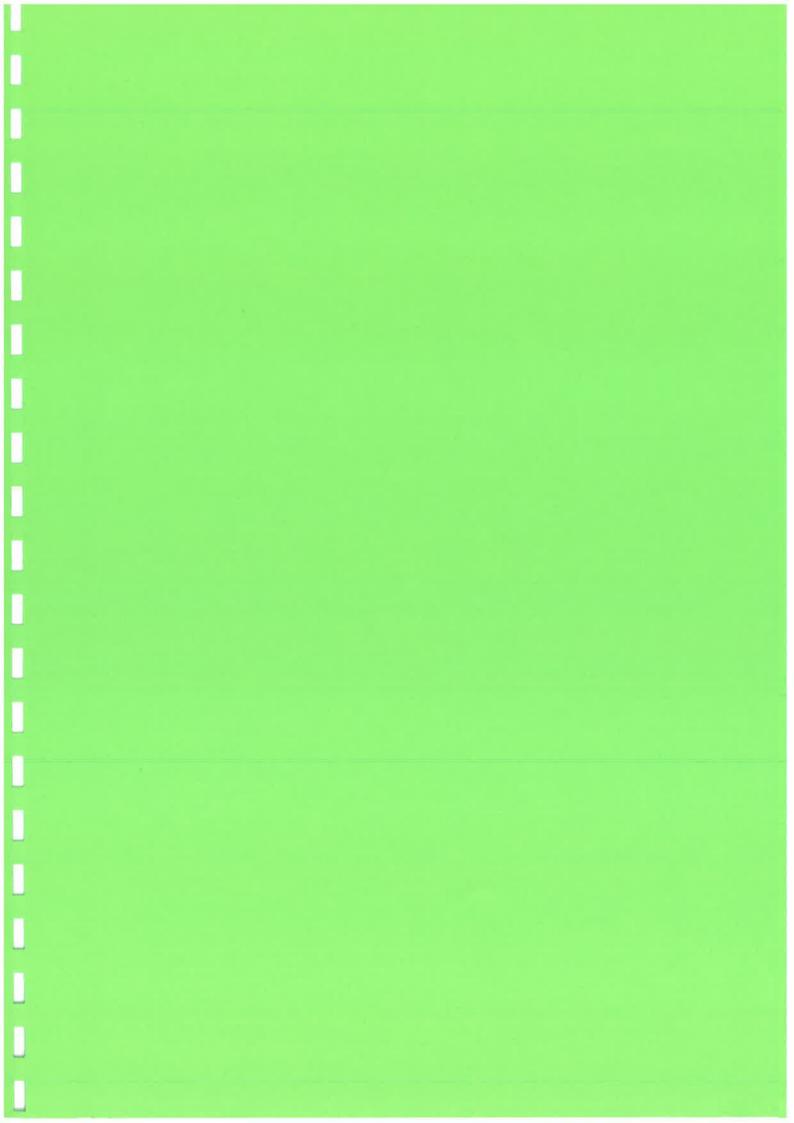
Tous les sujets liés au projet ont été étudiées et correctement traités par les auteurs depuis l'état initial de l'environnement jusq'aux procédures de démantèlement en passant par la phase chantier et la phase d'exploitation.

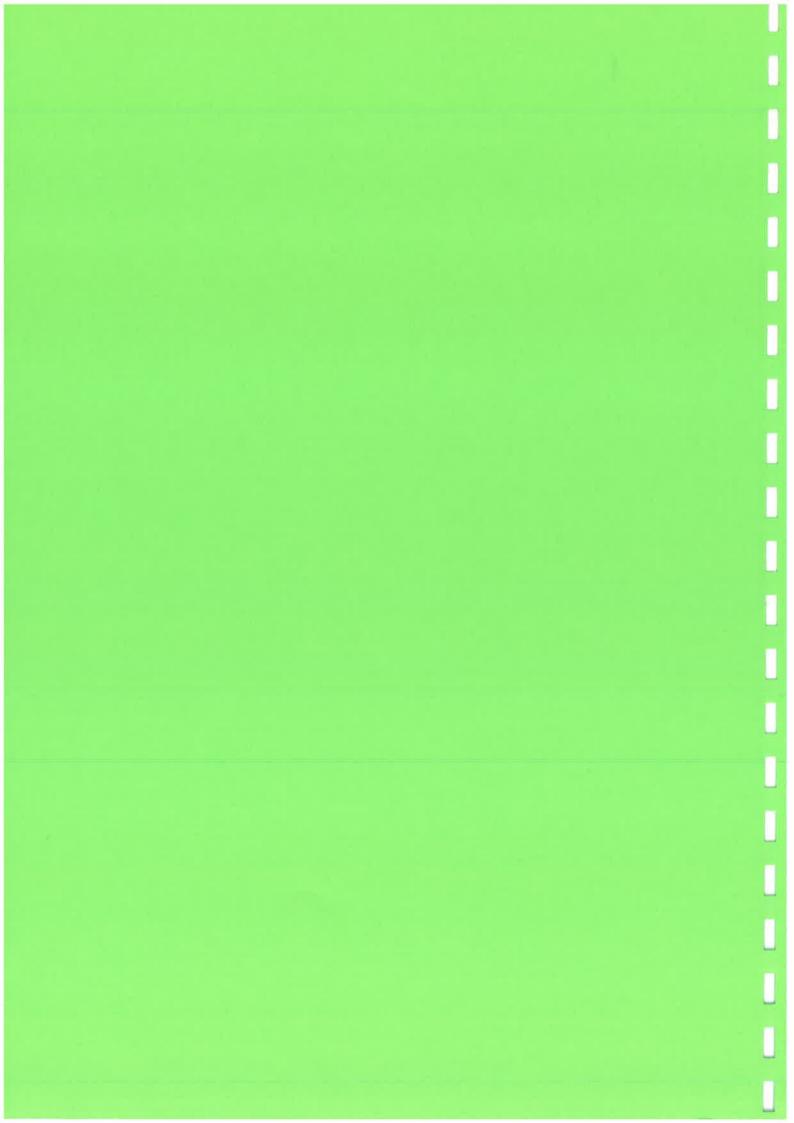
Le mémoire en réponse du porteur de projet répond précisément à toutes les questions posées par le public en reprenant les thèmes que j'ai proposés dans mon procès verbal de synthèse.

Fait à Chartres, le 12 décembre 2023

Le Commissaire Enquêteur

Patrick CHENEVREL





# 2 - Conclusions motivées

### 1 – Généralités

La société ENERTRAG Beauce I SCS, dont le siège social se trouve à Neuville-sur-Oise, envisage le renouvellement d'un parc existant de 6 éoliennes (parc éolien «chemin de Tuleras» mis en service en 2003) auxquelles viennent s'ajouter 2 nouvelles éoliennes pour porter la puissance actuelle de 12 MW à une puissance totale de 29,4 MW.

### 2 - Objet de la présente enquête

Cette enquête publique a pour objet d'informer le public sur le projet de demande d'autorisation environnementale présentée par la société ENERTRAG et de recueillir ses observations.

L'analyse du dossier, des divers avis formulés et des observations du public doivent permettre au commissaire enquêteur d'émettre un avis sur cette demande.

### 3 – Déroulement de l'enquête

Suite à la demande présentée par Monsieur le Préfet de l'Eure-et-Loir, Monsieur Denis Lacassage, président délégué du Tribunal Administratif d'Orléans, m'a désigné le 5 octobre 2023 en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

Par arrêté en date du 21 septembre 2023 Monsieur le Préfet a prescrit une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

L'avis d'enquête a été publié dans la presse locale conformément à la réglementation, à savoir :

- Echo Républicain : le 20 septembre 2023 et le 29 septembre 2023
- Horizons : le 20 octobre 2023 et le 29 octobre 2023

Ce même avis a été affiché sur les panneaux d'affichage des mairies de Villemeux-sur-Eure et Le Boullay-Thierry, ainsi que dans les 22 communes suivantes : Bréchamps, Charpont, Chaudon, Coulombs, Croisilles, Ecluzelles, Garnay, La Chapelle-Forainvilliers, Le Boullay-Mivoye, Luray, Marville-Moutiers-Brûlé, Mézières-en-Drouais, Néron, Nogent-le-Roi, Ormoy, Ouerre, Puiseux, Sainte-Gemme-Moronval, Sérazéreux, Tremblay-les-Villages, Tréon et Vernouillet.

Dix panneaux d'avis d'enquête ont été positionnés en bordure de différentes routes proche du secteur d'implantation.

Il a été possible pour le public de consulter le dossier d'enquête sur les deux sites dématérialisés :

- https://www.registre-dematerialise.fr/4866
- et sur le site de la préfecture : <a href="https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En cours-etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En cours-etat/Enquetes-etat/Enque

Parc éolien de la Vallée du Roi – communes de Villemeux-sur-Eure et Le Boulay-Thierry Enquête publique du 16/10 au 15/11/2023 - Arrêté préfectoral du 21 septembre 2023 – E 23000147/45

ainsi que sur un poste informatique en Préfecture, place de la République à Chartres.

L'enquête publique s'est déroulée du 16 octobre à 9h au 15 novembre 2023 à 18h00 sans incident

Le public a pu me rencontrer au cours des quatre permanences que j'ai tenues en mairie de Villemeux-sur-Eure et Le Boullay-Thierry où un dossier complet était mis à sa disposition ainsi qu'un registre pour recueillir ses observations, les jours suivants :

- d'une part à Villemeux-sur-Eure le lundi 16 octobre 2023 de 14 h à 17 h et le samedi 4 novembre 2023 de 9h à 12 h et,
- d'autre part, au Boullay-Thierry le mardi 24 octobre 2023 de 15 h à 18 h et le mercredi 15 novembre 2023 de 16 h à 18 h.

Ces registres étaient aussi à la disposition du public aux heures d'ouverture des mairies.

Il était également possible de déposer ses observations sur un site dématérialié spécialement dédié, ouvert à l'adresse suivante : <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/4533">https://www.registre-dematerialise.fr/4533</a>.

Les observations recueillies auprès du public ont été transmises à la société Enertrag dans un procès-verbal de synthèse. Le porteur de projet y a répliqué dans un mémoire en réponses.

### 4 - Cadre juridique

L'enquête publique s'est déroulée en application :

- du code de l'environnement et du code de l'urbanisme
- de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ENERTRAG
   Beauce I au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- des documents d'urbanisme des communes de Villemeux-sur-Eure et de Le Boullay-Thierry
- de l'avis 2023-3676 du 18 août 2023 de la MRAe Centre Val de Loire et de la réponse écrite du porteur de projet
- de la décision E2300147/45 en date du 5 septembre 2023 notifiée par le Président délégué du Tribunal Administratif d'Orléans
- de l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2023 prescrivant une enquête publique

## 5 - Considérations du commissaire enquêteur

Je, soussigné, Patrick Chenevrel, commissaire enquêteur,

### • constate que :

- L'enquête publique s'est normalement déroulée, sans incident

- Le public a été parfaitement informé des modalités de l'enquête par la double parution de l'avis dans deux journaux locaux, par voie d'affichage et via le site internet de la Préfecture de l'Eure-et-Loir, ainsi que par le travail d'information et de communication mené par le cabinet Demopolis missionné par la société Enertrag.
- La participation du public a été satisfaisante : 34 observations ont été déposées, 1267 personnes ont consulté le site dématérialisé, 261 personnes ont téléchargé au moins un des documents de présentation
- Le dossier d'enquête était complet et explicite. Les pièces du dossier exposent clairement toutes les données et tous les aspects du projet par la présentation technique des éoliennes, type, dimensions, implantations, mise en œuvre, démentèlement, par la qualité et la quantité des photos et photo-montages prises ou établies depuis différents points de vue, par l'étude d'impact qui traite toutes les questions liées à l'environnemnt et à la santé, en particulier : l'acoustique, le paysage et le milieu naturel, l'avifaune et les chauves-souris et par l'étude de dangers qui a étudié tous les scénarios d'accident possibles et les mesures de sécurité à prendre.
- Les conditions réglementaires permettant au public de consulter le dossier et de déposer une observation ont été correctement remplies.
- Le projet respecte les règlements d'urbanisme locaux: le PLU de Villemeux-sur-Eure et celui du Boullay Thierry ainsi que le SCOT du Pays de Dreux.
- Le projet est en conformité avec la politique gouvernementale en s'inscrivant dans le cadre de la transition écologique qui fixe les objectifs de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables et avec les objectifs et les orientations du SRADETT et du SRCAE de la région Centre-Val de Loire.
- Le projet est conforme aux 31 articles de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.
- L'étude d'impact et l'étude de dangers ont été jugées de bonne qualité par la MRAE et les réponses apportées par le porteur de projet aux recommandations de celle-ci sont circonstanciées et satisfaisantes.
- La commune du Boullay-Thierry est favorable au projet, celle de Villemeux-sur-Eure défavorable.
- Sur les 22 communes appelées à donner leur avis sur le projet 12 ont délibéré : 5 communes ont donné un avis favorable (Charpont, Garnay, Luray, Marville-Moutiers-Brûlé et Sainte-Gemme-Moronval) et 5 autres un avis défavorable (Le

Boullay-Mivoye, La Chapelle-Forainvilliers, Croisilles, Mézières-en-Drouais et Sérazéreux) et 2 se sont abtenues. Seul le conseil communautaire de l'agglomération du Pays de Dreux a délibéré et donné un avis défavorable.

- Les Ministères des Armées et des Transports ont délivré une « autorisation ».
- Les Architectes des Bâtiments de France du service de l'UDAP de l'Eure-et-Loir ont donné successivement un avis favorable sur le projet.

### • considère que :

- Bien que les distances entre les mâts et les habitations soient supérieures à 815 mètres, donc bien au delà de la distance minimale « réglementaire » de 500 mètres, il est certain que l'impact visuel va s'intensifier du fait de l'augmentation du nombre et de la hauteur des éoliennes, en particulier vis-à-vis du hameau de Fonville.
- Mais, d'une part, la variante retenue pour le projet, à savoir 8 éoliennes, a été préférée aux deux premières variantes étudiées qui proposaient 11 ou 14 éoliennes sur deux rangs et, d'autre part, la hauteur totale est supérieure aux éoliennes existantes de 16,40 mètres alors qu'elle aurait pu être encore plus élévée.
- L'éventuelle perte de valeur des biens immobiliers est difficile à évaluer pour les habitants de la zone rapprochée. Aucune étude ne la mesure précisément aujourd'hui. L'étude de l'ADEME donnée en référence dans le dossier d'enquête est insuffisante pour estimer les pertes des biens situés à moins de 1 km d'un parc éolien, segment non spécifiquement étudié. Cependant on ne peut pas vraiment affirmer que les habitations les plus proches perdront de la valeur compte tenu de leur éloignemnet, ce que déclare le maire de Boullay-Thierry.
- L'augmentation de la longueur des pales et la réduction de la hauteur de garde au sol peuvent augmenter les risques de collision, même si elles sont peu fréquentes dans le parc actuel.
- Si la densité des éoliennes est très forte en Eure-et-Loir, particulièrement en Beauce, comme le ressentent beaucoup d'habitants, la saturation n'est pas encore atteinte dans le secteur du Drouais-Thimerais. En effet il n'y a que trois parcs.
- La décision d'autoriser un nouveau parc éolien ne peut être sérieusement prise qu'en concertation et en fonction de l'examen de l'ensemble des projets éoliens existants et projetés dans un même secteur. Le projet de la Vallée du Roi n'est pas un « nouveau » projet, mais l'extension d'un parc existant qu'il prolonge. Le projet est peu contesté par les habitants des communes d'implantation qui n'ont été que 2 à exprimer leur opposition bien que les conseils municipaux de Villemeux-sur-Eure et de Boullay-Mivoye ont voté contre.

### • et je note

- Le Comité Départemental des Energies Renouvelables a donné un avis favorable au projet le 27 janvier 2023.

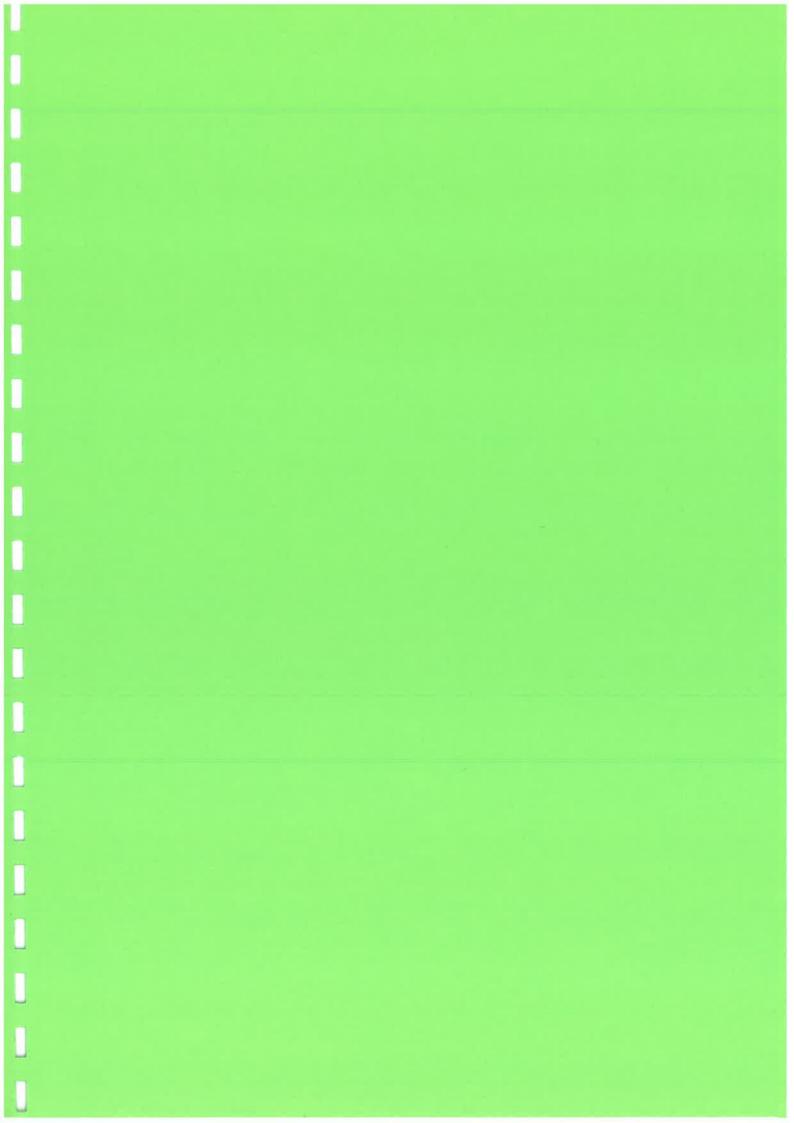
### 6 - Avis du commissaire enquêteur

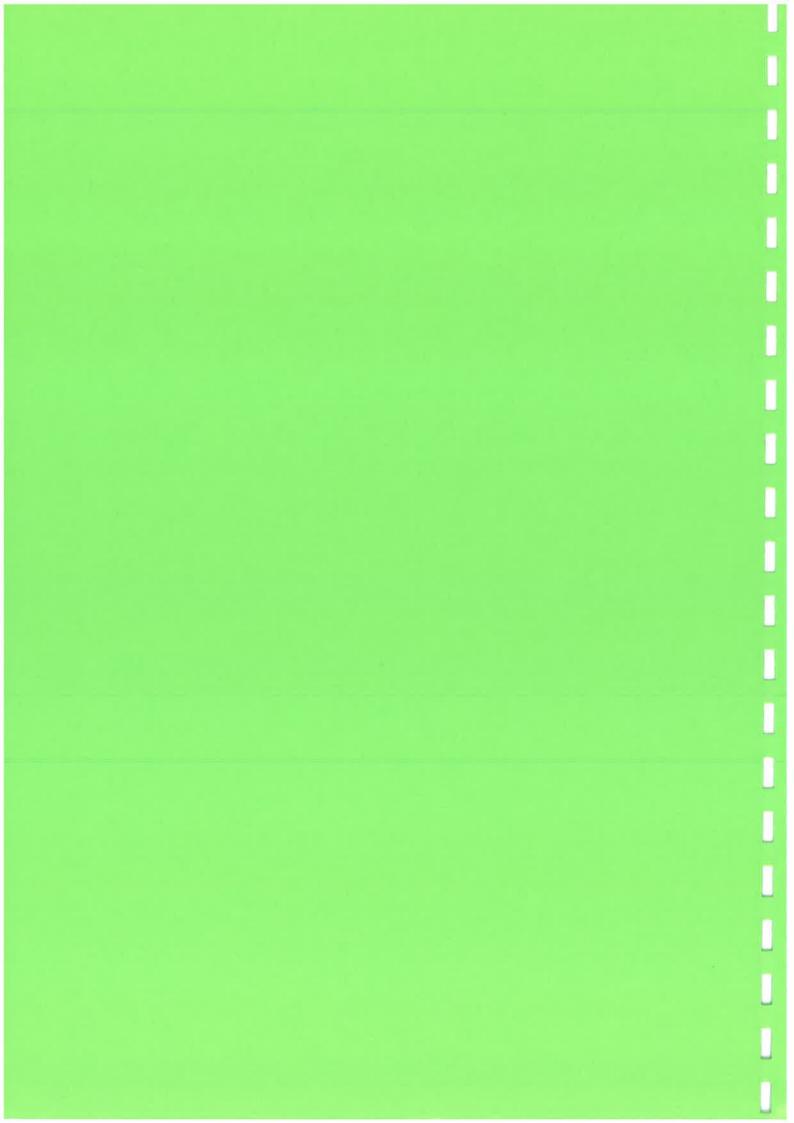
En conclusion, je donne un AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter le parc éolien de la Vallée du Roi présentée par la sociéré ENERTRAG Beauce I au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Fait à Chartres, le 12 décembre 2023

Le Commissaire Enquêteur

Patrick CHENEVREL





# 3 - ANNEXES

- Arrêté préfectoral du 21 septembre 2023
- Avis d'enquête publique
- Parution avis dans la presse
- Procès verbal de synthèse
- Mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage

mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr



Fraternité

ARRÊTE PRESCRIVANT UNE ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SCS ENERTRAG BEAUCE I pour son projet de parc éolien La Vallée du Roi sur le territoire des communes de LE BOULLAY-THIERRY et VILLEMEUX-SUR-EURE (AIOT N° 0100002521)

Le Préfet d'Eure-et-Loir, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du Titre II du Livre I (parties législative et réglementaire), les articles L 181-9 à L 181-12, L 512-1, R 181-36 à R 181-44 et le chapitre II du Titre ler du Livre V (parties législative et réglementaire);

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement;

Vu l'arrêté préfectoral n° 62-2023 du 4 septembre 2023, portant délégation de signature au profit de M. Yann GÉRARD, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par la SCS ENERTRAG BEAUCE I, dont le siège social est situé 9 Mail Gay Lussac – 95000 Neuville-sur-Oise - pour son projet de parc éolien La Vallée du roi qui porte sur le remplacement des 6 aérogénérateurs existants du parc éolien du Chemin de Tuleras, l'implantation de 2 aérogénérateurs supplémentaires et 3 postes de livraison électrique) sur le territoire des communes de LE BOULLAY-THIERRY et VILLEMEUX-SUR-EURE;

Vu l'ensemble des pièces, plans et études réglementaires et notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers et leur résumé non technique produits à l'appui de la demande formulée par la SCS BEAUCE ENERTRAG BEAUCE I;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement du 10 juillet 2023 ;

Vu l'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Centre-Val de Loire n° 2023-3676 du 18 août 2023 et la réponse écrite du porteur de projet du 12 septembre 2023 ;

Vu la décision n° E23000147/45 en date du 5 septembre 2023 du Tribunal Administratif d'Orléans nommant Monsieur Patrick CHENEVREL, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Michel BACCARD en qualité de suppléant;

Considérant que l'activité en cause est soumise à autorisation sous la rubrique n° 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre la demande d'autorisation environnementale émise par la SCS ENERTRAG BEAUCE I, à enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement:

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

## ARRÊTE

## Article 1er : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique dans les formes prescrites aux articles L.123-3 à L.123-18 et R.123-3 à R.123-27 et R.181-36 du code de l'environnement, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SCS BEAUCE ENERTRAG BEAUCE I, dont le siège social est situé 9 Mail Gay Lussac-95000 Neuville-sur-Oise, pour son projet de parc éolien de La Vallée du roi sur le territoire des communes de LE BOULLAY-THIERRY et VILLEMEUX-SUR-EURE;

La rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement concernant l'activité soumisé à autorisation est détaillée en annexe.

Le projet porte sur le remplacement des 6 aérogénérateurs existants du parc éolien du Chemin de Tuleras, l'implantation de 2 aérogénérateurs supplémentaires et de 3 postes de livraison électrique.

### Article 2 : Commissaire enquêteur

Monsieur Patrick CHENEVREL, Architecte en retraite, a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Michel BACCARD, Ingénieur EDF-GDF en retraite, en qualité de suppléant.

### Article 3 : Désignation du siège de l'enquête

La Commune de Villemeux-sur-Eure est désignée siège de l'enquête.

### Article 4 : Mise à disposition du dossier d'enquête

L'enquête aura lieu du lundi 16 octobre à 14H00 au mercredi 15 novembre 2023 à 18H00. Les pièces du dossier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairies de Le Boullay-Thierry et Villemeux-sur-Eure aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier complet est consultable sur le site internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/4866

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut transmettre ses observations et propositions sur ce site

Les observations et propositions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : <u>enquete-publique-4866@registre-dematerialise.fr</u>

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/4866">https://www.registre-dematerialise.fr/4866</a> et donc visibles par tous.

Le lien ci-après permet de consulter le dossier complet inséré sur le registre dématérialisé susvisé, depuis le site internet de la préfecture : <a href="https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours">https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours</a>

Le dossier pourra être consulté à la Préfecture, place de République à Chartres, sur un poste informatique, pendant les horaires d'ouverture au public.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Perrine LECOQ, cheffe de projet éolien – Société ENERTRAG BEAUCE I – valleeduroi@enertrag.com

### Article 5 : Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public aux lieux, jours et heures suivants en mairies de Villemeux-Sur-Eure – 35 Grande Rue et Le Boullay-Thierry – 2 rue du Vieux Puits; aux jours et heures suivants:

DATES	HEURES	LIEUX
lundi 16 octobre 2023	14h00 à 17h00	
samedi 4 novembre 2023	9h00 à 12h00	Mairie de Villemeux-sur-Eure
mardi 24 octobre 2023	15h00 à 18h00	
mercredi 15 novembre 2023	16h00 à 18h00	Matrie de Le Boullay-Thierry

#### Article 6: Observations et propositions du public

Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique :

- sur les registres « papier » ouverts à cet effet et paraphés par le commissaire enquêteur, en mairies de Villemeux-Sur-Eure et Le Boullay-Thierry ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences, en mairies de Villemeux-Sur-Eure et Le Boullay-Thierry (observations et propositions orales ou écrites);
- par voie postale, adressées à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de Villemeux-sur-Eure, 35 Grande Rue, 28210 Villemeux-sur-Eure.

les observations remises ou adressées par voie postale au commissaire enquêteur seront annexées au registre d'enquête ouvert à Villemeux-sur-Eure

- à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-4866 are gistre-dematerialise.fr

Le public peut également transmettre ses observations et propositions sur le site <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/4866">https://www.registre-dematerialise.fr/4866</a>

#### Article 7: Affichage et publicité

Outre Le Boullay-Thierry et Villemeux-Sur-Eure, les communes de Bréchamps, Charpont, Chaudon, Coulombs, Croisilles, Écluzelles, Garnay, La Chapelle-Forainvilliers, Le Boullay-Mivoye, Luray, Marville-Moutiers-Brûlé, Mézières-en-Drouais, Néron, Nogent-le-Roi, Ormoy, Ouerre, Puiseux, Sainte-Gemme-Moronval, Serazereux, Tremblay-les-Villages, Tréon et Vernouillet dont les territoires sont susceptibles d'être affectés par le projet, sont situées dans le périmètre d'affichage (6 kilomètres) prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement.

Un avis portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête, sera affiché en mairies des communes mentionnées ci-dessus, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et publié par tous les procédés en usage dans ces communes. L'accomplissement de cette formalité d'affichage incombe aux maires et sera certifié par ces derniers.

Il sera procédé par les soins de la SCS ENERTRAG BEAUCE I à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et visible de la voie publique. Cet affichage devra respecter les spécificités déterminées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement et être réalisé au moins 15 jours avant le début de l'enquête.

L'avis sera publié, à la demande du Préfet d'Eure-et-Loir, dans 2 journaux locaux, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, aux frais du pétitionnaire.

L'avis sera également publié sur le site internet de la préfecture mentionné à l'article 4 quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée.

### Article 8: Avis des conseils municipaux et conseils communautaires

Les conseils municipaux des communes mentionnées à l'article 7 et les conseils communautaires de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux et de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France sont appelés à donner leur avis sur le projet. Ces avis ne pourront être pris en considération que s'ils sont exprimés, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, ces avis seront insérés sur le site internet de la préfecture, mentionné à l'article 3, à mesure de leur réception en préfecture et transmis au commissaire enquêteur.

#### Article 9 : Clôture de l'enguête

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront transmis sans délai, par les mairies d'implantation du projet, au commissaire enquêteur et clos par lui.

Le commissaire enquêteur rencontrera alors, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur des registres d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations et les transmettre au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au Préfet d'Eure-et-Loir son dossier d'enquête accompagné des registres et des pièces annexes ainsi que son rapport et ses conclusions motivées.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies de Boullay-Thierry et Villemeux-Sur-Eure, Bréchamps, Charpont, Chaudon, Coulombs, Croisilles, Écluzelles, Garnay, La Chapelle-Forainvilliers, Le Boullay-Mivoye, Luray, Marville-Moutiers-Brûlé, Mézières-en-Drouais, Néron, Nogent-le-Roi, Ormoy, Ouerre, Puiseux, Sainte-Gemme-Moronval, Serazereux, Tremblay-les-Villages, Tréon, et Vernouillet, ainsi qu'à la Préfecture d'Eure-et-Loir – Bureau des procédures environnementales – pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees

#### Article 10: décision d'autorisation

À l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir.

#### Article 11: Exécution

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Mesdames et Messieurs les Maires de Boullay-Thierry et Villemeux-Sur-Eure, Bréchamps, Charpont, Chaudon, Coulombs, Croisilles, Écluzelles, Garnay, La Chapelle-Forainvilliers, Le Boullay-Mivoye, Luray, Marville-Moutiers-Brûlé, Mézières-en-Drouais, Néron, Nogent-le-Roi, Ormoy, Ouerre, Puiseux, Sainte-Gemme-Moronval, Serazereux, Tremblay-les-Villages, Tréon, et Vernouillet ainsi que Monsieur le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Dreux.

Fait à CHARTRES, le

2 1 SEP. 2023

Le Préfet, pour le Préfet, Le Secrétaire Général

Yann GÉRARD

# AVISD'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR:

## UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

- ▶ OBJET: Demande d'autorisation environnementale concernant le projet du « parc éolien de la vallée du Roi » qui porte sur le remplacement des 6 aérogénérateurs existants du parc éolien du Chemin de Tuleras, l'implantation de 2 aérogénérateurs supplémentaires et 3 postes de livraison électrique.- rubrique 2980-1 des ICPE
- ▶ EMPLACEMENT DE l'INSTALLATION : communes de Villemeux-sur-Eure et Le Boullay-Thierry
- ▶ MAÎTRE D'OUVRAGE: SCS ENERTRAG BEAUCE I dont le siège social est situé 9 Mail Gay Lussac, 95000 Neuville-sur-Oise
- DURÉE DE L'ENQUÊTE : 31 jours du lundi 16 octobre à 14H00 au mercredi 15 novembre 2023 à 18H00
- ▶ LE DOSSIER: Les pièces du dossier, sur support papier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairies de Villemeux-sur-Eure (siège de l'enquête) et Le Boullay-Thierry, aux jours et heures d'ouverture au public. Pendant la durée de l'enquête, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé, sur lequel le dossier complet est consultable, est ouvert à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/4866

Le registre dématérialisé susvisé est également accessible depuis le site internet de la préfecture ci-après : https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours. Le dossier pourra être consulté à la Préfecture, place de République à Chartres, aux heures d'ouverture du public – sur un poste informatique

- ▶ LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES auprès de Madame Perrine LECOQ, chef de projet éolien SCS ENERTRAG BEAUCE I valleeduroi@enertrag.com
- ▶ COMMISSAIRE ENQUÊTEUR: Monsieur Patrick CHENEVREL, Architecte en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public en mairies de Villemeux-sur-Eure 35 Grande Rue et Le Boullay-Thierry 2, rue du Vieux Puits aux jours et heures suivants :

DATES	HEURES	LIEUX	
lundi 16 octobre 2023	14h00 à 17h00	Mairie de Villemeux-sur-Eu	
samedi 4 novembre 2023	9h00 à 12h00		
mardi 24 octobre 2023	15h00 à 18h00	Mairie de Le Boullay-Thier	
mercredi 15 novembre 2023	16h00 à 18h00		

Monsieur Michel BACCARD, Ingénieur EDF-GDF en retraite, est désigné commissaire enquêteur suppléant.

- ▶ PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :
  - sur les registres « papier » ouverts à cet effet en mairies de Villemeux-Sur-Eure et Le Boullay-Thierry ;
  - auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences, en mairies de en mairies de Villemeux-Sur-Eure et Le Boullay-Thierry (observations et propositions orales ou écrites);
  - par voie postale, adressées à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de Villemeux-sur-Eure, 35 Grande Rue, 28210 Villemeux-sur-Eure.

les observations remises ou adressées par voie postale au commissaire enquêteur seront annexées au registre d'enquête ouvert à Villemeux-sur-Eure

- à l'adresse électronique suivante : **enquete-publique-4866@registre-dematerialise.fr**. Le public peut également transmettre ses observations et propositions sur le site **https://www.registre-dematerialise.fr/4866** 

Les conseils municipaux de Villemeux-sur-Eure et Le Boullay-Thierry (communes d'implantation du projet) et ceux des communes de Bréchamps, Charpont, Chaudon, Coulombs, Croisilles, Écluzelles, Garnay, La Chapelle-Forainvilliers, Le Boullay-Mivoye, Luray, Marville-Moutiers-Brûlé, Mézières-en-Drouais, Néron, Nogent-le-Roi, Ormoy, Ouerre, Puiseux, Sainte-Gemme-Moronval, Serazereux, Tremblay-les-Villages, Tréon, et Vernouillet dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, sont situées dans le périmètre d'affichage (6 kilomètres) prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement et les conseils communautaires de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, sont appelés à donner leur avis sur le projet. Ces avis ne pourront être pris en considération que s'ils sont exprimés, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête. Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, ces avis seront insérés sur le site internet de la préfecture, mentionné ci-dessus.

- ▶ LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES: Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans les mairies susvisées, et à la préfecture d'Eure-et-loir DC- bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir. https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees/2023
- ▶ A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation environnementale sollicitée, assortie de prescriptions, ou prononcera un refus par arrêté motivé.

## Avis d'obsèques / Annonces classées

THUMEDT, CÂTEUES

Françoise CHARRON, son épouse; Tom CHARRON-GOUX, son fils; Océane et Solan, ses petits-ensants de cœur; Maryvonne LEHOUX, son marnan; Anne-Rafaèle CHARRON, so sœur;

**Emmanuel CHARRON** 

#venu le 25 septembre 2023, à l'âge de Un dernier hommage lui sera rendu le lundi 2 octobre 2023, à 16 houres, au crématorium de Maimilliers, où un registre à condoléances

Cet avis tient lieu de faire-part et de remer

PF Hoy, Courville-sur-Eure (02.37.23.34.84).

DREUX

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Liliane MITHOUARD

née LE GUILLOUS

survenu le 26 septembre 2023, dans sa

Le service religieux sera célébré le mardi 3 actobre 2023, à 14 h 30, en l'église Saint-Pierre de Dreux, suivi de l'inhumation au cimetière de La Chaussée d'Ivry.

Condoléances sur www.dansnascoeurs.fr

MAINWILLIERS

Sonia et Alain CARARET, ses parents :

PFG, Dreux (02.37.46.00.16).

Martine et Jean-François LAINÉ,

Amélie et Mouloud BELGUESSOUM, Alexandra et Jérémy BIGOT, Audrey MITHOUARD,

ses petits-enfants; Romane, Louise, Elisa, Maël, Ana, Rose, Antoine, ses arrière-petits-enfants,

Ainsi que toute la famille

Eric MITHOUARD et Nelly, ses enfants ; Guillaume et Laëtitia LAINÉ,

douleur de vous faire part du décès de

Ainsi que toute la famille et ses amis

Ses neveux.

#### AVIS D'OBSÈQUES

Retrouvez nos avis sur et

Pour nous contacter threathers, entire the first term

#### ÉPERMON

Johanne et Thibault, ses enfants ; Lucas, Noémie, Gauthier, Morgan et Sarah, ses petits-enfants,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jean-Louis VERRIER

La cérémonie aura (leu le lundi 2 octobre 2023, à 11 h 30, au crématorium de Pierres. .

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associerant à sa peine. PF et Mie Euréliennes, Pierres (02.37.23.03.03).

#### MOISY (Loir-et-Cher) CLOYES-SUR-LE-LOIR

Mme Solange FLEURY, son épouse ; Valérie FLEURY, Stéphane et Corinne FLEURY,

ses enfants; Adrien, Nolwenn, ses petits-enfants; Et toute la famille vous font part du décès de

#### **Monsieur Yves FLEURY**

survenu le 27 septembre 2023, à l'âge de

Ses obsèques seront célébrées le lund 2 octobre 2023, à 14 h 30, en l'égise de Moisy, où l'on se réuniro. Fleurs noturelles uniquement.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine. Pts Broke Cloves (02 37.98.52.34).

Condoléances sur www.dansnascaeurs.fr

#### Los obshowes cólébrées en lour " - Eure-et-Loir -Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

Courville-sur-Eure

15 h 00 : Danielle CHESNEAU, en l'église.

10 h 00 : William TUPIN, en l'église Saint-Pierre.

La Ferté-Vidame

14 h 30 : Henri SAMSON, en l'église Saint-Nicolas.

Le Boullay-Thierry 10 h 30 : Claude GAUDRON, en l'église Saint-Lubin. Le Gauit-Saint-Denis

14 h 30 : Philippe MORIN, en l'église

Moinvillers

9 h 30 : Christian LEGENDRE, au crématorium. 11 h 30 : Samuel MONDOT, au crématorium Jean-Charpentier. 14 h 30 : Jean-Jacques HUBERT, en l'église de Saint-Hilaire.

15 h 00 : Ginette GUEGAN, à la salle de

Mignières 14 h 30 : Jean-Claude BODET, en l'église Saint-Gervais-Saint-Protais.

14 h 30 · Gilhort IATOUCHE en l'éclise Orlu

15 h 00 : Fernand DUPARC, en l'église. Sancheville

10 h 00 : Nadia ALVES, en l'église. (°) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

Sonia et André BORET, sa sœur et son beau-frère ; Jules et Malou BORET, ses neveu et nièce, Ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Frédéric CABARET

survenu le 28 septembre 2023, dans sa 56° année.

56° année. La cérémonie aura lieu le jeudi 5 octobre 2023, à 9 h 30, au crématorium Jean-Char-pentier de Mainvilliers. Une rose à déposer sur le cercueil unique-

Ce présent avis tient lieu de faire-part et de

PF Denèque, Mainvilliers (02.37.36.09.09).

#### Contactez le service Obsèques

Du lundi au vendredi : 9h - 18h Sarnedi : 14h - 18h Pour une parution le lendemain, vos avis sont à adresser avant 17h30

0473 17 31.41 - obseques@centrefrance.com

## ANNONCES **LEGALITICS**

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du Sépartement de l'Eure-et-Loir ou tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembr 2021 relatif à la tarification et aux modalités de poblication de ses annonces.

LA MOTRELLE providence

#### **AVIS DE MODIFICATIONS**

Les associés de la sad se sont réunis en AC le ter sentembre 2023 nous Les costones de et sort est sont eternie en Air e les septienture 2005 point order les modifichtors salinottes : c'hangement du sêge social ca 19-21 me gustave effel 26600 Gellatriville Démission de l'aucien glerarit Franck FRECT Nomination nouveau gérant : WEHA Invest Nouveau nom commer-did AMBURESA 28

ÉDURCE +

SARI, au cupitel de 5 000 euros
Sige sodel : 12 Chemia de în lind
CLOYES Sire LE COLL
20220 CLOYES LES TROIS RIVERE
887 663 110 ICS CHÁLTRES

#### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Por ACE du 12/09/2023. il a été décidé de transférer le sièce social du 12 Chemin de la Roche -CLOYES SUR LE LORE - 28220 CLOYES LES TROSE REVIERES au 3, rue de Nermont 28200 LA CHAPELE DU NOYER à complex nétroadivement du 01/09/2023, et de modifier en conséquence l'article

#### ANNONCES LÉGALES **ET ADMINISTRATIVES**

PRÉFET D'EURE ET-LOIR

SAS FRA FRANCE - VIERNOLILLET

#### CONSULTATION DU PUBLIC

LE DRÉEFT D'ELIGE-ET-LOIR communique :

L'une des cononces dégales poétant sur la consultation du public relative à la demande d'enregistrement présentée par SAS FA FRANCE, pour son projet situé à Vernouillet (728) n'est pus poure dans l'Écho Républicain, le 15 septembre 2023.

Cette formalité n'ayant pas été accomple, la consultation du malife est

ruportio comme unit:

Lo consultation du public sur la demande d'euregistrement présentée par la consultation du public sur la demande d'euregistrement présentée par le SAS FM FRANCE, dont le siège social est situé Riue de l'Europe 57370
PHALSEDURG, poncesanat un projet de crédition d'une platefarme logistique, situé me André Morie Ampère sur le territoire de la commune de VERNOUNLET est ouverire pour 4 sumainos de la mail 16 codaines à 5000 un manufi 16 codaines à 5000 un manufi 16 codaines à 5000 un manufi 16 codaines à 5000 un manufication de la codaine de superior de la codaine de la codaine de superior de la codaine de la co

L'activité est soumise à caregistrement au titre des rubriques 1510-2-b, 1511-1, 4331-2 et 4734-2b de la nomendature des installations dassées. NOTE DE MODERNAUE EN HOUSEAUGHE DES INSCINEURS BIOSSESS.

DOS Informations sur le projet perment être obtenues auprès de Rime Sanch
INIEPATI, responsable environnement industriel et urbanisme - mel slace
fait @ngoancept-ec.com

Un dossier sera tenu à la disposition du public pendent teute la durée de la consultation en moirie de VERNOURLET Esplanade du 8 mai 1945 Maurice Legendre 28500 :

Du lundi ou mercredi de 9 h à 12h30 et de Le jeudi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 19 h vvadi da D.h. à 12h20 at da 13h20 à 17h30.

Le vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

La competi de O h à 12 h

Le public goarre formuler ses observations sur un registre ouvert, à cet effet, en mairie de Vernouëllet.

Le public pourra également consulter le dossier sur le site internet de la préfecture :

prifecture: https://www.eure-et-loir.gouv.frl/Actions-de-H?tat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Consultation-du-public/En-cours et-ofrsser ses observations à la Prifecture d'Sun-et-loir-Direction de la Chyermeté - Pureura des Prodédiuse Enfortamementales - place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex ou par vole électronique à

pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr, avant la fin du délai de con-

sananan na pueux. Le Priérit est l'Autorité compétente pour prendre la décision d'enregistre-ment, par arrêté préfection d'enregistrement assorti éventuellement de prescriptions porticulières complémentaines aux prescriptions générales finites par arrêté ministériel, ou pour prendre une décision de retus

#### SCS FINETING MENSICE I

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

parc dolles La Vallée du Roi LE SOULLAY-THERRY et

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :

LE PRÉFET D'EIRE-EF-CUR communique :

Une empéte publique, prescrite par arrêté prélectoral, ours fieu durant
31 jours, du Innd 16 octobre à 14HOO ou merured 15 novembre 2023 à
18HOO, sur la demande d'autorisation environnementate ou titre de la
rubrique 2890 1 de la nomendature des installations codosées pour la
protection de l'environnement, présentée par la SCS EMERITRIA BEAUCE I
dont le siège social est situle 9 Minil Cay lussor - 95000 Nevellie sur Oise
pour son projet de parré dellar de la Vallée du Raj portant sur le renghe-cement de 5 déroglenfateurs existants du parr éclien du Chemila de
L'uleros, l'implantation de 2 déroglenfateurs supplémentains et 3 postes
de linvision électrique, sur le terrificire des communes de Villemeurs sur-laire et le Boullay-Thierry;
Ethe enuelle concenne aussi les communes de Bréchames. Charocat.

Cette enquête concerne aussi les communes de Bréchamps, Charport, Lette enquête concerne auss set communes de trechomps, tomport, Choudon, Cotolonis, Crisilles, Educales, Comray, lo Chopelle-Forniral liers, Le Boulloy-Hillorge, Lurry, Marville-Moudiers-Brüld, Matières-en-Douais, Méron, Mogent-le-Rol, Comon, Querre, Palesce, Sointe-Cenne-Morrowal, Setzazereux, Tremblay-les-Villages, Tréon et Vernouillet (communes comprises dans le périnètre d'affichage prévu à l'article R. 193-36 du code de l'erwitonnement).

187-36 du code de l'environnement). Les pièces du codes et l'environnement). Les pièces du dossier, en version papier, dont l'étude d'impact et l'étude de donges et leur résumé non technique dirist que l'oris de l'autorité environnementale et la réponse approite par le pélitionnoire, seront terus de disposition du public en mointés de Villemenus sur-leur, siège de l'enquête et Le Boulloy-Thierry our jours et heures habituels d'onverture des services ou aublic.

Le dossier complet est consultable sur le site internet suivant :

Le dossier complet est consultable sur le site internet suivent : https://www.negistre-demateriolise.fr/48566 Le lieux-i-quites permet de consultar le dossier complet inséré sur le registre dématériolisé susvisé, depuis le site internet de la préfecture : https://www.eure-et-lois.gouv.ir/Actions-de-1Ent/Enquete-Publiques-et-consultation-de-public/Enquete-publiques/En-cours

e-consumment-puom; empiese-puompes; ar-cons Le dossier pourra être consulté sur un poste informatique à la Préfecture - place de République à Chartres, pendant les handres d'ouverture au

les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madan Perrine LECOQ, chefie de projet éolien - Société ENERTRAG BEAUCE

utilleeduroi@enertrog.com Monsieur Potrick CHEREVREL, ordnitecte en retroite es désigné en quotité de commissaire enquêteur. Monsieur Michel BACCARD, Ingénieur EDF-GDF en retroite, est désigné en quotité de commissoire enquêteur suppléent. commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public aux lieux, aux ux, jours et heures suivants :

lieux, jours et heures suivants : Mairie de Villemeux-Sur-Eure - 35 Grande Rue :

 Iundi 16 octobre 2023 de 14H00 à 17H00 samedi 4 poverebre 2023 de 9H00 à 12H00

Alairie de Le Boullay-Thierry - 2 rue du Vieux Puils : - mardi 24 octobre 2023 de 15H00 à 18H00

mercredi 15 novembre 2023 de 16H00 à 18H00

\*\*Instruction Shower the Country of the Country of

- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permonences, en moiries de Villemeux-Sur-Eure et Le Boulloy-Thienry (observations et propositions

- à l'adresse électronique suivante :

- "à fodresse électronique suivante : enquête-publique-4866 à Projektre-demoteriolise, fr et sur le site hispo-//www.nepfor-de-moteriolise.hi/4866 les orts des consells municipoux des communes mentionnées plus bout onis que exu des consells municipoux des communes mentionnées plus bout onis que exu des consells communantaines de la Communauté d'opportuné un projekt pieux de de la Communauté de communes des Protes Euréliennes d'île de Foronce seront inséries sur le site internet de la préfer-ture mentionné d'elessars et transmis ou conimissoire enquêteur. La copie du rapport et des condustans au commissoire enquêteurs. La copie du rapport et des condustans au commissoire enquêteurs. La copie du rapport et des condustans de villemeurs un-larque, le Bouling-Thierus, Pérchamps, Charpant, Choudon, Condomis, Choilille, Éduzielle, Comp, La Chapelle Forontimilles, Le Bouling-Hilingue, lary, Marville-Mortiurs- Brotle, Médiènes en-Drouxis, Méron, Moguet-le-Roi, Ormon, Duerre, Poissous, Sointe-Gerome-Monronel, Sercerezrus, Terrethy-fer-Villages, Trécon, et Vernouillet cinci qu'à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Burreau des procédures el relique publique.

cucune de l'empere pouvojoe. Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

es aute musmas de na preneuture d'i doireixes solvenite : f hétips://www.eure-et-lois.gouve/i/Actions-de-Hetal/Sinqueles-Publiques-et-consultation-du-public/Rinqueles-publiques/Termineses. A l'isque de la procédure réglementaire, la décision d'eutorisotion assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté du Préfet d'Eure-et-lair.

Pour toutes vos annonces Légales (a sas en el sa **D** CentreFrance Publicité

/

Depuis le 1º janvier 2022, et conforméme à l'arrêté du 1º novembre 2021 (NDR MICE2130071A) relatif aux traits annuels modalités de publication des annonces judiciaire et lágalles, toutre annonce légale doit désormai comporter un titre.

Le tarif au caractère est fixé à 0,183 6 HT pour les départements d'Eure-et-Loir, du Loiret et de Loir-et-Cher,

Par dérogation, certaines ennonces font l'objet d'une tarification forfaitaire.

SAS HERBY INDUSTRIE

#### **ENQUÊTE PUBLIQUE**

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique

LE PREPET D'EURE-ET-LOR communique:
Une enquiée publique concernant la demande
d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (iCPE) présentée par la SAS HERBY INDUSTRIE, dont le siège social et est situé 3, rue Jardin d'Entreprise Grande Prés - sur la commune de LA LOUPE- pour la régularisation de ses activités à la même adresse. L'enquête aura leu durant 33 joune, du mard il 7 octobre à shoo au vendred 17 novembre 2023 à 17h00

Outre La Loupe, la commune de Meaucé, situés dans le périmètre d'affichage (3 kilomètres) prévu à l'article P. 181-38 du code de l'environnement, est susceptible d'être affectée par l'enquête.

Les informations sur le dossier peuvent être obserues auprès de Monsieur Maurizio STEFANO, Directeur du site de la SAS HERBY INDUSTRIE-met m.stefano@herby.fr

mei m. stefteno Gherbytk.

Le dossier ocmprenant notamment les études d'impact, de dangers et leur résturés non technique, l'avide de l'Autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire seront terus à la disposition du pubble pendant toute la duré le de l'enquêté, aux jours et heurse habitueles d'ouverhare en mârife de La Loupe.

en mialfo de La Loupe.

Le dessier numérique complet sera également consultable par voie dématérialisée sur le sité nitremet de la Préfecture d'Eure-et-Loir . https://www.eure-et-loir.gouy.fr/Actions-de-l-Etaf Fungates-Publicipuse-ét-consultation-du-publici Enquéries-publiques-ét-consultation-du-publici Enquéries-publiques-ét-course et en consultation au run poès informatique à la Préfecture d'Eure-et-loir gouyent et le Préfecture d'Eure-et-loir de horserse d'ouvertine su public.

Les conseile municipaux des communes citées sont appelés à donner leur avis. Conformément à l'article L.122-1 du code de l'onyfornoment, ces avis seront insérés aux le site intament de la préfecture susvisé au fur et à mesure de leur transmission en préfecture et transmission en commissaire enquêteur.

commissaire enquêteur.

Monsteur Deniel HUCIET, retraité de la tonction
publique d'Est, déeigné commissaire enquêteur,
se tiendra à disposition du public pour recevoir
ses observations en mairie de La Loupe - Place
de l'Hôfel de Ville - 28240- eux jours et heures
suivents:

sunvatus:

marcii 17 octobre 2023 de 8h00 à 12h00
|suid 26 octobre 2023 de 8h00 à 12h00
|suid 26 octobre 2023 de 10h00 à 12h00
|morredi 8 novembre 2023 de 10h00 à 12h00
|wordced 17 novembre 2023 de 10h00 à 12h00
|wordced 17 novembre 2023 de 15h00 à 17h00
|Monsieur François CHERIER, en retraits, est désigné en qualité de corentiasaire enquétaur auppléant.

expéleant.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier mis à disposition en marile de La Loupe, aux jours et heures d'ouverture au public ou les adresses au commissaire enquêteur par courrier au même endroit (ceilles-di seronit annoxées sur epistre d'enquête) ou les enveyer par vois décionaque ou pref-enquête publique ser insérées sur le site internat de la préfecture d'Eure-et-Loify.

Annès l'enquête publique fortis prefecture d'Eure-et-Loify.

u Euro-et-Loir).

Après l'enquête publique, toute personn pourra prendre conneissance du repport et de conclusions motivées du commissaire enquêtais pendant 1 an à la Prétecture d'Euro-et-loir Bureau des Procédures Enrironnementales, Place de la République à Chartree, ainsi qu'en marries de La Loupe et Meauco.

Ces document

Ces documents seront également consultables pendant la même période, sur le site internet de la Préfecture d'Eure-el-Loir : https://www.sure-el-loir.goux.fr.éctions-de-l-EuritEnquetes-Publiques et-consultation-du-public/Enquetes-publiques

Al'issue de la procédure réglementaire, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation eoflicitée assortie de prescriptions ou prononcera des refus per arrêté motivé

#### SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES **ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE BONNEVAL, BROU ILLIERS COMBRAY** (SICTOM BBI)

reconstruction complète et extension de la déchetterie à Riers-Combray

#### **CONSULTATION DU PUBLIC**

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOTR communique :

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOTS communique : Une consultation du public, prescrita par arrêté préfectorel, aura lieu pendant 4 semaines, du luand 16 cetobre à 9700 eu luand 18 novembre à 17760 au rus damande d'enrugistrement au titre des installations dasselses pour la protection del feminionnement présentée par le SYRNICAT MIXITE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDIVIRES MÉNAGÉNES DE LA REGION DE BONNEVAL BROU ILLIERS-COMBRAY (SICTORI BBI), dont le siège social cet aiule 10 nue de la Maine - 28160 DANGEAU, concernant la reconstruction comprièle et

l'extension de la déchetterie, située 5 rue des Tilieute sur le territoire de la commune d'ILLIERS-COMBRAY L'activité est soumise à enregistrement au titre de la ruthique 2710-2 de la nomenclature des installations classées.

installations classées.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Christelle GEFFROY, Directrice StCTOM BBI - mel sicto

oblenues auprès de Macienne Christelle
GEFFROY, Directrice 9KCTOM EBI - met sichen
Différentation of the production of the Différent of the Different of the Different of the Different of the Different of the Consultation on mains of LLLERS- choice 1 - 1 rue Philabert
Cut und au vendred die 9H00 à 12H00 et semed de 9H00 à 12H00 et de 13K30 à 17H30 le samed de 9H00 à 12H00 Le public pourra également consulter le doesier sur le site internet de la préfecture : https://www.eurre-et-loit.gouy.tr/fuctions-de-l-Etat/EnquetaePubliques-et-orous/fation-du-public/Consultation-du-public/En-cours

ou-publici-in-cours

Le public pourra formuler sea observations
pendant toute la durée de la consultation et avant
la fin du détai de consultation du public.;

sur un registre ouvert, à cet effet, en mairie liera-Combray,

- adresser ses observations à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Direction de la Citoyenneté -Bureau des Procédures Environnementales - place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex

- par voie électronique à : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr,

publicus@euro-et-loir.govutf, La Préfet est l'autorité compétente pour prendre la décision d'emegistrement, par arrêlé préfectoral d'emegistrement accord. éventuellement de prescriptions particulières complémentaires aux precoriptions générales investe par arrêle ministérier, ou pour prendre une décision de refus.

#### SAS PARC FOLIEN DE **MESLAY-LE-VIDAME** PARC EQUEN LE BOIS JOLY MESLAY LE VIDAME

**ENQUÊTE PUBLIQUE** 

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique LE PRÉFET D'EURE ET-LOIR communique :
Modification du déroulement d'une enquête
publique. Une enquête publique, prescrite par
arties promotes de la publique, prescrite par
arties promotes à 1910 qui service d'20 cottoire de 2023 à 12500, sur la demande d'autorisation
environnementale au titre de la rutrique 2880-de la nomenclature des insalalations classées
puur la protection de (environnement, présentée
par la SAS PAIRC ÉCULEN DE MESLAVICE
VIDAME (SPEMLY), dont le siège excis et et aire.
Toenter immestible 1/41is - 527, nue Georges
de parc édéen du Bole Johy sur le tarribrier de la
commune de Messley-le-Vidame composé de 6
sérogénérateurs et de 1 poste de livraison est prolongée de 71 jours jusqu'au tund 6 novembre
2028 à 12h00.

Dans ce cadre, le commissaire encuêteur.

Airesi, le commissaire enquêteur qui a tenu sa première permanence le 21 septembre 2023 de 9100 è 12100, se tiendra à disposition du public en maine de Meatay-le-Videme - 20, rue Jules Ferry-aux jours et heures suivents :

- jeudi 28 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
- samedi 7 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 vendredi 20 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- vendradi 3 novembra 2023 da 9h00 à 12h00 Les autres modalités de l'enquête restent

inchangles. Las pibece du doesier, en version papier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé not bothique ainsi que l'artie de l'autorité emérant not notoritique ainsi que l'artie de l'autorité emérannamentale et la réponsée apportée par pétitionnaire, cont serues à dépondrion du putilisie en maifie de Meday-le-Vidame aux jours et heures habituels d'ouverture des services au publice.

Le dossier complet est consultable sur le site flemet survent : https://www.registre-numerique. r/projet-eolien-du-bois-joty-meslay-le-vidame

Le lien ci-après permet de consulter le dossie comptet inseré sur le registre dématérialisé susvisé, depuis le site internet de la préfecture susvisé, depuis le site internet de la préfecture : rittps://www.eure-et-loir.gouv/tr/Actions-de-l-Etat/ Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/ Enquetes-publiques/En-cours

dossier peut être consulté sur un poste natique à la Préfecture - place de République entres, pandant les horaires d'ouverture au

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Patrick BILLAS, Gérant BAE - patrick billas@bae-energie.com

Gerant CAME - parinoc cinsserecuse-energies.com
Les personnes qui fe d'ésfirent pourront
formuler leure observations et propositions
au cours de l'onquête publique - en mairie de
Mestay-le-Vidame à l'adresse c'-deessus : sur le
registre pepie rouvert à cet effet, paraphé per
commissaire enquêtieur ; auprès du commissaire
enquêtieur, lors de ses permenences en mairie
(observatione et propositione orales ou écrities):

opervisors en juposaune visee ou ecimen, 
par voie postale à l'attemfon du commissaine 
enquâteur, mairie de Meslay-le-Vidame, 20, 
rue Jules Ferry, 28360 Meslay-le-Vidame les 
observations remises ou adressées par voie 
postale seront armocées au registre d'enquête 
curent dans cette commune.

sur le site internet :projet-eolien-du-bois-joly-slay-le-vidame@mail.registre-numerique.fr

messay-te-vicameermax.regiscre-numerque.rr
Les avis de conseils municipaux des
communes concernées ainsi que ceux des
conseils communautaires des Correnmantés et
Communes du Bonnevalaie et Entre Beauce et
Perche, Coeur de Beauce et de la Communaté
d'agglomération de Charires Métropole seront
inserée sur le afte internet de la préfecture
mentionné ci-dessus et transmis au commissaire
ennuêtem

empleteur.

La opple du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en maines mentionnées plus haut ainsi qu'à la Préfecture d'Eure-A-Loir - Burseu des procédures environnementales - pendant un an à compter de la date de clôture de l'anquête publique.

Ces documents seront également consultables andant cette période sur le site internet de la

préfecture à l'adresse suivente :

https://www.eure-art-loir.gouv.fr/Actions-de l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du public/Enquetes-publiques/Terminees.

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir.

#### SAS PARC FOLIEN DE **MESLAY LE VIDAME** PARC EOLIEN LES

#### FOSSETTES **LE GAULT SAINT DENIS**

Enquête publique

LE PRÉFET D'ELIRE-ET-LOIR communic

publique
L'enquéte publique, précerite par arrêté
préfectoral, qui a débusé le mardi 19 septembre
à 9H00 et devait s'achever le 20 octobre
2023 à 12h0, sur la demande d'autorisation
envéronnementale au titre de la rubrique 2880de la nomencature des installations classées
pour la protection de l'environnement présentée
de l'environnement présentée
de l'environnement de l'environnement de l'environnement
défine - 4000 MONTPELLER. - pour cen présentée
de s'aérogénération et de 1 poste de l'invision
est prolongée de 20 jours, aux jusqu'au jeude
pour l'environnement de l'environnement de l'environnement protection de l'environnement présente de l'environnement l'envi

Dens ce cadre, le commissaire enquêteur Monsieur Bernard LEGROS, Ingénieur de l'armement en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, assurera une permanence supplémentaire.

Ainsi, le commissaire enquêteur qui a tenu sa première permanence le 19 septembre 2023 de 8h00 à 12h00, se s'endra à disposition du public en mairie de Le Gault-Saint-Denis - 8 place de l'Église-aux jours et heures suivants ;

- mercredi 27 septembre 2023 de 14h00 à 17h00

- samedi 7 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 vendredi 20 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
- jeudi 9 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Les autres modalités de l'enquête restent

inchangiles. Les pièces du dessier, en version papier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangere et leur résumé non technique sinsi que l'artie de l'autorité environnementaie et la réponse apportée par le pétitionnaire, sont feunes à Gaponision du public en maîrie de Le Gaulf-Saint-Devris aux jours et heures habituelle d'auvoraire des services au public.

Le dossier complet est consultable sur le site internet suivant : https://www.registre-numerique. tr/projet-eofien-dee-foseettee-le-gault-caint-denis

Infprojet-ootien-doe-roosettes-le-gauti-seam-dense La lien ci-agrèe permet de consulter le doesier complet inséré sur le registre démartérializé auxses, despis le aite internat de la prétactue intige. Il ware et le lier, gaux tri Actions-de-L'Entr Enquetese-Publiques-et-cours l'acquetes-publiques-et-cours

Le dossier peut être consulté sur un poste nformatique à la Préfecture - place de République Chartres, pendant les horaires d'ouverture au

à Charries, pendant les horâires d'ouverture au public.

Las informations aur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Patrick BILLAS, Gărant RAE - parlick billas@bia- energie.com Les personnes qui le diserrent peuvent formuler leurs observations et propositions au cours de leura de la ludicease à l'adresse de des la cours de leura de la fluide de la Gast-Saint-Denie à l'udicease d'étape par le commissaire enquêteur ; 6 auprès du commissaire enquêteur ; 6 auprès du commissaire enquêteur ; 6 auprès du commissaire enquêteur; 7 au près du commissaire enquêteur; 6 au près du commissaire enquêteur, mains de la Gast-Saint-Denie à place de l'Egilee, 28900 Le Gaut-Saint-Denie se la code de l'Egilee, 28900 Le Gaut-Saint-Denie se la commande à l'attention du commissaire enquêteur, mains de la Gastif-Saint-Denie les observations remisses au registre d'énquête ouvert dans centre au le saint se la march ; projet-objet-de-foceties-le-gaut-easit-denie d'innait registre-numerique. Il Les avis des conseines municipaux des communes du Bonnevalsie, Entre Beauce et Perche, Coeur de Beauce et de la Communes du Bonnevalsie, Entre Beauce et Perche, Coeur de Beauce et de la Communes du Bonnevalsie, Entre Beauce et Perche, Coeur de Beauce et Métropole seront insafrés sur le site internet de la préfecture montonné d'écesus et transmis au commissaire enquêteur.

emplantelli.

La copie du rapport et des conclusions de commissaire enquéteur seront tenus à disposition du public en resiries mentionnées plus haut ainsi qu'à la Prifècture d'Eure-a-Loir - Bureau des procédures environnementales - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

publique.

Cee documents erront également consultables pendant cette période eur le site inferret de la préfecture à l'adresse suivante : https://www.eure-et-loit.gotu/tr/Actions-de-l-Etati/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques-ferminees.

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorissifion assentie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée per arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir.

#### EARL FERME SAINT JEAN

SOCIETE CIVILE en liquidation au capital de 90 000 EUROS Siège social : 11 RUE PRINCIPALE 28 190 MITTAINVILLERS-VERIGNY 834 849 527 RCS CHARTRES

#### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décision de l'associé unique du 01/09/2023, il a été décidé la dissolution amicipée de la société à compter du 01/09/2023 suivie de sa mise en liguidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur : Monsieur Max DUBOIS demeurant 11 rue principale 28190

METTAINVILLIERS-VERIGNY.

Les pouvoirs les plus étendus lui sont confiés our terminer les opérations sociales en cours, éaliser l'actif et apurer le passif.

reasser racine e quiere le passer la fixe de 11 rue principale 23190 MITTAINVILLIERS-VERIGINY, drésse à laquelle les actées et documents concernant la liquidation devrorit être notifiée, La dépôt das actes et pièces retaité à la liquidation sera effectué au greffe du tribunel de commerce de CHARTHES.

Pour avis, le liquidateur

#### S.A.F.E.R. du Centre APPEL DE CANDIDATURE

La Safer du Centre se propose, sans engagement de sa part, d'atiribuer par rétrochesion, échange ou aubstitution tout ou partie des biens suivants :

Les dossiers AS 28 23 0280 01 et 02 sont liés - Vente de percelles agricoles en nature de tense et prés avec DPB, libres le jour de la signature de l'acte de vente + 2 ha environ de bois bailles. (Contact : Jean-Michel RICHOUX / 06 08 87 75 33)

Réf AS 28 23 0280 01 Cne d'AUTHON-DU-PERCHE [Soizé] (28) 32ha 58a 62ca / 37623 3, 37629 16-17-18-46-47 (RNU)- Réf AS 28 23 0280 02 Cne d'AUTHON-DU-PERCHE [Soizé] (28) 12ha 01a 20ca environ / 37829 6-7(p)- 30 (RNU)

Réf AS 28 23 0281 01 Cne d'AMILLY (28) 1ha 12a 64ca / Yl 51 (Zone A du PLU) - Vente d'une parcelle de terres libre avec DPB. (Contact : Jean-Michel RICHOUX / 08 08 87 75 33)

Réf AA 28 23 0282 01 Cne de DONNEMAIN-SAINT-MAINES (28) 26g 24ca / D 366 (Zone N du PLU) - Vente d'une parcelle libre en nature de taille. (Contact : Guillaume de la BOSSIERE / 06

Réf AA 29 23 0283 01 Cne de CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES (Le Mée) (28) 1ha 04a 51ca / 24120 76-84 (Zone N du PLU) - Vente de parcelles Brose en nature de tallis et de landes. (Contact : Guilleume de la BOISSIERE / 06 85 03 47 38)

Les personnes intéressées devront manifeste leur candidature au plus tard le 16/10/2023 :

con canoromire au plus tard le 16/10/20/23:

- par candidature en ligne sur le sits internet de la Safer du Centre, were selle entre com (Appels à candidatures); Le dossier de précentation est à votre disposition sur internet dans « Liste des blens - Safer » (https://candidature.safer.)

saferfi),
- par fecti su siège de la Safer du Centre,
ou, plus particulièrement, suprée du service
départemental, 1º rue Dioutemé Costes,
Meison de l'Agriculture, CS 10399, 28098
CPARTIES Codex, si 02 37 24 48 60 où toutes
(conditions financières, éléments mobilers
eventuels, modifiée d'attributions...) pouvent être
derentuels, modifiée d'attributions...) pouvent être

#### SAS FM FRANCE **VERNOUILLET CONSULTATION DU** PUBLIC

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique

LE PREME I D'EURE-H-LUNI CONTINUATION :

L'une dess annonnes légales portant sur la
consultation du public relative à la demande
of enregistrement précentée per SAS FMFRANCE,
pour son projet situé à Vernoulliet (25) n'est pas
pruse dans l'Echo Républicain, le 15 espérantire
2023. Cette formatilé n'ayant pas élés acconsidés de consultation du public est reportée comme suit :

sa consustation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS FM FRANCE, dont le siège social est étule Rue de l'Europe 57370 PHALSBOURG, concernant un projet de création d'une platationne logistique, situé nue André Marie Ampère sur le territoire de la commune de VERNOUILLET est ouvertée pour 4 semantes du bund félocibre à 6Hn0 au mardi 14 holembre 2220 à 17h30.

L'activité est soumise à enregistrement au titre des rutriques 1510-2-b, 1511-1, 4331-2 et 4734-2b de la nomenclature des installations classées.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mine Sarah KNEFATI, responsable environnement industriel et urbanisme mel sknefati@ngconcept-ec.com

Un dossier eara tenu à la disposition du public pendent toute la durée de la consultation en mairie de VERNOUILLET Esplanade du 8 mai 1946 Maurice Legendre 28500 :

Du lundi au mercredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le jeudi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 19 h Le vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Le public pourre formuler aes observations sur un registre ouvert, à cet effet, en mairie de Vernoullet.

Vernoullier.

Le public pourre également consulter le donsière un le site internet de la préfecture : https://mww.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-publiques-et-onsultation-de-public/Consultation-de-public/En-cours et acresser sess observations à la Préfecture d'Eure-et-Loir -Direction de la Choyenneté - Bureau des Procédures Environmentales - places de la République -CS 80597 - 20019 Chartres Céde la République -CS 80597 - 20019 Chartres Céde la République des descriptions à la prédengance publique deserve-descriptions, avant la fin du déla de consultation du public.

public.

La Prificat est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, per arrêté préfectoral d'enregistrement assort à ventuellement de prescriptions particulières compétementaires aux prescriptions gandraies fibbés par arrêté ministéries, ou pour prendre une décision de retus.

#### **SCS ENERTRAG BEAUCE I**

parc éoilen La Vallée du Roi LE BOULLAY-THIERRY et VILLEMEUX-SUR-EURE

#### **ENQUÊTE PUBLIQUE**

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :
Une enquête publique, prescrite par arrêté
préfectoral, aura fieu durant 31 jours, du lundi
16 octobre à 14H00 au mercned 15 novembre
2028 à 19H0, sur la demand d'autorisettor
environnementale au timo de la rubrique 2690pour le protection de l'environnement, présentée
par la SCS ENERTRAG BEAUCE I dont le siège
social est stait à 0 Mail Gay Lussac - 86000 Herville-eur-Cièse pour son projet de parc évoire
de la Valiée du Ploi portant sur fe remplacement
des 6 aérogénérateurs existants du parc évoir
du Chemin de Tuleras, l'implantation de 2
aérogénérateurs supplémentaires et 3 poetes de
famisson éfectinge, sur le terrinier des communes
de Villemeur-aur-Eure et Le Boullay-Thierry,
Cette enoutés concerne aussi les communes

de Villemeux-sur-Eure et Le Boulley-Thiere, Cette enquête concerne aussi les commune de Brêchampe, Charport, Chaudon, Coulombe, Croisillee, Ecitzzellee, Garnay, La Chapelle-Forainvilliera, Le Boullay-Mévoye, Lursy, Marville-Moutlers-Brûle, Mêzeleree-en-Drouals, Mêron, Nogerti-8-hô, Chrony, Cuere, Puissaux, Sainte-Genme-Mororway, Serazereux, Tremblay-en-Villagee, Trêch et Vennouillet (communes deurs le printière d'effichage prêtu à Particle R. 1814-36 du code de l'environnement).

l'ardica R. 181-36 du code de l'environnement). Les pièces du dossier, en version papier, dont l'étude d'Impact et l'étude de dangers et teur résumé not bechriques ainsi que l'avée de l'ambie environnementale et la réponse apportée par lo pétitionneire, seront tenues à disposition du public en mailise de Villenneux au-Eure, siège de l'enquête et Le Boullag-Pillery aux jours et hourse habituels d'ouverture des environs au public.

Le dossier complet est consultable sur le site internet suivant :

https://www.registre-dematerialise.tr/4866

Le lien ci-après permet de consulter le dos proplet inséré sur le registre dématérial usvisé, depuis le site internet de la préfecture

sueries, appus le sire internet de la presecurir.

https://inwww.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-deI-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-dupublic/Enquetes-publiques-et-consultation-dupublic/Enquetes-publiques-fr-pcours Le dessier
pourne être consulté sur un poste informatique à
la Préfecture - place de République à Chartres,
pendant les horaires d'ouverture au public.

pendant les horaires d'ouventure au public. Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Perrine LECO, cheffe de projet doiten - Société ENETRA, BEAUCE I - valleedunoi@ener-trag com Monsieur Patrick CHENEVIFEL, architecte en retrates désigné en qualifié de commissaire enquêtour.

Monsieur Michel BACCARD, Ingénieur EDF GDF en retraits, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquéteur se tiendra à disposition du public aux lieux, aux lieux, jours et

aures auivanta : Mairie de Villemeux-Sur-Eure - 35 Grande Rue : kmrli 16 octobre 2023 de 14H00 à 17H00

Mairie de Le Boullay-Thierry - 2 rue du Vieux Pults :

- mardi 24 octobre 2023 de 15H00 à 18H00 - mercredi 15 novembre 2023 de 16H00 à 18H00

Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique ;

l'enquête publique:

- su les registres - papier » ouverte à cot effet et paraphée par le commissaire enquêteur, en major de la commissaire enquêteur, en major de la commissaire enquêteur, en major de la commissaire enquêteur, forsé ex en permanencies, en major de villemeur, de la commissaire enquêteur, propositions en de la commissaire enquêteur, en major de la commissaire enquêteur, en major de la commissaire enquêteur, en major de villemeur, eu commissaire enquêteur, en major de villemeur, eu currier, 35 Grande Rue, 28210 Villemeur, eur-Eure, 35 Grande Rue,

en Meirie de Villemeur-eur-Eure, 35 Grande Rue, 28210 Villemeur-eur-Eure, 28210 Villemeur-eur-Eure.

Les observations et propositions remises un adressées à la commissaire enquétrice soront annexées au registre d'enquête cuvert à Villemeur-eur-Eure;

- à l'adresse éfectronique suivante : enquete-publique-e1868 d'engistre-demanterialise, 17 et aur le site hitspe://leweur-egistre-demanterialise.ux des communes mentionnées plus haut ainsi que ceux des commentes mentionnées plus haut ainsi que ceux des connessis communautaires de Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et de la Communauté de purionumes ceront insérée sur le site internet de la préfocture mentionné c-dessus et transmis au commissaire enquêteur.

et transmis su commissaire enquétieu:

Le copie du rapport et des conclusions du
commissaire enquéteur seront tenus à disposition
du public en mainies de Villemeute-sus-Eruc,
De Bouliss-Thierry, Réf-champe, Chaipont, Chaudon,
Coulombe, Croisilles, Edizalles, Garnay,
Le Chappiles-Forainvillème, Le Boulisy-Rivoye, Lurus,
Neron, Nogent-le-Rol, Chmoy, Cuerre, Puiseux,
Neron, Nogent-le-Rol, Chmoy, Cuerre, Puiseux,
Les Villages, Tréon, et Vernouillet ainsi qu'à la
Préfecture d'Eure-et-Loir - Bursau des procédures
enfronnementales - pendant un an à compter de
la clate de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront écalement consultables

Ces documents seront figalement consultables pendant cette période sur le site internet de la prédecture à l'adresse suivants : https://www. eure-et-loir.gouv.fr/Actione-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees.

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée

par arrêté du Préfet d'Eure-et-Lois

SUITE DES ANNONCES LÉGALES P. 22

## **Annonces classées**

SCS EMIREDING BEHAVE I

#### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Parc éclies la Vallée du Bai LE BOULLAY-THIERRY et SUR LE PROJET DE RENSION DU PLAN LOCAL D'UNI VALIGNATUR CHIMATEUR COMPANY

LE PRÉFET D'FLIRE-ET-LOIR communique :

LE PRESE D'ALBE-E-COR communique:

Une enquête publique, prescrite por ortée préfectoral, ouro lleu durant al joux, du land 16 octobre à 14H00 ou mercredi 15 novembre 2023 à 18H00, sur la demande d'autorisation environmementale ou titre de la nomenfacture des institutionies classées pour la protection de l'environmementature des institutionies classées pour la protection de l'environmement, présentée por la SCS ENEXTRAG BEAUCE I dant le siège accide est staté à Mail Coy Lassor. - SSGOO Mervillee sur Gior pour son projet de pour doile de la Otalide à la Roy Lancour sur le renglacement de 5 o dérogénérateurs estatoris du part éclien du Chemin de l'Univers, l'implantation de 2 dérogénérateurs supplémentairs et 3 postes de Bratison déchique, sur le terrabaire des communes de Villeraoux-sur le rende de la College de la College de l'autoris de

Isane et le Boullay-Interry; che communes de Bréchamps, Charpont, Chaudon, Coulombs, Croisilles, Éduzelles, Cormy, La Chapelle, Fontinyilliars, Le Boullay-Histoy, Lurry, Marville-Noodles-Brüde, Mézileres-en-Drousis, Marn, Mogent-le-Roi, Drmoy, Ouerre, Púesux, Soirile-Germe-Moramont, Setzurezux, Tremblay-las-Villagus, Tréan et Vernouillet (communes composes dons le périnaltre d'adlichage préru à l'article R. 181-36 du node de l'environnement).

ne-so us usat un environmental.

Les pières du dossier, en version papier, dont l'étude d'impact et l'étude de danges et leur résuné non technique dinsi que l'ous de l'outorbé environnementale et la résonse apportée par le pétitionnaire, senont tenues à disposition du public en maintes de Villemeux-sur-Eure, siège de l'exquête et le Boullay-Taienry aux jours et heures babliuses d'ouverture des servious ou public.

Le dossier complet est consultable sur le site internet suivant : https://www.registre-demokeriolise.fr/4866

te lien ci-après permet de consulter le dossier complet inséré sur le registre démotérialisé susvisé, depuis le site internet de la présecture :

https://www.eure-et-lair.govv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquebes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquebes-publiques/En-cours

Le dossier pourra être consulté sur un poste informatique à la Préfecture - place de République à Chartres, pendant les horolines d'auverture au public.

Les informations sur le projet peuvent être abtenues auprès de Madame Perrine LECOQ, cheffe de projet éalien - Société ENERTRAG BEAUCE I -

Monsieur Potrick CHENEVKEL, architecte en retraite es désigné en qualité de commissaire enquêteur. Monsieur Nitchel BACCARD, Ingénieur EDF-GDF en retraite, est désigné en qualité de commissaire exquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendro à disposition du public oux lieux, oux fieux, iours et heures suivents :

Mairie de Villemeux-Sur-Eure - 35 Grande Rue : - tundi 16 octobre 2023 de 14H00 à 17H00

somedi 4 novembre 2023 de 9HOO à 12HOO Mairie de Le Boullay-Thierry - 2 rue du Vieux Puits :

mardi 24 octobre 2023 de 15H00 à 18H00

mercredi 15 novembre 2023 de 16H00 à 18H00

Les personnes qui le désirent pourrant formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique :

- sur les registres « pagier » auvents à cet effet et paraphés par le commis-saire enquêteur, en mairies de Villemeux-Sur-Eure et Le Boulloy-Thierry ; - ouprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences, en main de Villemeur-Sur-Eure et Le Boullay-Thierry (observations et propositio orales ou écrities);

oues ou euros; ; - por vole positiones es estate, a d'attention du commissaire enquêteur, en hibrite de Villemeux sur-tiure, 36 Canade laixe, 2827D Villemeux sur-fure. Les observations et propositions remines ou odressées à la commissaire enquêtrice seront amenées ou registre d'exquête ouvert à Villemeux-sur-

- à l'arkecce électroninsus suivante :

enquete-publique-4866@registre-demoterialise.fr et sur le site https://www.registre-demoterialise.fr/4866

naugs/ymmit regouve-commentatione in accordance in management for the cords des consistes transforance se communes mentionariées plus hout circis que coux des conseils communautaines de la Communauté d'agglo-mération du Pays de Dreux et de la Communauté de commune des Porties Explicitiones d'il de de Prance seront interês sur le site internet de la préfecture mentionné ci-dessis et transmis au commissaire enquêlteur.

ture mentionne d'dessus et trourants au commissaire enquêteur servoit ten copie du rapport de les condicions du commissaire enquêteur servoit tenus à disposition du public en mointes de Villemeurs-sur-Fare, Le Boullay-Thierry, hechamys, Charport, Choudon, Codombs, Croballes, Éduzelles, Comy, La Chapelle-Furnirvilliers, Le Boullay-Milorye, Lurry, Marville-Hou-tises-Saidé, Médètres-en-Drousis, Hélora, Hopen-la-Rob, Ormor, Oceren, Puiscus, Sointe-Genme-Morrorus), Servazeux, Tremboy-les-Villages, Tréon, et Vermouillet ainst qu'à la Préfecture d'Eure-et-loir - Bureau des procédures environmentales - poudrat un an à compter de la daire de citture de l'emquête publique.

Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site internet de la préfecture à l'odresse suivante :

https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-FEtal/Enqueties-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Termiones.

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par acrété du Préfet

Votre partenaire LOCAL 04 73 17 31 27 | legales@centrefrance o COMMUNIC DE RISCUE

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Por ornét, le moire de Dreux a ordonné l'ouverture de l'enquêtie publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanteme. A cet elliet, le président du Tribunal Administratif α désigné M. Alaim

PROVIDE the problems to insulation employers, Mr. Milchel BACOUND or qualifie de supplient.

Crequite se découlers ou Guichet Unique de Dreux du 16/10/2023 - 9h ou 20/11/2023 - 17h, oux jours et heures habituels d'ouverture, soit 36

jous consecues. Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : warw.dreux.com et des observations peuvent être consignées dans le registre disponible en maine, par courrier adressé à Monsièur le Commis-sois-Hauputéer monautée publiques uni refrésion du PLP-Motife de Dreux - Service Urbanisme - 2 rue de Châteaudun - 28100 DREUX ou par vaix ectronique : urbonisme@ville-dreux.ir (objet du courriei : et lique sur la révision du PLU).

le commissaire enquêteur tiendra des permanences en Mairie de Dreux, 2 rue de Chêtesudun, 28100 Dreux,

Le 16 octobre 2023, de 9h à 12h,

Le 7 novembre 2023, de 14h à 17h,

-Le 20 novembre 2023, de 14h à 17h,

Al'Essue de l'enquête publique, et ou regard du rapport et des comdusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal décidera d'approuver ou non ce dossier.

SEARA CHADESHER ANDONS

MARIN SAMPLE DUDIESIE CHES, 6 res Deals Pole (20000) A CHARGES 141-141-0251 2432 20

### VENTE ALIX ENCHÈRES PURLICUES

Au Tribunal Audicioire de CHARTRES Chambre des saisies immobilières Juge de l'Exécution, Polois de Austice de CHARTRESTI rue du Cordinal Pie, Salle d'audience du Ter étage

me de BONGEVIL (20000) 60, me de Conter

miles 2023 A 14 HEU LINE MAISON D'HABITATION comprenent :

Azirás : un couloir desservant toute la maison avec à draite petite cuisine, petit solon, deux chambres, solle de bains,

ou bout du couloir : une chambre et saile de bains.

- au boat du crution': une chombine et suille de Joins, A Eléago : doux chombines et collitate de Valletta Carroge Coux, jurdin et terroin Figurant au codostre sovoir : Section YD 149 « Moulin de crotume a pour une surforce de 04 de FotoSection YD 186 « Moulin de crotume » pour une surforce de 110 a Xa o Section X 2.64 « 60, n. net 6 coutume » pour une surforce de 110 a Xa o Section X 2.64 « 60, n. net 6 coutume » pour une surforce de 110 a Xa o Section X 2.64 « 60, n. net 6 coutume » pour une surforce de 110 a Xa o Section X 2.64 « 60, net o Xa o Section X 2.640 « A larger » pour une surforce de 000 a Xa destro X 2.60 « A larger » pour une surforce de 000 a Xa destro X 2.60 « Section X 2.640 » pour solo « A larger » pour une surforce de 000 a Xa destro X 2.60 « Section X 2.640 » pour solo « A larger » pour une surforce de 000 a Xa destro X 2.60 « Section X 2.60 » pour solo « A larger » pour une surforce de 000 a Xa destro X 2.60 » pour solo « A larger » pour une surforce de 000 a Xa destro X 2.60 » pour solo « A larger » pour une surforce de 000 a Xa destro X 2.60 » pour solo « A larger » pour une surforce de 000 a Xa destro X 2.60 » pour solo « A larger » pour une surforce de 000 a Xa destro X 2.60 » pour solo « A larger » pour une surforce de 000 » ( 300 » destro X 2.60 » pour solo « A larger » pour une surforce de 000 » ( 300 » destro X 2.60 » de 100 » ( 300 » destro X 2.60 » de 100 » ( 300 » de 100 » de 100 » de 100 » ( 300 » de 100 » de 100 » ( 300 » de 100 » de 100 » ( 300 » de 100 » de 100 » ( 300 » de 100 » de 100 » ( 300 » de 100 » de 100 » ( 300 » de 100 » de 100 » ( 300 » de 100 » de 100 » ( 300 » de 100 » de 100 » ( 300 » de 100 » de 100 » ( 300 » de 100 » de 100 » ( 300 » de 100 » de 100 » ( 300 » de 100 » de 100 » ( 300 » de 100 » de 100 » ( 300 » de 100 » de 100 » ( 300 »

Le bien vendu est accupé par le débiteur scisi.

Mise a prix (frais ontre) : 30.000 €

Widte to 06 novembre 2023 do 50 HR USS & 11 HR USS

Les enchères ne seront reques que par Ministère d'Avocat inscrit ou Bar-

Pour tous renseignements, s'odresser ou Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judicioire de CHARTRES où le cobier des conditions de vente n#20/00051 a Mé déposé, ou à l'ampost suspa Pour ovis : Séverine OUCHESNE, avocat

L'ÉCHO

sidente-Directrica générale, actrice de la publication : Númo Wilconique NOCHETTE-GAGNEPANI

Principal actionnaire : S.A. LA MONTACHE au capital de 609.795,07 € - NC 856 200159

Commission paritains: nº 0725 C 8705R - ISSN : nº 0762-2910 GE SOCIAL, RÉDACTION : 3, rue aux Ormes 008 Chartres CEDEX. Téléphone 02.37.88.88.88

L. — PUBLICITÉ LOCALE: CENTRE FRANCE PUBLICITÉ, 3, rue aux Ormes - 23003 Charînes : 1) Publishé commerciale. — NE. CO.27788.88.75. 2) Publis senonces.— NE. O.43737.30.30. 3) Amounts officialies.— NE. O.47337.31.25. 4) Bupili : cardines et professione. — NE. O.47337.31.26. 5) Avis s'Éubelques. — NE. O.47337.31.41.

n. – PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS - 101, boulevard Murat-CS 51724 - 72771 Paris Cardex 16 : Publicité commendale. – 76. 01.80.48.93.66.

D CentreFrance

28008 Chartres CEDEX. Téléphone 02.37.88.89. IMPRIMERIE : GCF - Alée des Bourdillats, 89000 Aus

PETITES AUNONCES

Votre petite assionce
par teléphone ou per mail 04.73.17.30.30 annonces.cfp@centrefrance.com

VÉHICULES

VENTE MONOSPACES

CHROEN

C3 PICASSO, noir, 2013, cu tomotique, essence, CT ok, 7 CV, 104.800 km. TBE, 5.500 €. \_ Tél. 5.500 €. \_ Tél. 06.41.28.08.36. 255306

PEUGEOT

2008, à vendre, es-sence, 14.000 lms, bofte automatique, très bon état, CT OK. \_ Tél. 06.07.15.32.02. 256467

CHATS VEHICULES DE COLLECTION



X RECHERCHE ME-HARS, 2 CV, 4 L et mobylettes. \_ Tél. 07.61.61.79.71.

Ads

E-m Táil Ba pa

Œ () 45

ACHĒTE VOITURES. MO TOS. CAMPING-CARS. à partir de 2003, dans l'état, ne hors service. TIJA FRANCE, 161. 06.65.90.31.97.

EMPLOIS

X PEINTRE sérieux, avec 25 années d'expérience, recherche chez particullers tro-vaux de peinture, enduit, pose papier-peint, fibre, pose de et, Ilno, propose ravolement ex-térieur et voiet en losure ou peinture, son ou appartement en vue de vente ou de location, travail soigné, disponible de suite, CESU accepté. Tel. 06.37.10.60.21. (Richard).

## **VOUS RECRUTEZ?** emplol a centrefrance com 04 73 17 31 26 COMMUNICATION DE RECRUTEMENT Conseit - Solutions média - Orietion





MANUE COMMANDE	Financia la montina d'examplatación de chaque consego de mos chefa:
Pidraet Adrese	Migus views trace mon of traces Misus compression of ultimat tracementals Mesus affectual many deforations and internet
Code Posted YEs	Meux priser monemorphisse et rich ordinateur Meux priserver mo vilcital
THE	Pingerio la mandant total da ma nummando :
Bon à retourner accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de Centre Ronce Boutique à :	x 12,000 - 6
CENTRE REALICE NOUTIQUE. Collection Les Expertiels - Survice Marieting	THIRD OF MA CONSTRUCTS: C
46 rue du Clea Feur - 63066 CLEEMONT FERRAND Cadex 2  *Gradeline computedigant des Limited model to de informação de Timello de Polymbr 1916, von displace de reconstruction de instruction de informação de Timello de Polymbr 1916, von displace de reconstruction de información	-

To boutique

Depuis le 1" janvier 2022, et conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 (NOR) : MICE2130071A) relatif aux tarife annuels et modalités de publication des annonces judiciaires et légales, boute annonce légale doit désormais comporter un titre.

Le tarif au caractère est fixé à 0,183 € HT pour les départements d'Eurs-et-Loir, du Loiret et de Loir-et-Cher.

Per dérogation, certaines annonces font l'objet d'une tarification forfeitaire.

#### SAS HERBY INDUSTRIE

#### **ENQUÊTE PUBLIQUE**

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique

LE PREFET D'EURE-ET-LOIR communique:
Une enquéle publique concament la demende
d'autorisation environnementale au titre des installations classides pour le protection de l'autorinement (ICPE) présentée par la SAS HERBY INDUSTRIE, dont le siège social est situé 3, rue Jardin d'Entreprise Grande Prée- sur la commune de LA LOUPE- pour la régularisation de sea activitée à la même edresse. L'enquête surs leu durant 33 jours, du mard 17 cotobre à 9100 su vendred 17 novembre 2023 à 17h00

Outre La Loupe, la commune de Meaucé, si dans le périmètre d'affichage (3 kilomètres) pu à l'article P. 181-36 du code de l'environnem est susceptible d'être affectée par l'enquête.

Les informations sur le dossier peuvent être obtenues auprès de Moneieur Maurizio STEFANO, Directeur du site de la SAS HERBY INDUSTRIE - mei m. stefano @herby.tr

Lineceur du ana de la SAS PERISY INDUSTIFILE - mel musitament les édudes d'impact, de dangers et leur résumé non tachnique, l'avis de l'Autorible environnementale et la réponse du pértionnaise seront lama et disposition du public pendant tout la durée de la réponse aux jours et heures habituels d'ouverure en marie de la Luchique complet sera également consultable par velle demathriaties eur le la luchique de l'autorible de

tes horiaries d'ouverture au public.

Les conneils municipaux des communes citéses sent appalle à donne leur érés. Conformêment à l'article 1.22-1 du code de l'arrivonnement, ces avis seront insêrés sur le site internet de la préfecture sussisé au fur et à mesure de leur transmission en préfecture et transmis au commissaire enquêteur.

Monsieur Paniel HUGILET, retrastif de la fonction publique d'Esta désigné commissaire enquêteur, es tiendra à disposition du public pour rocevoir sec observations en malife de La Loupe - Place de l'Hole I de Vitile - 28240- aux jours et heures entremis.

survants :

merdi 17 octobre 2023 de 8h00 à 12h00
jeudi 26 octobre 2023 de 10h00 à 12h00
mercredi 8 novembre 2023 de 10h00 à 12h00
mercredi 8 novembre 2023 de 10h00 à 12h00
verdredi 17 novembre 2023 de 15h00 à 17h00
Monsieur François CHERIER, en retrains, est
désigné en qualité de commissasire enquêteur
suppléant.

d'Eure-el-Loir).

Après l'enquête publique, toute personn pourra prendré connaissance du rapport et de concisiones motivées du commissaile enquête pendant 1 an la Préscute d'Eure-el-Loir Bureau des Procédures Environnementales, Plat de la République à Chartres, ainsi qu'en mairies de La Loupe et Meaucé

Lat Loupe et MARIUDB

Ces documents seront également consultables, pendant la même période, sur le site internet de la Préfecture d'Euro-et-Loi : https://www.suro-et-loi-gouv.fr/Actiona-det-PathEnquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminaes

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera des refus par arrêté motivé

#### SCS ENERTRAG BEAUCE 1

parc écéen La Vallée du Roi LE BOULLAY-THIERRY et VILLEMEUX-SUR -EURE

#### **ENQUÊTE PUBLIQUE**

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOH communique :
Une enquête publique, prescrite par artité préfectoral, sura fieur durant 31 jours, du lundi 16 octobre à 14-100 au mecrade 15 novembre 2022 à 181-00, sur la demande d'autorisation 2022 à 181-00, sur la demande d'autorisation 2022 à 181-00, sur la demande d'autorisation 21-1 de la promenciature des installations classales pour la profección de l'environnement, présente pour la profección de l'environnement, présente pour la profección de l'environnement présente escrite sur las 903 ENEFITRAS BEAUCE I dont le elégacid set sixté 9 Mais Gay Lussac - 5600 Neu villo-eur-Oiles pour son projet de parc éciles la Vallée du Rei portant se in le remplacement des 6 aérogénérateurs aupptémentaine et 3 poetes de lu Chemin de Tuleras, l'implantation de 2 aérogénérateurs aupptémentaine et 3 poetes de Division électrique, sur le territoire des communes de Villemeux eur-Eure et Le Boullay-Thierry; Cette enquête concerns auseil les communes

de Visienteux-du-Eure et to douisept-menty. Cette anquiet concerne aussi les communes de Bréchamps, Chaupont, Chaudon, Coulombs, Croisilles, Eduzelles, Garnay, La Chapelle-Consideration of the County of the Count

Les piòces du dossier, en version papier, dont l'átude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non textinique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, sevent teurues à disposition du public en mairies de Villemeur-eur-Eure, siège de l'inquête et Le Boullay-Thiery aux (ours et theure habituels d'ouverture des services au public.

La dossier complet est consultable sur le site itemet suivant :

https://www.registre-dematerialise.fr/4868

Le lien cl-après permet de consulter le dossier implet inséré sur le registre dématérialisé svisé, depuie le site internet de la préfecture :

https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de---Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours

Le dossier pourra être consulté sur un poste informatique à la Préfecture - place de République à Chartres, pendant les horaires d'ouverture au

publica.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Perrine LECOQ, cheffe de projet éolien - Société ENERTRAG BEAUCE! -

Monsieur Patrick CHENEVREL, architecte en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Monsieur Michel BACCARD, ingénieur EDIT-GDF en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public aux lieux, aux lieux, jours et beures su vante.

Mairie de Villemeux-Sur-Eure - 35 Grande Rue : - lundi 16 octobre 2023 de 14H00 à 17H00

samedi 4 novembre 2023 de 9H00 à 12H00 Mairie de Le Boullay-Thierry - 2 rue du Vieux

- mardi 24 octobre 2023 de 15H00 à 18H00 - mercredi 15 novembre 2023 de 16H00 à 18H00

Les personnes qui le désirent pourront formuler lours observations et propositions au cours de l'enquête publique :

- sur les registres « papier » ouverts à cet effet et peraphés par le commissaire enquêteur, en mairies de Villemeux-Sur-Eure et Le Bouillay-Thierry;

naviry,

- suprès du commissaire enquêteur, lors de ses
permanences, en mairies de Villemeux-Sur-Eure
et Le Boultay-Thierry (observations et propositions
orales ou écrites); par vole postale, adressées à l'attention du commissaire enquêleur, en Maine de Villemeux eur-Eure, 35 Grande Rue, 28210 Villemeux-sur-Eure.

Las observations et propositions remisée ou adressées à la commissaire enquêtrice seront annexées au registre d'enquête ouvert à Villemeux -sur-Euro;

- à l'adresse électronique suivente : enquete-publique-4866@теgistre-den fr et sur le site

frei eur le sale https://lwww.registre-dematerialises.fr/4868 Les avis des conseils municipaux des communes mentionnées plus haut ainsi que ceux des conseils communautaires de la Commanuauté d'agglarréfastion du Pays de Dreux et de la Communauté de communes des Portes Leufésmes et Bré-de-France servait motifes eur le sits internet de la préfecture mentionné d-desaus et transmis au commissaire enquéteur.

et transmis au commissaire enquéteur.

Le cople du rapport et des conclusions du commissaire enquéteur seront tenus à disposition du public en maitrise de Villemeure. au-l'eur. De Budlay-Thierry, Erfs-champs, Chasport, Chasdon, Coulombs, Croisilles, Eduzaleles, Garnay, Le Chappelle-Forainvilliers, Le Boullay-Movye, Luray, Marville-Mouters-British, Margères-en-Drone, Pissour, Néron, Nogert-le-Roi, Chmy, Duracher-Pissour, A-e-Villages, Trifon, et Vernouelles aims qu'à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Bureau des procédures environnementales- pendant un son à complete de la clete de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront éspaiement consultabilies

Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

prescure a rainesse suvante: https://www.eure-et-foir.gouv.fr/Actions-de--l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees.

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de retus sena prononcée

per arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir.

#### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE **CRUSEILLES**

Société Civile au capital de 1.524,49 euros Siège social : 16 rue d'Ouarville 28300 LEVES SIREN 901 627 634 R.C.S. CHAPTRES

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Suivant délibération du 15/09/2023, l'AGM a décidé de transférer le siège social et le principal établissement à LEVES (28300), 5 rue du Mousseau, à compter du 15/09/2023, et a modifié comélativement l'article 4 des statuts.

Pour avis.

#### COMMUNE DE MAINVILLIERS **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**DECLARATION DE PROJET** EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL DUBRANISME

Par amété nº 2029AF140 du 10 octobre 2023, maire de Mainvilliers a ordonné l'ouverture

de l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisma. L'enquête se déroulers a la mairie de Mainvilliers du 5 novembre 2023 au 20 novembre 2023 au 10 novembre 2023 au 20 novembre 2023 au 2024 au

#### CHANGEMENT DE **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

#### SAS MCSALCOLIN

au capital de 38 200 euros Slège social : La beauseerle 28400 NOGENT LE ROTRICU 442 430 831 RCS CHARTRÉS

Aux tarmes du procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire du 22 aout 2023, La précidente a été décidé de faire modifier le KBIS de la société suite au décès de M Albègre qui apparaît toujours dessaus, il en sera fait mention au RCS de CHARTIRES.

#### CHANGEMENT DE **REGIME MATRIMONIAL**

intégrale au conjoint survivant entre : de distribution intégrale au conjoint survivant entre : se neueur Pesseal Vives GIRAL, retraité, et illadames Caroltine Blancarde Julistation Caroltine Blancarde Julistation Caroltine Blancarde Julistation Caroltine Blancarde Julistation Caroltine Blancarde de BOUTIGNV -PROUASI (28410) 2 rue des Vieilles Pierres Lieudit -Besuchêrne».

Monsieur est né à PARIS 20ÈME ARRONDISSEMENT (75020) le 11 décembre 1958,

Madame est née à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE (85800) le 20 août 1963.

vici (proposo) pie zu selfil 1965.
Maríés à la mairie de PARIS 11ÈME ARRONDISSEMENT (76011) le 19 mars 1988 sous le régime de la separation de biens pure et simple défini par les articles 1538 et suivants du Code civil aux termes du contrat de marisage arcu par Maitre Bennard LEMOGNE, notaire à PARIS, le 16 Marier 1688.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créenciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insartion, en l'office notariel où domicile a été étu à cet effet.

Pour insertion

#### **AURORE**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10 000 6 SIEGE SOCIAL: 27 RUE DES MARNIERES 28210 VILLEMEUX-SUR-EURE 980 382 712 RCS CHARTIRES

Aux termes des décisions du 10/10/23, la collectivité des associés a nommé M. Pierre JODA, dominiellé 27 rue des Marniferes 28210 VILLEMEUX-9UP-EURE, en qualité de resolutionates permanent de la société HOLDING JÓRDA, Prédiction et associée de la société de la société

Pour anis. La Présidence

#### **STARLIGHT**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10 000 & SIEGE SOCIAL: 27 RUE DES MARNIERES 28210 VILLEMEUX-SUR-EURE 980 335 186 RCS CHARTRES

Aux termes des décisions du 12/10/23, la collectivité des associés a nommé M. Pierre JORDA, domicillé 27 rue des Marmières 28210 VILLEMEUX-SUR-EURE, en qualité de représentant permanent de la société HOLDING JORDA, Présidente de la société Startight.

Pour avis, La Présidence

#### **SCA AXEREAL**

Société Coopérative Agricole à capital variable 36 rue de la Manufacture - 45160 OLIVET Siren 503 681 801 RCS Orléans

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES DE SECTIONS ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PLÉNIÈRE ORDINAIRE **ANNUELLE 2023** 

I.Les associés coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections dont l'ordre du jour commun est le suivant :
 - lecture à titre d'information,

du rapport de gestion du Conseil immistration sur les comptes sociaux et colidés de l'exercice 2022/2023,

des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2022/2023, du repport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, des comptes et du bilan au 30 juin 2023,

discussion sur les projets de résolutions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle, - désignation des délégués devant assister à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle.

Les assemblées de sections se tiendront aux dates, heures et lieux fixés ci-dessous :

· Boischaut-Berry-Bocage,

Mercredi 15 novembre 2023 à 10h00 - Salie plyvalente - 2 rue du Golf - 36160 Pouligny-Notre

Champagne Berrichonne,

Vendredi 17 novembre 2023 à 9h30 - Lycée Agricole du Subdray - Le Sollier - 18570 Le Subdray r nd Ouest

Merdi 21 novembre 2023 à 10h00 - Le Minotaure - 8 rue César de Vendôme - 41100 Vendôme - Furálianna

Vendredi 24 novembre 2023 à 9h30 - Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir - 10 rue Dieudonné Costes - 28000 Chartres - Loine-Nivernais, - Lorre-Nuvernass, Mardi 28 novembre 2023 à 10h00 - Casino Tranchant - 1315 avenue de Paris - 58320 Pougues-les-Eaux

- Seine-Loire. Jeudi 30 novembre 2023 à 10h00 - Lemken France - 353 rue du Grand Bouland - 45760 Bolgny-sur-Bionne

II.L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle des délégués désignés par les Assemblées de Sections se tiendra:

Jeudi 7 décembre 2023 à 9h00 CO'Met - Rue du Président Robert Schuman -Orléans (45)

Ondre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle :

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2022/2023

- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2022/2028

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.23

Approbation des comptes consolidés de mercice clos au 30.06.23

- Quitus aux Administrateurs

Dotation des réserves obligatoires

Distribution d'un intérêt aux parts son Distribution d'un intérêt aux PSAP

- Distribution de dividendes reçus au titre des participations

- Ontation des néserves facultatives Miss à jour du capital social

Variation du capital

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ? Budget formation

Indemnisation des Administrateurs et des seiters de Régions

- Démission d'un Administrateur - Nomination d'un Administrateur

Comptes d'adhérents inactifs depuis plus de pans portés en autres réserves

Pouvoire en vue des formalités

Tout associó coopérateur a la faculté de prendre connaissance dans les détais légaux du taxte des résolutions proposées, des rapports, des comptes et bilan au 30 juin 2023, soit dans chaque section, soit au sége social.

#### CESSATION

M. Sofiane MAHMOUD, président de la SASU AUTO BERNARD, au capital de 1000€, (RCS : 625139033), suivant délibération du 31/12/16 a prononcé la cessation anticipée. Le liquidateur :

M. Sofiane Mahmoud. Siège de la liquidation : 10 Place Pablo Neruda, Vernouillet (28). Mention sera faite au RCS de Chartres.

#### **SELAFA CHAINTRIER** AVOCATS.

Maître Séverine DUCHESNE, Avocat au barreau de CHARTRES, 6 rue Denie Poisson à CHARTRES (28000) Renseignements exclusivement de 14h à 15h au 02 51 84 32 20

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Tribunal Judiciaire de CHAFTRES Chambra des saisées immobilières Juge de l'Exécution, Palais de Judice de CHAFTRES 11 rue du Cerdinal Pie, Salla d'autience du 1" étage MAISON D'HABITATION Commune de BONNEVAL (28800) 60, ne de Couture Le JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 A 14 HEURES

UNE MAISON D'HABITATION comprenant :

Au rdc: un couloir desservant toute la maison avec à droite salle de séjour, petite cuisine, petit salon, deux chambres, salle de bairs, au bout du couloir: une chambre et salle de bairs, A l'étage : deux chambres et cabinet de toilette

Garage Cour, jardin et terrain Figurent au cadestre savoir :

Section YD 149 « Moulin de coulure » pour une surface de 04a 64ca

Section YD 186 - Moulin de couture - pour une surface de 11a 24 ca

Section ZC 48 « 60, rue de Couture « pour une surface de 11a 95ca

Section ZC 49 « Aingre « pour une surface de 14a 78ca

Section ZC 159 « Alngre « pour une surface de 00a 43 ca

Section ZC 160 « Aingre « pour une surface de 00a 73ca

Ainsi, au surplus, que lesdits biens s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances et dépendances, sans exception ni réserve.

Le bien vendu est occupé par le débiteur saisi. MtSE A PRIX (frais outre) : 30,000 euros

VISITE LE 06 NOVEMBRE 2023 de 10 HEURES A 11 HEURES.

HEURES AI HEURES.

Aux requétes poursuites et diligences de la société dénommée MY MONEY BANK, (anciennement dénommée GE SOVAC, GE Capital Bank puis GE Mony Bank), société anonyme inscrite au registre du commerce et des sociétés de Namberre sous le numéro 744 393 340, dont le siège cocial eet étué four Européaz, ouvenue Andér Prothis à PARIS LA DETENSE (Hauts de Seime - 92053), agissent poursuites et diligences de ces représentaits légatur dominétiés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la SELAFA CHANTHES, (ACOLTS, représentée per Maître Séverine DUCHESNE, Avocat au barradu de CHANTHES, on Le Denis Poisson à CHARTHES, (and Denis Poisson de CHARTHES, charéres ne seront reçues due par

Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de CHARTRES.

Pour svés : Séverine DUCHESNE avocat

Annonces légales Tél 02 37 88 11 20 annonces@horizons.fr



**■ Euro-cù-Leir (elige esciel):** ESSN 1147 - 7598 - CPPAP o\* 0128 1 84765 10, nue Diecienné-Coules - CS 60185 - 20008 CHARCRES Codex - T&: 0237 88 11 20

> Solane-ob-Milistres: BSN 1147 - 7563 - CPPMP nº 0126 t 84765 416, no Arlatide-Briand - 77350 Le Mile-our-Seine - Tél. 01647931 28

> No-do-Franco: 5551 1147 - 7571 - CPPAP n° 0125 t 84765 2, augus Janno-d'Arc - 8.P. 111 - 78153 Le Chapnay Cadax - Tál. 0139 540385

> Loir-ei-Chur: ISSN 1147 - 758X - CPPAP of 0125 184765 CS 1808 - 11-13-15, rue L.J.-Philippe, ZA de l'Erigny - 41018 Biole Cades - Tál. 02:54785935

> Lotret (Labort agriculus - 13, cr. dos Drotts-do-Trianmo - 4582) Odis o Playtochus - 13, cr. dos Drotts-do-Trianmo - 4582) Odisma Cadax 9 - Túl. 0238719157

Directrice de la gublication - Rédectrice en chef Agnès Laplanch Editions numériques indons-journeix ISSN 2646-3156 CPPAP: 1124 Z 92535 Secrétaire de rédection: Julie Lochen

Afdactous: 26 - Hervá Collo - eurostok Othorizona ár

zo - regret comi - guipessavian comica.

11 - Luces Borestit - biestcher@hortzons.fr

77 - Lesence Goudel-Dupdis - eelneefsame@hortzons.fr

78-91-95 - Merine Gullhume - lindefinance@hortzons.fr

45 - Audrey Bouts - loirel@hortzons.fr

Publicité régluments FINSP 1 rus, Léopoid-Sédar-Gerghor – 14400 Colombelles 1 rus, Léopoid-Sédar-Gerghor – 14400 Colombelles Peblicités antiliseurs – Fideriair SA 146, rus de Berg – 7507 2 PARIS 18: 101 4894403 50

Le journei est habilité à publier les amonces lé Prix au numéro 2,88€ Rus Plette-Charpy 59440 AVESNES-SUR-HELPE





-
-
-
J

## Prefecture de l'Eure-et-Loir

## communes de villemeux-sur-eure et le boulay-thierry

## Enquête publique

Arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2023

Demande d'Autorisation Environnementale concernant le projet de renouvellement du parc éolien dit de la vallée du Roi.

remplacement de six aérogénérateurs, implantation de deux supplémentaires et de trois postes de livraison

présentée par la Société C. S. ENERTAG BEAUCE I

ICPE rubrique 2980-1

## PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Patrick Chenevrel, commissaire enquêteur

## i - Déroulement de l'enquête

- L'enquête publique s'est normalement déroulée, sans incident, conformément à l'arrêté de Mme le Préfet de l'Eure-et-Loir du 21 septembre 2023 prescrivant une enquête publique au titre des installations classées sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société C. S. ENERTRAG REAUCE L
- Le public a été informé des dates et du déroulement de l'enquête par affichage sur les portes des mairies des communes d'implantation, Villemeux-sur-Eure et Le Boullay-Thierry, et sur le site du projet. L'affichage a du être effetué sur le territoire des 22 communes situées à moins de 6 km.
- L'avis d'enquête est paru dans deux journaux d'annonces légales, 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant la première semaine.
- L'enquête a permis au public de prendre connaissance dans de bonnes conditions du dossier d'enquête mis à sa disposition (version papier et sur poste informatique) en mairie de Villemeux-sur-Eure et de Boullay-Thierry aux jours et heures d'ouverture, d'y rencontrer le commissaire enquêteur au cours des quatre permanences programmées et de consulter ce même dossier dématérialisé sur les sites internet suivant : <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/4866">https://www.registre-dematerialise.fr/4866</a> et sur le site de la préfecture : <a href="https://www.eure-et-koir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours ainsi que sur un poste informatique en Préfecture, place de la République à Chartres.
- Le public a pu formuler ses observations et propositions sur les deux registres papier mis à sa disposition, l'un en mairie de Villemeux-sur-Eure, l'autre en mairie de Le Boullay-Thierry aux jours et heures d'ouverture, à l'adresse électronique suivante : <u>enquete-publique-4866@registre-dematerialise.fr/4866</u> ou être transmises par voie postale adressées au commissaire enquêteur à l'une des adresses des mairies suivantes : 35 Grande Rue, 28210 Villemeux-sur-Eure ou 2 Rue du Vieux Puits, 28210 Le Boulalay-Thierry.

## 2 - Réflexions préliminaires du commissaire enquêteur

Si le dossier d'enquête est très consistant (1288 pages A3, soit l'équivalent de 2576 pages A4), il est heureusement bien rédigé et soigneusement présenté.

Compte tenu:

- de la campagne d'affichage dans pas moins de 22 communes comprises dans le périmètre du projet,
  - du nombre de personnes qui se sont déplacées en mairie (7), qui ont déposées leurs contributions sur le site dématérialisé (31) et qui ont consulté le site Web (1299 visites et 265 téléchargements),
  - de la bonne communication du porteur de projet auprès des habitants (réunions, boîtage, etc),

Parc éolien de la vailée du Roi – communes de Villemeux-sur-Eure et Le Boulay-Thierry Enquête publique du 16/10 au 14/11/2023 - Arrêté préfectoral du 21 septembre 2023 – E 23000147/45 On peut affirmer que le public a été correctement informé du projet du parc éolien de la Vallée du Roi.

## 3 - Observations du public

#### Avertissement

Pour plus de clarté de lecture nous distinguerons les observations du public par des lettres suivant qu'elles ont été :

- écrites sur les registres papier par la lettre R (comme Registre), RV pour le registre en mairie de Villemeux-sur-Eure, RB pour celui de Boullay-Thierry.
- déposées sur le site dématérialisé par la lettre C (comme Contribution)

## · Première permanence du lundi 16 octobre en mairie de Villement-sur-Eure

- RV1 : Passage de Monsieur J.F. Ricard, maire adjoint chargé des travaux, sans dépôt d'observation.
- RV2 : Madame Durand consulte le dossier et s'inquiète des nuisances sonores en reprenant les termes de l'Autorité Environnementale : « ...risque de dépassement des émergences réglementaires au droit de certaines habitations... »

## • Deuxième permanence du mardi 24 octobre en mairie du Boullay-Thierry

- aucune visite
- Troisième permanence du 4 novembre en mairie de Villemeux-sur-Eure et dépôt courrier collé sur le registre le 10 novembre
  - RV3 :Madame Van de Heede, vice-présidente de l'association « Crécy d'hier et d'aujourd'hui », consulte le dossier d'enquête et me fait part de son opposition au projet qu'elle détaillera dans sa prochaine contribution (voir C11), à savoir : covisibilité depuis église et depuis la Chapelle Royale, absence du compte-rendu de la CDEnr, absence de délibération, problème du raccordement au poste source (Enedis), non recyclage des matériaux constituant les pales et doute sur les capacités financières d'ENERTRAG I.
  - RV4 : Madame Mireille Martin, présidente de l'association « du Vent les Eoliennes », dépose un texte dans lequel elle exprime des remarques qui sont reprises et complétées dans sa contribution C5 :
    - sur le refus initial du Préfet en 2004 d'un projet Enertrag pour cause de visibilité depuis la vallée de l'Eure, finalement « surmonté » après poses de ballons.
    - se demande si la même vérification a été faite pour les nouvelles éoliennes plus hautes.

Suit une critique générale sur l'implantation d'éoliennes avec les motifs suivants :

- sacrifice des paysages

Parc éolien de la vallée du Roi – communes de Villemeux-sur-Eure et Le Boulay-Thierry Enquête publique du 16/10 au 14/11/2023 - Arrêté préfectoral du 21 septembre 2023 – E 23000147/45

- massifs béton « énormes qui devient le ruissellement et qui ne seront pas intégralement ôtés les réserves financières d'ENERTAG-BEAUCI: étant notoirement insuffisantes »
- nuisances sonores, infrasons, pollutions lumineuses
- impacts sur la faune
- baisse de la valeur des biens immobiliers
- (...) notre département a largement participé à l'effort énergies renouvelables... STOP

### Quatrième permanence du 15 novembre en mairie de Le Boullay-Thierry

- RB1 : Madame Mireille Martin complète ses observations précédentes (voir RV4). Elle dit qu'elle n'a pas trouvé de coupe géologique, que le sénateur d'Eure-et-Loir est contre le tout électrique et la dictature des partisns des énergies renouvelables. Nous sommes cernées par les éoliennes au Nord de Tremblay-les-Villages. Cette civisibilité des parcs aurait été un motif de refus...
- RB2: Monsieur P. Teulié, habitant Saulnières, écrit que le démontage complet étant prévu, son « coût devra être pris en compte pour les provisoions financières liées au nouveau projet comportant les 8 éoliennes »
- RB3: Monsieur Frédéric Giroux, maire de la commune du Boullay-Thierry, apporte ses commentaires et témoignages. Depuis 2008 que le parc actuel existe (« image dynamique ») il atteste que les habitants ne lui « retournent pas d'objection » ni « de ressentis négatifs sur le parc existant », (...) « la qualité de vie de notre village, sa réputation de lieu de vie agréable n'a jamais été décriée. Au contraire l'immobilier n'a pas été dévalorisé, les maisons se vendent très bien, très vite et sont recherchées ». La population ayant augmentée une nouvelle classe maternelle a été ouverte. « Participer à la limitation des GES, contribuer à développer et promouvoir une énergie renouvelable me semble être la solution... ». Pour finir il confirme son avis favorable au nouveau projt de la Valiée du Roi.

## 4 - Thématiques évoquées par le public

Pour faciliter l'analyse du contenu des observations nous pouvons les ventiler suivant les catégories thématiques suivantes qui seront repérables par une lettre :

- A Saturation visuelle, dénaturation du paysage
- B Nuisances sonores, lumineuses
- C Impact sur le tourisme et le patrimoine, en particulier les Monuments Historiques
- D Critiques sur l'éolien
- E Démentèlement : doute sur la réalisation et le financement / Recyclage
- F Densité: mauvaise répartition des éoliennes dans la Région, déséquilibre
- G Impact sur flore er avifaune
- H Retombées financières
- Dévalorisation de l'immobilier
- J Rendement énergétique, rentabilité
- K Avis favorable
- L Contenu du dossier d'enquête : manques / bilan carbone
- M Critique de la société ENERTRAG : capacités financières, montage,...
- N Raccordement Enédis
- O Communication, concertation
- P Autres: interrogations, avis contre sans argumentaire.

## 5 - Statistiques sur observations reçues

## • Déposées sur le registre papier « RB ou RV »

Auteurs	RV on RB	date	En zone immédiate ou rappro chée	Thématiques abordées
Madame Durand	RV2	16/10/23	?	В
Madame DominiqueVan den Heede	RV3	04/11/23	oui	voir C11
Mireille Martin, présidente Association Du Vent Les Eoliennes	RV4 +RB1	10/11/23 15/11/23	oui	voir C5
Monsieur P. Teulié, Saulnières	RB2	15/11/23	oui	M
Monsieur Frédéric Giroux, maire de Le Boullay-Thierry	RB3	15/11/23	oui	K

Parc éolien de la vallée du Roi – communes de Villemeux-sur-Eure et Le Boulay-Thierry Enquête publique du 16/10 au 14/11/2023 - Arrêté préfectoral du 21 septembre 2023 – E 23000147/45

## • Déposées sur le site dématérialisé

auteur(s)	Cx	date	en zone rappro- chée	Thématiques abordées
Gérard Rollin, entreprise Colas France	1	18/10/23		Hors sujet
anonyme	2	22/10/23	?	P
anonyme	3	06/11/23	оні	K
anonyme	4	06/11/23	?	AHIJ
Mireille Martin, association Du Vent Les Eoliennes -Tremblay-les Villages (voir RV4 et RB1)	5	06/11/23	oui	ABEGI
anonyme	6	06/11/23	?	ABIJ
Catherine Aussel, Crécy-Couvé, vice-présidente association Saulnières Belle Vallée	7	08/11/23	oui	ACELMN
anonyme	8	08/11/23	2	AM
Anonyme, Crécy-Couvé	9	08/11/23	OHÍ	ABEGLM
anonyme	10	08/11/23	?	CFI
Madame Dominique Van den Heede, vice-présidente Crécy-Couvé d'hier et d'anjourd'hui	11	09/11/23	oui	ACLMNO
anonyme, Crécy-Couvé	12	09/11/23	oui	CJM
Thierry Lecaron, Croisilles	13	09/11/23	non	A
Awad Elias, Fontaines-les-Ribouts	14	10/11/23	non	AEG
Bureau de l'association Crécy-Couvé d'hier et d'aujourd'hui	15	10/11/23	oui	ALM
anonyme	16	10/11/23	?	AF
Association Saulnières Belle Vallée	17	17/11/23	oui	ABDEM
Secrétaire mairie Boullay-Mivoye	18	08/11/23	oui	Envoi délibération
Madame Delphine Eristov, Saulnières	19	10/11/23	non	ABDEF
Delphine (madame.legeay@gmail.com), Villemeux-sur-Eure	20	11/11/23	OUÏ	AEI
anonyme, habitant Cherville	21	12/11/23	oui	A

Parc éolien de la vallée du Roi – communes de Villemeux-sur-Eure et le Boulay-Thierry Enquête publique du 16/10 au 14/11/2023 - Arrêté préfectoral du 21 septembre 2023 = E 23000147/45

anonyme	22	12/11/23	?	P
Conseil municipal de Crécy-Couvé (motion)	23	12/11/23	oui	ACM
Nicole, Boullay-Mivoye	24	12/11/23	oui	BELM
Jocelyne Boulanger, Le Boullay-Les-Deux- Eglises	25	12/11/23	oui	AF
Marie France	26	12/11/23	?	F
Jean Pierre Picault, Boullay-les-Deux-Eglises	27	13/11/23	oui	AI
Association Blaise Vallée Durable	28	14/11/23	?	APL
Michel Lemaire, Puiseux	29	15/11/23	oui	BDJ
Laura Lemens, Boullay-les-Deux-Eglises	30	15/11/23	oui	AE
Georges Crépey, Boullay-les-Deux-Eglises	31	15/11/23	oui	mauvaise saisie
Jean Caron	32	15/11/23	?	CD
Georges Crépey, Boullay-les-Deux-Eglises	33	15/11/23	oui	AC
anonyme	34	15/11/23	?	GP

Il convient d'abord d'écarter une contribution hors sujet, un envoi de délibération, deux doublons et une erreur de saisie : ainsi 3 contributions ont été portées sur les deux registres papier et 31 sur le site dématérialisé, soit 34 contributions à prendre en compte, même si les contribbutions 7, 8, 9, 10, et 16 proviennent du même IP.

## · Comptabilité des thématiques évoquées par le public

	Thématiques	nombre	%
A	Saturation visuelle, dénaturation du paysage	21	62
В	Nuisances sonores, lumineuses	8	23
С	Impact sur le tourisme et le patrimoine, en particulier les Monuments Historiques	7	21
D	Critiques sur l'éolien	4	12
E	Démentèlement : doute sur la réalisation et le financement / Recyclage	9	26
F	Densité: mauvaise répartition des éoliennes dans la Région, déséquilibre	5	15
G	Impact sur flore er avifaune	4	12
H	Retombées financières	1-1-0-0	3
¥	Dévalorisation de l'immobilier	6	18
j	Rendement énergétique, rentabilité	4	12

K	Avis favorable	2	6
L	Contenu du dossier d'enquête : manques / bilan carbone	6	18
M	Critique de la société ENERTRAG : capacités financières, montage	10	29
N	Raccordement Enédis	2	6
0	Communication, concertation	1	3
P	Autres: interrogations, avis contre sans argumentaire.	3	9
	Nombre d'occurences	93	

## 6 - Commentaires du commisseur enquêteur

Il ressort nettement de l'examen des contributions que l'impact négatif des éoliennes sur le paysage, que ce soit en vue directe ou par effet de saturation, est la préoccupation majeure du public (62 %). Les mesures de compensation (plantations) méritent d'être précisées.

Viennent ensuite les questionnements sur le démentèlement (26%) et les diverses critiques sur la société Enertrag (29%°).

A noter que 35 % des contributions sont anonymes et que seules deux contributions sont favorables au projet.

Les contributions sont arrivées tardivement, en fin d'enquête : 26 dans la dernière semaine dont 6 d'habitants de Crécy-Couvé, situé à 10 km de la ZIP et 5 d'habitants de Boullay-les-Deux-Eglises dans les 4 derniers jours.

Seules 3 contributions émanent d'habitants des communes d'implantation du projet, deux opposantes et une favorable.

Quatre associations locales, basées dans la zone rapprochée, se sont manifestées contre le projet.

Par bonaissance le 21/1/2023 par Perire Leure

Chartres, le 21 novembre 2023

Patrick Chenevrel, commissaire enquêteur

Parc éolien de la vallée du Roi – communes de Villemeux-sur-Eure et Le Boulay-Thierry Enquête publique du 16/10 au 14/11/2023 - Arrêté préfectoral du 21 septembre 2023 – E 23000147/45

-
h0
-
ш
hop





Enquête publique du parc éolien de la Vallée du Roi -Mémoire en réponse

Communes de Le Boullay-Thierry et Villemeux-sur-Eure

Envoyé par lettre recommandée au Commissaire-enquêteur le 29 novembre 2023

**ENERTRAG BEAUCE I SCS** 

## TABLE DES MATIERES

Procès-verbal de synthèse des observations recueillies	2
Réponses du porteur de projet aux thématiques évoquées par le public	9
Thème A : Saturation visuelle, Dénaturation du paysage	9
Thème B : Nuisances sonores, lumineuses	10
Thème C : Impact sur le tourisme et le patrimoine (monuments historiques)	12
Thème D : Critiques sur l'éolien	12
Thème E : Démantèlement	16
Thème F : Densité : mauvaise répartition des éoliennes dans la région	19
Thème G : Impact sur la flore et l'avifaune	21
Thème H : Retombées financières	23
Thème I : Dévalorisation de l'immobilier	23
Thème J : Rendement énergétique, rentabilité	24
Thème K : Avis favorable	27
Thème L : Contenu du dossier d'enquête, manques/bilan carbone	27
Thème M : Critique de la société Enertrag : capacités financières, montage	28
Thème N : Raccordement ENEDIS	28
Thème O : Communication, concertation	29
Thème P : Autres : Interrogations, avis contre sans argumentaire	29
Ajout du porteur de projet : précisions sur les mesures d'accompagnement	30

### PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

#### Déroulement de l'enquête

- L'enquête publique s'est normalement déroulée, sans incident, conformément à l'arrêté de Mme le Préfet de l'Eure-et-Loir du 21 septembre 2023 prescrivant une enquête publique au titre des installations classées sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société C. S. ENERTRAG BEAUCE I.
- Le public a été informé des dates et du déroulement de l'enquête par affichage sur les portes des mairies des communes d'implantation, Villemeux-sur-Eure et Le Boullay-Thierry, et sur le site du projet. L'affichage a dû être effectué sur le territoire des 22 communes situées à moins de 6 km.
- L'avis d'enquête est paru dans deux journaux d'annonces légales, 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant la première semaine.
- L'enquête a permis au public de prendre connaissance dans de bonnes conditions du dossier d'enquête mis à sa disposition (version papier et sur poste informatique) en mairie de Villemeux-sur-Eure et de Boullay-Thierry aux jours et heures d'ouverture, d'y rencontrer le commissaire enquêteur au cours des quatre permanences programmées et de consulter ce même dossier dématérialisé sur les sites internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/4866 et sur le site de la préfecture : https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours ainsi que sur un poste informatique en Préfecture, place de la République à Chartres.
- Le public a pu formuler ses observations et propositions sur les deux registres papier mis à sa disposition, l'un en mairie de Villemeux-sur-Eure, l'autre en mairie de Le Boullay-Thierry aux jours et heures d'ouverture, à l'adresse électronique suivante : <a href="mairie-enquete-publique-4866@registre-dematerialise.fr/4866">enquete-publique-4866@registre-dematerialise.fr/4866</a> ou être transmises par voie postale adressées au commissaire enquêteur à l'une des adresses des mairies suivantes : 35 Grande Rue, 28210 Villemeux-sur-Eure ou 2 Rue du Vieux Puits, 28210 Le Boullay-Thierry.

## 2 - Réflexions préliminaires du commissaire enquêteur

Si le dossier d'enquête est très consistant (1288 pages A3, soit l'équivalent de 2576 pages A4), il est heureusement bien rédigé et soigneusement présenté.

Compte tenu :

- de la campagne d'affichage dans pas moins de 22 communes comprises dans le périmètre du projet,
- du nombre de personnes qui se sont déplacées en mairie (7), qui ont déposées leurs contributions sur le site dématérialisé (31) et qui ont consulté le site Web (1299 visites et 265 téléchargements),
- de la bonne communication du porteur de projet auprès des habitants (réunions, boîtage, etc),

On peut affirmer que le public a été correctement informé du projet du parc éolien de la Vallée du Roi.

### 3 - Observations du public

#### Avertissement

Pour plus de clarté de lecture nous distinguerons les observations du public par des lettres suivant qu'elles ont été :

- écrites sur les registres papier par la lettre R (comme Registre), RV pour le registre en mairie de Villemeux-sur-Eure, RB pour celui de Boullay-Thierry.
- déposées sur le site dématérialisé par la lettre C (comme Contribution)

#### • Première permanence du lundi 16 octobre en mairie de Villemeux-sur-Eure

- RV1 : Passage de Monsieur J.F. Ricard, maire adjoint chargé des travaux, sans dépôt d'observation.
- RV2 : Madame Durand consulte le dossier et s'inquiète des nuisances sonores en reprenant les termes de l'Autorité Environnementale : « ...risque de dépassement des émergences réglementaires au droit de certaines habitations... »

#### • Deuxième permanence du mardi 24 octobre en mairie du Boullay-Thierry

aucune visite

## • Troisième permanence du 4 novembre en mairie de Villemeux-sur-Eure et dépôt courrier collé sur le registre le 10 novembre

RV3: Madame Van de Heede, vice-présidente de l'association « Crécy d'hier et d'aujourd'hui », consulte le dossier d'enquête et me fait part de son opposition au projet qu'elle détaillera dans sa prochaine contribution (voir C11), à savoir : covisibilité depuis église et depuis la Chapelle Royale, absence du compte-rendu de la CDEnr, absence de délibération, problème du raccordement au poste source (Enedis), non recyclage des matériaux constituant les pales et doute sur les capacités financières d'ENERTRAG I.

- RV4 : Madame Mireille Martin, présidente de l'association « du Vent les Eoliennes », dépose un texte dans lequel elle exprime des remarques qui sont reprises et complétées dans sa contribution C5 :
- sur le refus initial du Préfet en 2004 d'un projet Enertrag pour cause de visibilité depuis la vallée de l'Eure, finalement « surmonté » après poses de ballons.
- se demande si la même vérification a été faite pour les nouvelles éoliennes plus hautes. Suit une critique générale sur l'implantation d'éoliennes avec les motifs suivants :
- sacrifice des paysages
- massifs béton « énormes qui devient le ruissellement et qui ne seront pas intégralement ôtés les réserves financières d'ENERTAG-BEAUCE étant notoirement insuffisantes »
- nuisances sonores, infrasons, pollutions lumineuses
- impacts sur la faune
- baisse de la valeur des biens immobiliers
- (...) notre département a largement participé à l'effort énergies renouvelables...STOP

#### • Quatrième permanence du 15 novembre en mairie de Le Boullay-Thierry

- RB1 : Madame Mireille Martin complète ses observations précédentes (voir RV4). Elle dit qu'elle n'a pas trouvé de coupe géologique, que le sénateur d'Eure-et-Loir est contre le tout électrique et la dictature des partisans des énergies renouvelables. Nous sommes cernées par les éoliennes au Nord de Tremblay-les-Villages. Cette covisibilité des parcs aurait été un motif de refus...
- RB2 : Monsieur P. Teulié, habitant Saulnières, écrit que le démontage complet étant prévu, son « coût devra être pris en compte pour les provisions financières liées au nouveau projet comportant les 8 éoliennes »
- RB3: Monsieur Frédéric Giroux, maire de la commune du Boullay-Thierry, apporte ses commentaires et témoignages. Depuis 2008 que le parc actuel existe (« image dynamique ») il atteste que les habitants ne lui « retournent pas d'objection » ni « de ressentis négatifs sur le parc existant », (...) « la qualité de vie de notre village, sa réputation de lieu de vie agréable n'a jamais été décriée. Au contraire l'immobilier n'a pas été dévalorisé, les maisons se vendent très bien, très vite et sont recherchées ». La population ayant augmentée une nouvelle classe maternelle a été ouverte. « Participer à la limitation des GES, contribuer à développer et promouvoir une énergie renouvelable me semble être la solution... ». Pour finir il confirme son avis favorable au nouveau projet de la Vallée du Roi.

## 4 -Thématiques évoquées par le public

Pour faciliter l'analyse du contenu des observations nous pouvons les ventiler suivant les catégories thématiques suivantes qui seront repérables par une lettre :

A	Saturation visuelle, dénaturation du paysage	
В	Nuisances sonores, lumineuses	

С	Impact sur le tourisme et le patrimoine, en particulier les Monuments Historiques
D	Critiques sur l'éolien
Е	Démantèlement : doute sur la réalisation et le financement / Recyclage
F	Densité : mauvaise répartition des éoliennes dans la Région, déséquilibre
G	Impact sur flore er avifaune
Н	Retombées financières
I	Dévalorisation de l'immobilier
J	Rendement énergétique, rentabilité
K	Avis favorable
L	Contenu du dossier d'enquête : manques / bilan carbone
M	Critique de la société ENERTRAG : capacités financières, montage,
N	Raccordement Enedis
О	Communication, concertation
P	Autres: interrogations, avis contre sans argumentaire.

## 5 - Statistiques sur observations reçues

## • Déposées sur le registre papier « RB ou RV »

Auteurs	RV ou RB	date	En zone immédiate ou rappro chée	Thématiques abordées
Madame Durand	RV2	16/10/23	?	В
Madame DominiqueVan den Heede	RV3	04/11/23	oui	voir C11
Mireille Martin, présidente Association Du Vent Les Eoliennes	RV4 +RB1	10/11/23 15/11/23	oui	voir C5
Monsieur P. Teulié, Saulnières	RB2	15/11/23	oui	M
Monsieur Frédéric Giroux, maire de Le Boullay- Thierry	RB3	15/11/23	oui	K

## • Déposées sur le site dématérialisé

auteur(s)	Cx	date	en zone rapproch ée	Thématiques abordées
Gérard Rollin, entreprise Colas France	1	18/10/23		Hors sujet

anonyme	2	22/10/23	?	P
anonyme	3	06/11/23	oui	K
anonyme	4	06/11/23	?	AHIJ
Mireille Martin, association Du Vent Les Eoliennes - Tremblay-les Villages (voir RV4 et RB1)	5	06/11/23	oui	ABEGI
anonyme	6	06/11/23	?	ABIJ
Catherine Aussel, Crécy-Couvé, vice-présidente association Saulnières Belle Vallée	7	08/11/23	oui	ACELMN
anonyme	8	08/11/23	?	A M
Anonyme, Crécy-Couvé	9	08/11/23	oui	ABEGLM
anonyme	10	08/11/23	?	CFI
Madame Dominique Van den Heede, vice-présidente Crécy-Couvé d'hier et d'aujourd'hui	11	09/11/23	oui	ACLMNO
anonyme, Crécy-Couvé	12	09/11/23	oui	СЈМ
Thierry Lecaron, Croisilles	13	09/11/23	non	A
Awad Elias, Fontaines-les-Ribouts	14	10/11/23	non	AEG
Bureau de l'association Crécy-Couvé d'hier et d'aujourd'hui	15	10/11/23	oui	ALM
anonyme	16	10/11/23	?	AF
Association Saulnières Belle Vallée	17	17/11/23	oui	ABDEM
Secrétaire mairie Boullay-Mivoye	18	08/11/23	oui	Envoi délibération
Madame Delphine Eristov, Saulnières	19	10/11/23	non	ABDEF
Delphine ( <u>madame.legeay@gmail.com</u> ), Villemeux-sur- Eure	20	11/11/23	oui	AEI
anonyme, habitant Cherville	21	12/11/23	oui	A
anonyme	22	12/11/23	?	P
Conseil municipal de Crécy-Couvé (motion)	23	12/11/23	oui	ACM
Nicole, Boullay-Mivoye	24	12/11/23	oui	BELM
Jocelyne Boulanger, Le Boullay-Les-Deux-Eglises	25	12/11/23	oui	AF
Marie France	26	12/11/23	?	F
Jean Pierre Picault, Boullay-les-Deux-Eglises	27	13/11/23	oui	ΑΙ
Association Blaise Vallée Durable	28	14/11/23	?	APL
Michel Lemaire, Puiseux	29	15/11/23	oui	BDJ
Laura Lemens, Boullay-les-Deux-Eglises	30	15/11/23	oui	ΑE
Georges Crépey, Boullay-les-Deux-Eglises	31	15/11/23	oui	mauvaise saisie
Jean Caron	32	15/11/23	?	CD
Georges Crépey, Boullay-les-Deux-Eglises	33	15/11/23	oui	AC

anonyme	34	15/11/23	?	G P

Il convient d'abord d'écarter une contribution hors sujet, un envoi de délibération, deux doublons et une erreur de saisie : ainsi 3 contributions ont été portées sur les deux registres papier et 31 sur le site dématérialisé, soit **34 contributions à prendre en compte**, même si les contributions 7, 8, 9, 10, et 16 proviennent du même IP.

### • Comptabilité des thématiques évoquées par le public

	Thématiques	nombre	%
A	Saturation visuelle, dénaturation du paysage	21	62
В	Nuisances sonores, lumineuses	8	23
С	Impact sur le tourisme et le patrimoine, en particulier les Monuments Historiques	7	21
D	Critiques sur l'éolien	4	12
Е	Démantèlement : doute sur la réalisation et le financement / Recyclage	9	26
F	Densité : mauvaise répartition des éoliennes dans la Région, déséquilibre	5	15
G	Impact sur flore er avifaune	4	12
Н	Retombées financières	1	3
Ι	Dévalorisation de l'immobilier	6	18
J	Rendement énergétique, rentabilité	4	12
K	Avis favorable	2	6
L	Contenu du dossier d'enquête : manques / bilan carbone	6	18
M	Critique de la société ENERTRAG : capacités financières, montage	10	29
N	Raccordement Enedis	2	6
О	Communication, concertation	1	3
P	Autres: interrogations, avis contre sans argumentaire.	3	9
	Nombre d'occurrences	93	

#### 6 - Commentaires du commissaire enquêteur

Il ressort nettement de l'examen des contributions que l'impact négatif des éoliennes sur le paysage, que ce soit en vue directe ou par effet de saturation, est la préoccupation majeure du public (62 %). Les mesures de compensation (plantations) méritent d'être précisées.

Viennent ensuite les questionnements sur le démantèlement (26%) et les diverses critiques sur la société Enertrag (29%°).

A noter que 35 % des contributions sont anonymes et que seules deux contributions sont favorables au projet.

Les contributions sont arrivées tardivement, en fin d'enquête : 26 dans la dernière semaine dont 6 d'habitants de Crécy-Couvé, situé à 10 km de la ZIP et 5 d'habitants de Boullay-les-Deux-Eglises dans les 4 derniers jours.

Seules 3 contributions émanent d'habitants des communes d'implantation du projet, deux opposantes et une favorable.

Quatre associations locales, basées dans la zone rapprochée, se sont manifestées contre le projet.

Chartres, le 21 novembre 2023

#### REPONSES DU PORTEUR DE PROJET AUX THEMATIQUES EVOQUEES PAR LE PUBLIC

#### THEME A: SATURATION VISUELLE, DENATURATION DU PAYSAGE

#### CHOIX DE LA LOCALISATION DU PROJET

La partie 8 de l'étude d'impact reprend les raisons du choix du projet et les solutions de substitution envisagées.

Le projet éolien de la Vallée du Roi s'inscrit en renouvellement du parc éolien existant de Chemin de Tuleras mis en service en 2007. En raison de la durée de développement de tels projets, les études et les rencontres avec les municipalités ont commencé dès 2017.

Le site dispose d'un potentiel de développement éolien intéressant :

- Gisement éolien suffisant (vitesse estimée à 6,4m/s) à 100m
- Absence des principales servitudes techniques et réglementaires (radars, zone d'entrainement militaire..)
- Absence de zones de protection des espaces naturels
- Absence de zone de protection patrimoniales et paysagères
- Eloignement des habitations (500m règlementairement, 815m pour le projet éolien de la Vallée du Roi)

Le renouvellement et la densification de parcs éoliens existants font partie des préconisations données par le législateur pour éviter le mitage de nouveaux territoires et augmenter la production éolienne.

Plusieurs variantes ont été envisagées composées de 8 à 14 éoliennes, c'est finalement la variante de moindre impact qui a été choisie.

L'analyse des impacts a permis d'évaluer l'effet du projet de la Vallée du Roi sur ces sensibilités paysagères spécifiques du territoire de l'étude (synthèse page 369 du Volet Paysager) :

- Une implantation qui respecte un rapport d'échelle cohérent avec les structures paysagères en place et les autres parcs éoliens depuis la majorité du territoire de l'aire d'étude.
- Un projet de renouvellement et d'extension qui s'appuie sur la configuration du parc éolien existant (alignement simple, orientation similaire) afin de limiter les impacts paysagers supplémentaires.
- Le projet sera peu prégnant dans le paysage (toutes aires confondues). Sa faible emprise visuelle, sa lisibilité et les filtres existants (relief, trames végétale et bâtie) limitent son aire de visibilité tout en facilitant son insertion visuelle depuis les séquences ouvertes. Le projet ne génère pas d'effets cumulés importants avec les autres parcs éoliens (existants ou en projet).

• Depuis les principaux axes de communication qui traversent l'aire d'étude, les vues en direction du projet de la Vallée du Roi alterneront entre des séquences ouvertes et des séquences fermées voire tronquées. Du fait de l'existence préalable du motif éolien la prégnance des éoliennes du projet est fréquemment atténuée.

La MRAE reprend d'ailleurs dans son avis : « Le relief ondulé de l'aire d'étude (principalement influencé par la vallée de l'Eure et ses différents affluents), ainsi que les nombreux boisements souvent liés à la ripisylve du cours d'eau, limitent les vues en direction du projet. C'est le cas notamment à l'ouest et au sud, avec le passage de la vallée de la Blaise ou à l'est avec celui de la vallée de l'Eure.

L'appréciation des incidences du projet sur le paysage sont cohérents au vu des éléments apportés. Pour l'ensemble des impacts paysagers identifiés, il s'agit de visibilités ou covisibilités existantes avec le parc en fonctionnement de Chemin de Tuleras et non de l'impact paysager supplémentaire directement lié au renouvellement du parc.

Par ailleurs, pour limiter les nuisances visuelles, il sera proposé des plantations, en remplacement ou renforcement de haies bocagères pour faciliter l'intégration paysagère du projet au niveau de certaines habitations. »

#### **EFFETS CUMULES**

Les effets cumulés sont présentés page 166 de l'Etude d'impact. Ils sont relativement faibles. Seuls 3 parcs dont le projet de la Vallée du Roi sont recensés au sein de la zone d'influence visuelle (de 17,7 km) soit au total 16 éoliennes. La plupart du temps, le projet est masqué par le relief et la trame végétale. De plus, la géométrie du projet et le nombre d'éoliennes n'entrent pas en contradiction avec la géométrie des parcs existants (alignement avec le parc éolien d'Ormoy). Le projet renforce peu l'empreinte éolienne dans ce paysage puisqu'il s'agit d'un projet de renouvellement.

#### THEME B: NUISANCES SONORES, LUMINEUSES

#### **ACOUSTIQUE**

Les parcs éoliens sont soumis aux exigences de l'Arrêté du 22 juin 2020 modifiant l'Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent. Les textes réglementaires fixent un seuil de niveau de bruit ambiant (= bruit futur avec les éoliennes) à 35 dB au niveau des habitations, ainsi que les valeurs maximums admissibles lorsque ce seuil est dépassé. Ces valeurs sont de 5 dB le jour et de 3 dB la nuit (de 22 h à 7 h du matin). Cela signifie que lorsque le niveau de bruit ambiant dépasse 35 dB, la différence entre le bruit

résiduel (bruit initial) et le bruit ambiant ne doit pas dépasser 5 dB supplémentaires la journée et 3 dB la nuit.

Il a été relevé suite à l'étude acoustique des risques de dépassement des seuils réglementaires en période de nuit. Un plan de bridage du parc éolien (mesure RED27 de l'Etude d'impact) est donc d'ores et déjà prévu de 19h30 à 5h30 dès la mise en service du éoliennes (page 37 de l'Etude acoustique).

Les modèles utilisés étant théoriques tant que le parc n'est pas construit, une seconde étude acoustique (Mesure AC2 de l'Etude d'impact) sera réalisée la première année d'exploitation du parc pour vérifier le respect des seuils réglementaires et modifier le plan de bridage si cela s'avère nécessaire.

#### **INFRASONS:**

Des infrasons (sons inaudibles dont la fréquence est inférieur à 20 Hz) peuvent être générés par une éolienne suite à la mise en mouvement des pales. Ils peuvent également être générés par d'autres sources naturelles ou non : chutes d'eau, tonnerre, baleines, voitures, avions, climatiseurs...).

Cependant, d'après l'étude de l'ANSES « L'évaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens, par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire », ils sont émis à des niveaux trop faibles pour constituer une gêne et encore moins un danger. En effet, c'est lorsque le niveau est suffisamment élevé pour se rapprocher du seuil d'audition que les infrasons peuvent engendrer des gênes.

#### BALISAGE

Comme expliqué dans l'étude d'impact page 9, les éoliennes seront équipées de feux de balisage. L'objectif de ces éclats est d'être visibles par les aéronefs et non d'éclairer. Ce balisage blanc de moyenne intensité de type B ( 20 000 candelas) la journée et rouge de moyenne intensité de type B ( 2 000 candelas) la nuit est conforme à l'arrêté du 23 avril 2018. Dans le cas d'une éolienne de grande hauteur (plus de 150 mètres en bout de pale), le balisage par feux moyenne intensité est complété par des feux d'obstacle de basse intensité de type B (rouges fixes 32 Cd), installés sur le mât, situés à des intervalles de hauteur de 45 mètres.

Enertrag est pleinement conscient que le balisage des éoliennes est un motif de gêne et d'opposition des populations locales.

France Renouvelables travaille avec l'Armée et l'Aviation civile afin de réduire la luminosité, tout en conservant son aspect sécuritaire. Depuis 2019, cette thématique s'est structurée avec la création d'un groupe de travail interministériel « balisage circonstancié à l'approche d'aéronefs ». Composé de représentants de l'Armée, de la DGAC et des syndicats SER et FR, ce groupe a pour objectif de faire évoluer la réglementation relative au balisage en France en proposant des solutions techniques efficaces et sécurisées auprès des services de l'Etat.

## THEME C : IMPACT SUR LE TOURISME ET LE PATRIMOINE (MONUMENTS HISTORIQUES)

Une étude paysagère a été réalisée pour objectiver l'analyse de l'impact paysager sur le tourisme et le patrimoine. Aucun monument historique ne présente de séquence de visibilité avec le projet éolien qualifiée avec un impact fort ou très fort. Seules quatre visibilités ou covisibilités ont été identifiés avec un impact modéré. Une mesure d'accompagnement a été mise en place pour le suivi des tilleuls de l'allée du château de Boullay-Thierry.

Le photomontage n°19 page 241 du Volet paysager analyse les perceptions visuelles depuis le centre bourg de Crécy-Couvé (et l'Eglise SaintEloi). Selon l'étude de visibilité, seules quelques vues sont possibles vers le projet avec un angle relativement restreint dû à la distance (10 km à la première éolienne). L'impact paysager est caractérisé de faible en raison de ce caractère ponctuel. Depuis le Moulin de la Bellassière aucun risque de covisibilité vis-à-vis du projet n'a été identifié.

Le photomontage n°25 page 265 analyse les perceptions visuelles depuis le belvédère de la chapelle royale de Saint-Louis à Dreux. Le projet apparaît de façon éloignée (8 km de la première éolienne). L'emprise du projet est très restreinte, les éoliennes étant toutes alignées. L'impact paysager est jugé très faible.

La vallée de l'Eure s'étend du nord au sud de la zone d'étude en passant par l'aire d'étude immédiate. Depuis le village de Villemeux-sur-Eure, les vues en direction du projet sont tronquées par la trame bâtie. Au nord-Ouest la végétation liée à la vallée de l'Eure ainsi que le relief, tronquent les vues. Enfin au sud-est, malgré que le paysage soit plus ouvert par la présence de parcelles cultivées, les vues sont tronquées par la végétation de la vallée (page 130 du Volet Paysager). Le bureau d'étude a ainsi fait part de préconisations pour l'élaboration de la trame d'implantation :

- Recul vis-à-vis de la Vallée et maintien de la lecture des rapports d'échelle
- Régularité des inter distances entre les éoliennes
- Cohérence avec le développement éolien alentour
- Appui sur les lignes de force (vallée de l'Eure et parc éolien d'Ormoy)
- Préservation de la ligne d'éolienne actuelle

Plusieurs photomontages analysent les perceptions visuelles depuis et vers la vallée : n°11, n°24, n°27, n°31, n°32, n°34, n°35, n°45. L'impact est jugé de faible à modéré en raison du recul suffisant du projet et de la lisibilité de l'implantation identique au parc de Chemin de Tuleras.

THEME D: CRITIQUES SUR L'EOLIEN

INTERETS DE L'EOLIEN DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Fin 2022, la part de l'éolien dans la production nette d'électricité en France est de 8,3%. Cela représente 9 000 mâts pour une puissance totale de 20,9 GW.

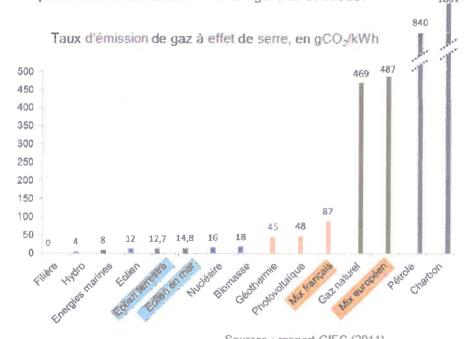
L'énergie éolienne est unanimement reconnue par les milieux scientifiques et climatiques, comme l'une des technologies énergétiques les plus efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, en raison de son bilan carbone. L'ADEME a réalisé en 2015 une étude sur l'analyse du cycle de vie d'une éolienne et ses impacts qui tirent cette conclusion :

« Le taux d'émission du parc français est de 12.7g de CO2 eq/kWh (valeur similaire avec celles données par le GIEC ou les autres études académiques). Le taux d'émission est faible par rapport à celui du mix français, estimé à 79g de CO2 eq/kWh. L'éolien terrestre est particulièrement efficient : la demande cumulée en énergie correspond à 12 mois de production (temps de retour énergétique) ».

#### Confirmation des faibles émissions de CO<sub>2</sub>:

Eolienne terrestre : taux d'émission de 12,7 g CO<sub>2</sub> eq / kWh Eolien en mer : taux d'émission de 14,8 g CO<sub>2</sub> eq / kWh

Ces émissions caractérisant les parcs français sont analogues à celles rapportées par les études internationales, et se comparent aux autres filières de production d'électricité dans la figure ci-dessous.



Sources: rapport GIEC (2011)

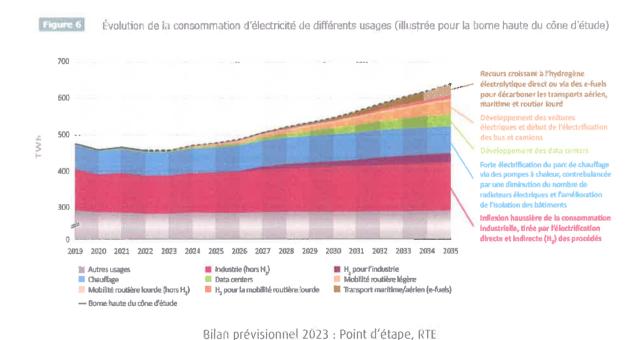
Etude Cycleco (2015)

De plus, RTE a souligné que la production éolienne française remplace efficacement la production thermique carbonée, contribuant ainsi de manière significative à la lutte contre le changement climatique en France et en Europe. RTE estime à environ 22 millions de tonnes de CO2 par an les émissions évitées grâce à cette substitution (5 millions de tonnes en France et 17 millions de tonnes dans les pays voisins) (source : Ministère de la Transition Ecologique « le vrai/faux sur l'éolien terrestre », 2021).

Avec la loi sur la transition énergétique, la France s'est engagée à atteindre deux objectifs ambitieux : d'ici 2030, elle vise à ce que 40% de son approvisionnement électrique provienne de sources d'énergie renouvelable (contre 27% en 2020), et d'ici 2050, elle cherche à parvenir à la neutralité carbone. Plusieurs objectifs sont visés (source : « Les futurs énergétiques 2050 », RTE)

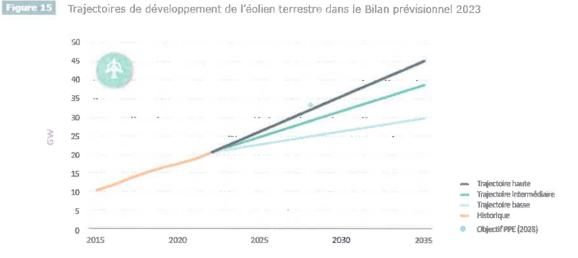
- Remplacer progressivement les énergies fossiles traditionnelles
- Répondre à la hausse rapide des besoins en électrification. RTE prévoit notamment un accroissement de la consommation électrique entre 2030 et 2035.
- Sécurisation de l'approvisionnement énergétique pour éviter les moments de tension apparus notamment à l'hiver 2022-2023.

Pour y répondre deux leviers ont été identifiées par le Gouvernement : maximisation du productible nucléaire et l'accélération massive du développement des énergies renouvelables notamment de l'éolien et du solaire (future PPE 3).



16

Or d'ici 2035 seul le déploiement massif des énergies renouvelables est techniquement possible. « La poursuite du développement de l'éolien terrestre est ainsi essentielle pour permettre une forte augmentation de la production décarbonée dès 2025, entre +25 et +60 TWh entre aujourd'hui et 2035 selon les trajectoire » selon le Bilan Prévisionnel 2023 : Point d'étape.



Bilan prévisionnel 2023 : Point d'étape, RTE

L'année 2022 a été le témoin d'une crise énergétique majeure qui a mis en lumière certaines faiblesses des ressources énergétiques françaises et européennes :

- Explosion des prix du gaz suite à la guerre en Ukraine
- Crise de la production nucléaire suite à la découverte d'un phénomène de corrosion menant à l'arrêt de nombreux réacteurs
- Sécheresse qui a mis à mal la production hydraulique

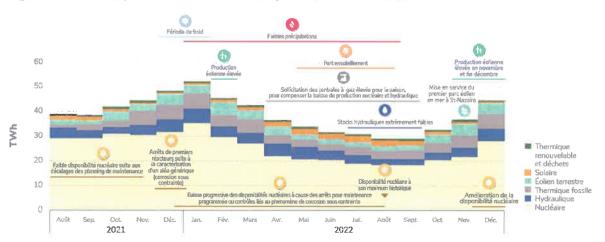


Figure 4 : Évolution de la production d'électricité en France par filière entre août 2021 et décembre 2022

Bilan électrique 2022 RTE

Les productions éolienne et photovoltaïque ont participé dans ce contexte à limiter les impacts de la crise.

### LA CONSTITUTION D'UN MIX ELECTRIQUE:

L'objectif n'est pas d'utiliser la seule énergie éolienne pour électrifier le territoire mais bien de développer un mix électrique : solaire, hydraulique, biogaz, géothermie... On observe d'ailleurs que les régions développent un type d'énergie selon leurs ressources locales : hydraulique en région montagneuse, solaire sur la moitié sud de la France, éolien sur la partie nord.

Selon le scénario Négawatt, dans un mix énergétique composé de toutes les sources d'énergies renouvelables il faudrait compter environ 19 000 éoliennes au total sur l'ensemble du territoire pour répondre à la demande. Sachant que la France possède déjà 8000 éoliennes sur son sol, il ne s'agit en aucun cas de recouvrir la France d'éoliennes puisqu'un peu moins de la moitié des éoliennes nécessaires sont déjà implantées sur le territoire. A titre de comparaison, l'Allemagne compte 26 000 éoliennes pour une superficie presque deux fois plus petite que la France.

### THEME E : DEMANTELEMENT

Les dispositions relatives au démantèlement sont explicitées dans la partie 2.6 Phase de Démantèlement de l'Etude d'Impact.

Les conditions de démantèlement et de remise en état d'un site éolien par l'exploitant du parc éolien sont définit par l'arrêté du 26 août 2011 « relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement » modifié par l'arrêté du 22 juin 2020, du 10 décembre 2021 et du 11 juillet 2023.

Dans ces arrêtés, le démantèlement et la remise en état sont définis et comprennent les étapes suivantes :

- « Le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison; »
- « L'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont

remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ; »

« La remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état. »

De plus, l'arrêté prévoit que « les déchets de démolitions et de démantèlement sont réutilisés, recyclés, valorisés, ou à défaut éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet ». A partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2022 :

- « Au minimum 90% de la masse totale des aérogénérateurs démantelés, fondations incluses, lorsque la totalité des fondations sont excavés, ou 85% lorsque l'excavation des fondations fait l'objet d'une dérogation prévu par le I de l'article 29 de l'arrêté, doivent être réutilisés ou recyclés. »
- « Au minimum, 35% de la masse des rotors doivent être réutilisés ou recyclées. »

Contrairement aux idées reçues, les coûts du démantèlement et de la remise en état sont assumés par l'exploitant du parc éolien au titre des ICPE et non par le propriétaire ou l'exploitant agricole du terrain d'implantation.



Les étapes de démantèlement d'un parc éolien (source: site info-eolien.fr)

En ce qui concerne les obligations financières du porteur de projet, elles sont définis dans l'article R.515-101 du Code de l'Environnement qui stipule que « la mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R.515-106 ».

Depuis la dernière mise à jour de l'étude d'impact, les obligations financières du porteur de projet, définis dans l'arrêté du 10 décembre 2021 ont évolué. Le calcul mis à jour du montant initiale de la garantie financière est détaillé en Annexe I de l'arrêté du 11 juillet 2023.

Le parc éolien de la Vallée du Roi est composé de 8 éoliennes d'une puissance unitaire de 3.675 MW. Le nouveau montant des garanties financières associé s'élève à :

 $M = 8 \times (75\ 000 + 25\ 000 \times (3.675-2)) = 935\ 000 \in$ 

Il est également rappelé selon l'Article L515-46 Code de l'environnement :

« L'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ou, en cas de défaillance, la société mère est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation de l'activité. Dès le début de la production, puis au titre des exercices comptables suivants, l'exploitant ou la société propriétaire constitue les garanties financières nécessaires.

Pour les installations produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, classées au titre de l'article L. 511-2, les manquements aux obligations de garanties financières donnent lieu à l'application de la procédure de consignation prévue au II de l'article L. 171-8, indépendamment des poursuites pénales qui peuvent être exercées.

Un décret en Conseil d'Etat détermine, avant le 31 décembre 2010, les prescriptions générales régissant les opérations de démantèlement et de remise en état d'un site ainsi que les conditions de constitution et de mobilisation des garanties financières mentionnées au premier alinéa du présent article. Il détermine également les conditions de constatation par le préfet de département de la carence d'un exploitant ou d'une société propriétaire pour conduire ces opérations et les formes dans lesquelles s'exerce dans cette situation l'appel aux garanties financières ».

Aujourd'hui 90% de la masse d'une éolienne se recycle : parties métalliques revendues, béton armé concassé et réutilisé dans le secteur de la construction, nacelle réutilisée pour du retrofit (matériel rénové et modifié de façon à allonger sa durée de vie)...

Les pales, qui représentent moins de 10% de la masse de l'éolienne, restent en enjeu sur lequel la filière éolienne travaille car elles contiennent des matériaux composites tels que le carbone ou l'époxy (comme les coques de bateaux). A l'heure actuelle, elles sont reconverties en mobilier urbain ou valorisées énergétiquement.

te projet ZEBRA (Zero wastE Blade ReseArch-Recherche sur les pales zéro déchet), piloté par l'IRT Jules Verne, rassemble acteurs industriels et centres de recherche. Durant 42 mois, ils ont œuvré au développement de la première pale d'éolienne en thermoplastique, dans une approche d'écoconception afin de faciliter le recyclage. Siemens Gamesa a mis au point une résine pouvant être dissoute. Il serait ainsi possible de récupérer chacun des matériaux séparément et de leur donner une nouvelle vie. Une solution destinée pour le moment uniquement aux éoliennes en mer. Autre innovation prometteuse : l'initiative CETEC (Économie Circulaire pour les Composites époxy Thermodurcissables) mise au point conjointement par le turbinier VESTAS et le producteur d'époxy OLIN. Elle consiste à séparer et valoriser les différents composants des pales et pourrait être officiellement présenté en 2024.

### THEME F: DENSITE: MAUVAISE REPARTITION DES EOLIENNES DANS LA REGION

#### SRADDET

La compatibilité avec le SRADDET est étudiée page 179 de l'Etude d'Impact. Ainsi, concernant le climat et les énergies renouvelables, les objectifs pour la région Centre-Val de Loire à l'horizon 2030 sont :

- Une réduction de 50% d'émissions de gaz à effet de serre ;
- Une multiplication par 4,4 de la part des énergies renouvelables dont une multiplication par 5 de la part de l'éolien (Objectif 16 du SRADDET)

Cette augmentation de la part des énergies renouvelables doit permettre d'atteindre à l'horizon 2050 l'objectif d'une couverture à 100 % de la consommation d'énergie par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération. Elle doit principalement être portée par les filières de la biomasse, l'éolien et le solaire.

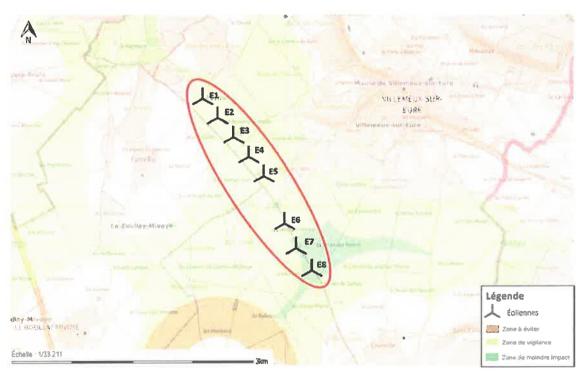
# PLANIFICATION DE L'EOLIEN SUR LE TERRITOIRE EURELIEN

Au niveau départemental, on constate en effet des parcs éoliens présents en grande majorité au sud du département, à la différence l'agglomération de Dreux qui recensent seulement 3 parcs éoliens.

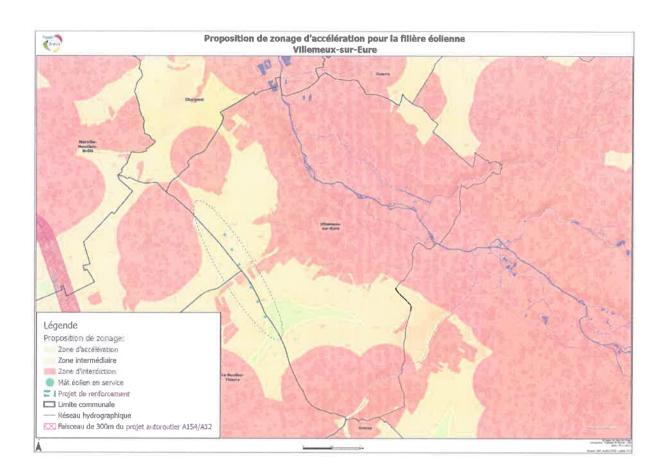


Mats éoliens 2023 - Etats généraux des ENR 28

La zone d'étude fait quant à elle partie des zones favorables identifiées par les états généraux de l'éolien (page 5 de l'Etude d'Impact):



Le site est également mis en avant par la cartographie établissant les nouvelles zones d'accélération des énergies renouvelables et fait l'objet d'une proposition émise par l'agglomération de Dreux (https://www.dreux-agglomeration.fr/identification-des-zones-dacceleration-de-la-production-denergies-renouvelables/):



THEME G: IMPACT SUR LA FLORE ET L'AVIFAUNE

L'étude d'impact est accompagnée d'un Volet Milieu Naturel réalisé par le bureau d'études Ecosphère. Des prospections naturalistes ont été réalisées pendant une année complète ainsi qu'une expertise floristique, pédologique et une recherche bibliographique pour définir les espèces présentes et la fonctionnalité du site. Le projet éolien de la Vallée du Roi dispose également de toutes les études qui ont été réalisées dans le cadre du suivi du parc éolien de Chemin de Tuleras La dernière date de 2022 (partie 8 du Volet Ecologique) et conclue à un niveau d'impact résiduel et à un risque de collision associé négligeable notamment grâce aux mesures de bridage déjà mises en place. Le parc de Chemin de Tuleras se situe par ailleurs nettement sous la moyenne des parcs régionaux en termes de mortalité pour les chauves-souris.

Une analyse détaillée des sites Natura 2000 est présentée dans l'évaluation des incidences Natura 2000 au chapitre 16 du Volet Ecologique. La plus proche « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet » comprend neuf habitats d'intérêt communautaire, trois liés aux zones humides, quatre aux milieux calcaires thermophiles (landes sèches, fourrés de Genévriers et pelouses sèches) et deux habitats boisés (hêtraies). Or le projet éolien n'a aucun incidence sur ces habitats et les espèces d'intérêts communautaire recensées : poissons, amphibiens, odonates et chauves-souris. Pour ces dernières, la majorité des espèces sont des espèces de bas vol hormis le Grand Murin susceptible de voler à hauteur de pales. La garde au sol de 32,5 m est suffisante pour ne pas impacter ces espèces. Les autres espèces ne fréquentent pas ou peu les cultures.

L'implantation finale du parc éolien respecte les préconisations du bureau d'études :

- Distance entre les mâts supérieure à 30m
- Eloignement des boisements et de la Vallée de l'Eure
- Réduction de l'effet barrière (avec une seule ligne d'éolienne)
- Evitement des milieux naturels à enjeu de conservation

Après prise en compte de l'ensemble de ces mesures, on peut considérer raisonnablement que les impacts résiduels modérés à négligeables du projet ne sont pas susceptibles de remettre en cause la pérennité des espèces protégées.

Si on s'appuie sur le guide rédigé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie sur l'application de la réglementation relative aux espèces protégées pour les parcs éoliens terrestres (2014), il faut retenir que c'est la nature de l'impact résiduel (c'est-à-dire après la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction) qui doit permettre au maître d'ouvrage de savoir s'il doit ou non présenter une demande de dérogation pour les espèces protégées (DEP). En cas d'impact résiduel « significatif », le projet nécessite une demande de DEP, ce qui n'est pas le cas pour un impact résiduel considéré comme « non significatif ».

C'est le rôle de l'étude d'impact de permettre de qualifier la nature de ces impacts, et celle de La Vallée du Roi, conclut à un impact résiduel « non significatif » pour l'ensemble des espèces/thèmes d'études.

Les mesures écologiques permettent d'éviter et réduire les impacts sur les espèces protégées recensées dans la zone d'étude.

L'importance des suivis réalisés permettront également de vérifier l'absence d'impact significatif sur les espèces protégées. Les prescriptions assortissant l'autorisation environnementale pourront également être adaptées en fonction des résultats.

Les effets sur l'économie locale sont présentés page 154 de l'Etude d'impact. Au total, et au regard de la puissance installée, les retombées fiscales sont estimées pour le projet de Vallée du Roi à 294 000 Euros par an. Dans le contexte socio-économique local actuel, le projet constitue une opportunité pour des entreprises régionales en termes de marché et/ou de main d'œuvre.

### THEME I: DEVALORISATION DE L'IMMOBILIER

Les critères qui déterminent la valeur d'un bien immobilier sont de deux natures :

Les critères objectifs : la localisation et l'environnement proche, avec les avantages et inconvénients propres au lieu (l'accessibilité, la proximité de services ...), sa surface habitable avec le nombre de pièces et leur organisation, l'existence d'un extérieur (jardin, cour ...), la vétusté du bien et les travaux nécessaires pour le rendre confortable, le mode de chauffage, l'isolation, etc...

Les critères subjectifs : intérêt quasi « affectif » de l'acquéreur pour le lieu, impression personnelle liée à son échelle de valeur (« coup de cœur » ou pas), etc...

La covisibilité d'une éolienne avec une habitation n'est qu'un facteur parmi d'autres. Certains considèrent la vue sur un parc éolien comme dérangeante, d'autres la considèrent comme apaisante.

Par ailleurs, plusieurs études ont été menées à travers le monde. Dans la plupart des cas étudiés, il n'y a aucun effet sur le marché et le reste du temps, les effets négatifs s'équilibrent avec les effets positifs.

En France, l'Agence de la transition écologique (ADEME) a publié une étude sur le sujet « Éolien et Immobilier : Analyse de l'évolution du prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens » le 1er Juin 2022. Trois messages clés ressortent de cette étude :

- « L'impact de l'éolien sur l'immobilier est nul pour 90 %, et très faible pour 10 % des maisons vendues sur la période 2015-2020. Les biens situés à proximité des éoliennes restent des actifs liquides.
- L'impact mesuré est comparable à celui d'autres infrastructures industrielles (pylônes électriques, antennes relais).
- Cet impact n'est pas absolu, il est de nature à évoluer dans le temps en fonction des besoins ressentis par les citoyens vis-à-vis de leur environnement, de leur perception du paysage et de la transition énergétique. »

Forte de son expérience sur plus de 30 parcs éoliens développés en France, la société ENERTRAG SE n'a jamais constaté de dévaluation immobilière ou de difficulté de vente liées à la création de parcs. A l'inverse les retombées financières d'un parc éolien sont de nature à permettre à la

communauté d'agglomération et la commune concernées d'investir sur son territoire et ainsi d'en améliorer son attractivité.

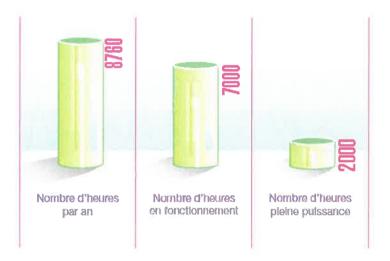
Localement, aucun effet négatif n'est remonté de la part des communes environnantes (cf. l'observation RB3 émise par le Maire de Boullay-Thierry).

# THEME !: RENDEMENT ENERGETIQUE, RENTABILITE

#### INTERMITTENCE

Les éoliennes tournent à plus de 80 % en moyenne, même à des vitesses très lentes. L'efficacité des éoliennes dépend de nombreux paramètres tels que la vitesse du vent, l'emplacement de l'éolienne, etc. Les éoliennes sont conçues pour fonctionner à leur puissance nominale à une certaine vitesse du vent, mais elles peuvent également produire de l'électricité à des vitesses de vent plus faibles, bien qu'avec une puissance proportionnellement inférieure.

Le graphique ci-dessous reprend ce principe de fonctionnement :



Nombre d'heures de fonctionnement d'une éolienne par an – Source : Maïa Eolis

Le terme « intermittent » fait référence à l'image d'un interrupteur dont la position peut changer sans avertissement. Cependant, une éolienne ne s'arrête pas brusquement de fonctionner, cette énergie est variable.

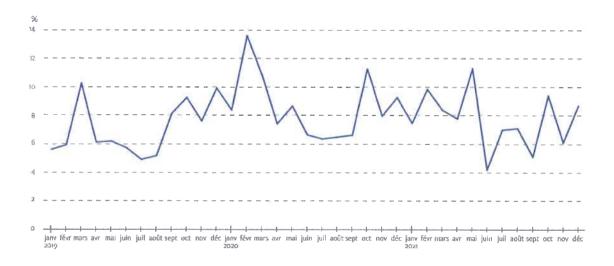
Les éoliennes peuvent ne pas tourner pour 3 raisons :

Une éolienne fonctionne pour des vents compris entre 10 et 90 km/h au niveau de la nacelle.
 En dessous de 10km/h, les vents sont trop faibles, et au-dessus de 90 km/h l'éolienne s'arrête automatiquement pour des raisons de sécurité.

- En cas de maintenance, et pour la sécurité des techniciens qui interviennent, l'éolienne est arrêtée. Il peut s'agir de maintenance préventive ou curative.
- L'éolienne peut être arrêtée dans le cas de bridage, prévu au regard des études (environnementales et / ou acoustique). Une éolienne tourne en moyenne entre 75 et 95 % du temps (source : ADEME) et son facteur de charge (fonctionnement à puissance maximale) est de 26% en France en 2020 (source : RTE). Ce chiffre ne fait que croitre grâce à une technologie qui se perfectionne.

Par ailleurs, l'énergie éolienne est prévisible. En effet, le logiciel IPES (Insertion des Productions Energies renouvelables intermittentes dans le Système électrique) dont dispose RTE, permet de connaître en temps réel la production éolienne et photovoltaïque française et de prévoir leur comportement afin de maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité et gérer les flux d'énergie sur le réseau.

Le graphique suivant démontre que l'énergie éolienne correspond à nos besoins. En effet, c'est en hiver, période où la consommation des ménages est la plus importante, que le taux de couverture est le plus important.



Couverture mensuelle de la consommation par la production éolienne (Source : Panorama de l'électricité renouvelable – Décembre 2021)

# LA COMPETITIVITE DE L'EOLIEN

La compétitivité des énergies renouvelables s'accélère partout dans le monde suite à la crise des prix des combustibles fossiles. Selon le rapport « Coûts de la production d'énergie de source renouvelable en 2022 », de l'Irena (Agence internationale pour les énergies renouvelables) 86% de la capacité renouvelable mise en service en 2022 dans le monde avait un coût inférieur à celui

de l'électricité produite à partir de combustibles fossiles, permettant ainsi d'atténuer les répercussions de la hausse des prix des combustibles fossiles. Le coût moyen pondéré de l'électricité a baissé en 2022 de 3% pour le photovoltaïque, de 5% pour l'éolien terrestre, 13% pour la bioénergie et 22% pour la géothermie.

En France, le coût total de production d'électricité pour l'éolien terrestre est estimé par l'Ademe entre 54 €/MWh et 108 €/MWh pour les éoliennes « standard» (2,5 MW).

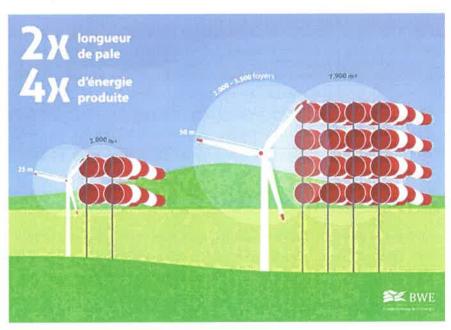
Le prix moyen de l'électricité éolienne terrestre aux derniers appels d'offre de 2022 et 2023 est de 76,33€/ MWh. Le prix SPOT (marché de l'électricité en France) moyen en 2022 s'établissait à 275€/MWh.

L'éolien est une ressource budgétaire conséquente pour les recettes de l'État, en y contribuant à hauteur de plus de 21 milliards d'euros en 2022 et 2023. Ces retombées permettent de financer directement le bouclier tarifaire, qui protège nos factures de gaz et d'électricité de la hausse sans précèdent des prix de l'énergie. Concrètement, cette mesure implique une augmentation moyenne de l'ordre de 20 € par mois pour les ménages se chauffant a l'électricité, au lieu de 180€ sans bouclier tarifaire.

(Source: Loi de finances nº 2022-1726 du 30 décembre 2022 pour 2023)

### REPOWERING ET AUGMENTATION DE LA PRODUCTION

Le renouvellement avec extension du parc éolien de Chemin de Tuleras permettra de multiplier par 2,5 la puissance du parc (12MW à 29.4MW) et par 3 la production d'électricité (21 000MWh à 62 000MWh) en augmentant seulement de 17m la hauteur totale des éoliennes (133m à 150m).



Comparatif de production entre différentes tailles d'éoliennes, BWE

Cette thématique n'appelle pas de réponse du porteur de projet.

# THEME L: CONTENU DU DOSSIER D'ENQUETE, MANQUES/BILAN CARBONE

#### **GEOLOGIE**

Le contexte géologique du site est abordé page 27 de l'Etude d'impact. La géologie structurale du secteur d'étude ne présente pas de contrainte particulière pour le projet. L'assiette exacte de chacune des fondations fera l'objet d'une reconnaissance de sol (sondage géotechnique, pressiométrie) de façon à éviter les zones localement érodées (ou altérées), à permettre de vérifier l'homogénéité des terrains (caractéristiques mécaniques des différentes couches avec maillage adapté) et à reconnaître les sols en profondeur. Les résultats des études de sol permettront de déterminer la nature et les caractéristiques précises des fondations (page 94 de l'Etude d'Impact).

#### **BILAN CARBONE**

Le bilan énergétique est présenté page 144 de l'Etude d'Impact. Lorsqu'elles fonctionnent, les éoliennes françaises se substituent principalement à des installations de production utilisant des combustibles fossiles en France ou en Europe. Ainsi, lorsqu'une éolienne fonctionne, son électricité se substitue pour 55 % à de l'électricité produite par des centrales thermiques utilisant des combustibles fossiles situées en France et pour 22 % à de l'électricité produite par de telles centrales à l'étranger. Ainsi chaque kWh d'éolien permet d'éviter 430 g de CO2 en France et en Europe (MTES Vrai/Faux sur l'éolien terrestre, mai 2021). Au cours de la durée de vie du parc éolien de la Vallée du Roi (20 ans au minimum), la production d'énergie à partir du parc aura permis d'économiser 541 006 tonnes de CO2eq (d'après une production nette estimée à 62,907 GWh – modèle NORDEX N117 – 3,675 MW) ; soit 27 050 tonnes de CO2eq évitées chaque année. Par ailleurs, compte tenu de la consommation énergétique résidentielle en 2020 établie à 2 211 kWh/hab (sur la base d'une consommation résidentielle en France de 1,49 x 1011 kWh (Bilan RTE, 2020) et d'une population de 67 400 000 au 1er janvier 2021 (INSEE), on estime que la production annuelle issue du parc éolien de Vallée du Roi permettra d'approvisionner 28 456 habitants en électricité.

# COMITE DEPARTEMENTAL DES ENERGIES RENOUVELABLES (CDENR)

Concernant la compte-rendu de la CDENR qui n'aurait pas été versé au dossier, ENERTRAG ne l'a jamais reçu malgré plusieurs demandes à la Préfecture. Ce comité a émis un avis favorable au projet le 27 janvier 2023.

#### **DELIBERATIONS DES COMMUNES**

Seuls les avis des collectivités donnés dans le cadre de de l'article L. 122-1 V. du code de l'environnement doivent être versés au dossier. Or les délibérations mentionnées dans les observations n'en font pas partie.

THEME M: CRITIQUE DE LA SOCIETE ENERTRAG: CAPACITES FINANCIERES, MONTAGE

### CAPACITES FINANCIERES

Les capacités financières du porteur de projet sont présentées dans le document « Capacités techniques et financières ». Elles reprennent la structure de la société, l'historique du groupe ENERTRAG (30 années d'expérience dans le secteur des énergies renouvelables, 704 éoliennes construites et 1 120 en exploitation en 2020), ses bilans financiers et les hypothèses de financement ainsi que le modèle financier. Ce dernier prend bien en compte le coût de la caution de démantèlement.

#### PARC EOLIEN DE MARVILLE-MOUTIERS-BRULE

Ce dernier est bien titulaire d'une autorisation d'exploiter depuis 2016 et a reçu un avis favorable de la Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages. Deux enquêtes publiques complémentaires ont été réalisées à la demande de la Cour afin de régulariser le dossier (avis favorable du commissaire enquêteur). Les juges ne sont jusqu'à présent jamais revenus sur le fond du dossier et les conclusions de l'Etude d'impact.

# THEME N: RACCORDEMENT ENEDIS

Comme expliqué dans la réponse à l'avis de la MRAE : toutes les informations concernant le raccordement externe sont détaillées aux page 12 et 16 de l'étude d'impact, notamment les deux postes de raccordement les plus proches (Les Arpents et Poirier) puisqu'il est à rappeler que la maîtrise d'œuvre du raccordement entre le poste de livraison du parc et le poste source est à la charge de ENEDIS qui reste le décisionnaire du choix du poste source ainsi que du tracé. Le câble sera enterré et suivra prioritairement la voirie existante (concession publique).

Les incidences des travaux dont les travaux de raccordement sont explicités dans les parties Phase de construction du parc éolien dans la partie 6. Analyse des effets prévisibles du projet.

Enedis et RTE sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche d'adaptation profonde de leurs réseaux afin d'accueillir les nouvelles installations de production d'électricité, dont l'éolien, tout en garantissant la sécurité et la sûreté du système électrique. Ils développent les réseaux pour raccorder 2 fois plus d'énergies renouvelables terrestres d'ici 2035 qu'au cours des 10 années précédentes.

Le parc éolien de Chemin de Tuleras est bien connu localement depuis sa construction en 2007. Plusieurs évènements s'y sont déroulés : inauguration en décembre 2007, visite par le centre aéré de Bû en 2009, par **l'école de** le Boullay-Thierry en 2012, Fêtes de l'énergie de l'Agglo du Pays de Dreux de 2014 à 2020....

Le projet de la Vallée du Roi a été présenté aux mairies dès 2017. Une phase de concertation et d'information du public s'est déroulée en 2023 en collaboration avec le cabinet de conseil de Demopolis. Ainsi plusieurs portes-à-portes ont été réalisés sur les communes de le Boullay-Thierry, Villemeux-sur-Eure et le Boullay-Mivoye dont les conclusions ont été présentées à un comité d'élus représentant les 3 communes (181 personnes rencontrées). Puis deux forums d'information ont été organisés en juin 2023 sur les deux communes d'implantation (40 participants) afin de présenter les différences entre le parc existant et le projet de repowering (triplement de la production électrique), les retombées locales et les mesures d'accompagnement prévues (plantation de haies sur les 3 communes, préservation de l'allée des Tilleuls de Boullay-Thierry, valorisation du stade de foot de Boullay-Thierry), les études réalisées, le processus d'enquête publique et le cycle de vie d'une éolienne.

Afin de communiquer sur l'enquête publique, ENERTRAG a réalisé une distribution de bulletins d'information dans les boîtes aux lettres des habitants de le Boullay-Thierry, Villemeux-sur-Eure et le Boullay-Mivoye. En parallèle les affichages règlementaires ont été réalisés sur le site du projet, dans les mairies concernées par le rayon d'enquête et dans les parutions de deux journaux locaux.

# THEME P: AUTRES: INTERROGATIONS, AVIS CONTRE SANS ARGUMENTAIRE

Concernant la question de l'artificialisation des sol, le projet s'appuie en très grande majorité sur des chemins et des plateformes déjà existant. C'est là tout l'intérêt d'un projet de repowering. Plusieurs mesures de réduction sont prévues :

- RED19 : Remise en état des emprises travaux (et abords proches si nécessaire) ainsi que des virages à proximité des routes d'accès
- RED 5 : Pistes adaptées (chantier et exploitation)
- RED 8 : Limitation de l'emprise du chantier et de la circulation des engins au strict nécessaire

# AJOUT DU PORTEUR DE PROJET : PRECISIONS SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures d'accompagnement paysagères et écologiques sont présentées en détails dans les annexes de l'Etude d'impact :

- Mesure de plantations de haies bocagères : page 362 du Volet paysager. Un budget de 38 316€ HT est prévu pour planter et renforcer 1,3kml de haies sur les communes de Boullay-Thierry, Villemeux-sur-Eure et Boullay-Mivoye. À noter qu'il s'agit de propositions sur des propriétés publiques et privées qui seront réalisées sous réserve de l'accord des propriétaires. En cas de refus le budget correspond sera alloué sous forme d'une bourse aux haies accessible à tous les riverains du projet (via communication par bulletins d'information).
- Diagnostic des tilleuls de l'allée du Château de Boullay-Thierry : page 364 du Volet Paysager.
   Cette mesure consiste en la prise en charge par le porteur de projet d'un diagnostic approfondi des arbres par un expert tous les 5 ans (6 000€ tous les 5 ans).
- Installation d'un couvert non favorable aux insectes sur la friche thermophile à proximité de V5 : page 182 du Volet Ecologique. Afin de limiter tout phénomène d'attraction et risque supplémentaire de collision, un couvert non favorable aux insectes sera installé à proximité de l'éolienne V5.
- Amélioration et préservation d'éléments paysagers sur la commune du Boullay-Thierry pour la biodiversité : page 182 du Volet Ecologique.
  - Préservation du gîte de Pipistrelle commune identifié dans le cadre du diagnostic derrière un bardage en bois.
  - Préservation des nids d'Hirondelle de fenêtres avec l'accord du propriétaire.
  - Préservation de la double allée de Tilleuls.
  - Plantation d'un verger et d'une prairie fleurie autour du stade de foot.

_
-
-
, sample
J